



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

**Centre
d'analyse
stratégique**

JUIN 2011

Rapport d'activité 2010



ÉCONOMIE - FINANCES

DÉVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS SOCIALES

TRAVAIL - EMPLOI

www.strategie.gouv.fr

■ Présentation du Centre d'analyse stratégique

1. L'organisation et les ressources	7
1.1. Les quatre Départements sectoriels	7
1.2. Le Centre d'études prospectives et d'informations internationales.....	9
1.3. Le Secrétariat général	9
2. Le réseau d'expertise publique.....	9
2.1. Conseil d'orientation pour l'emploi.....	9
2.2. Conseil d'analyse économique.....	10
2.3. Conseil d'orientation des retraites.....	10
2.4. Conseil d'analyse de la société	10

■ Présentation des travaux du Centre d'analyse stratégique

Département Économie-Finances

1. Présentation générale des travaux.....	13
1.1. Conditions d'émergence d'une croissance durable.....	13
1.2. Politique industrielle.....	15
1.3. Réforme de l'État et soutenabilité des finances publiques	17
1.4. Incitations publiques.....	17
2. Liste des travaux.....	18
2.1. Notes d'analyse	18
2.2. Rapports et Documents.....	24
2.3. Organisation de colloques et séminaires.....	27
2.4. Auditions et participation à des colloques, séminaires et groupes de travail.....	28

Département Développement durable

1. Présentation générale des travaux.....	31
1.1. Cancun ou l'invention d'une nouvelle coopération climatique mondiale.....	31
1.2. L'encadrement des cessions d'actifs agricoles à des investisseurs étrangers dans les pays en développement	32
1.3. La sécurité gazière de l'Union européenne	33
1.4. La volatilité des prix des matières premières énergétiques et des hydrocarbures.....	35
1.5. Que signifie pour la France la nécessaire réduction de ses émissions de gaz à effet de serre dans le domaine de la mobilité ?.....	36

2. Liste des travaux.....	38
2.1. Notes d'analyse	38
2.2. Rapports et Documents.....	42
2.3. Organisation de colloques et séminaires.....	44
2.4. Auditions et participation à des colloques, séminaires et groupes de travail.....	44

Département Travail-Emploi

1. Présentation générale des travaux.....	47
1.1. Préparer l'après-crise : prévisions et prospective sur le travail, l'emploi, les métiers et les qualifications	47
1.2. Emploi - Formation continue - Formation initiale (professionnelle et supérieure) : croiser les approches pour mieux analyser l'insertion professionnelle des jeunes	48
1.3. Innovations / évolutions dans le champ des relations du travail.....	49
1.4. Les salariés dans l'entreprise : de nouveaux enjeux pour les employeurs	49
2. Liste des travaux.....	50
2.1. Notes d'analyse	50
2.2. Rapports et Documents.....	54
2.3. Organisation de colloques et séminaires.....	55
2.4. Auditions et participation à des colloques, séminaires et groupes de travail.....	56

Département Questions sociales

1. Présentation générale des travaux.....	59
1.1. Renforcer la cohésion sociale : de la théorie à la pratique.....	59
1.2. Évaluer la performance des politiques de santé publique	59
1.3. Relever le défi du vieillissement.....	60
2. Liste des travaux.....	60
2.1. Notes d'analyse	60
2.2. Rapports et Documents.....	66
2.3. Organisation de colloques et séminaires.....	68
2.4. Auditions et participation à des colloques, séminaires et groupes de travail.....	75

Questions transversales

1. Le réseau interministériel de veille et de prospective.....	77
2. Le Groupe d'analyses de la mondialisation.....	78



Présentation

du Centre d'analyse stratégique

Créé par le décret n° 2006-260 du 6 mars 2006, le Centre d'analyse stratégique exerce, sous l'autorité du Premier ministre, des missions de veille et d'expertise, afin d'éclairer le Gouvernement dans la définition et la mise en œuvre de ses orientations stratégiques en matière économique, sociale, environnementale ou culturelle.

À cette fin, il élabore des rapports, recommandations et avis, dans le cadre d'un programme de travail annuel arrêté par son directeur général après consultation d'un Comité d'orientation.

Institué auprès du directeur général du Centre d'analyse stratégique, le Comité d'orientation comprend deux députés et deux sénateurs désignés par les présidents de chacune des deux assemblées pour la durée de leur mandat et un membre du Conseil économique, social et environnemental désigné par son président pour la durée de son mandat ainsi que le président délégué du Conseil d'analyse économique, le président délégué du Conseil d'analyse de la société, le président du Conseil d'orientation des retraites, le président du Conseil d'orientation pour l'emploi, le président du Haut Conseil à l'intégration, le secrétaire général des affaires européennes et le délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale.

Pour répondre aux saisines ministérielles et réaliser son programme de travail, le Centre d'analyse stratégique élabore des travaux qui se caractérisent par :

- la variété : projections de court, moyen ou long termes, défrichage de sujets expérimentaux, inscription dans une réflexion initiée au plan communautaire, participation à l'expertise interministérielle...
- la diversité des méthodes de travail employées : commissions associant administrations, experts et représentants des milieux économiques et sociaux, colloques nationaux ou internationaux, journées d'études, sollicitation d'experts extérieurs ou d'équipes universitaires...

Pour mener ses travaux, le Centre d'analyse stratégique s'appuie sur une équipe permanente de chargés de mission et de conseillers scientifiques. Il peut aussi faire appel à des experts extérieurs, en particulier des universitaires, chercheurs et représentants de la société civile.

1 ■ L'organisation et les ressources

Outre une équipe d'environ soixante-dix chargés de mission (hors CEPII) répartis en six Départements ou services, le Centre d'analyse stratégique s'appuie sur une vingtaine de conseillers scientifiques permanents. Provenant d'horizons variés, ils contribuent à la diversité et à la capacité d'expertise de l'organisme. Le Secrétariat général assure la gestion des fonctions transversales du Centre et des organismes qui lui sont rattachés.

1.1. Les quatre Départements sectoriels

Département Économie Finances

Le département Économie-Finances analyse les moteurs réels et financiers de la croissance à moyen ou long terme. Ses travaux portent prioritairement sur les politiques structurelles de soutien à la croissance potentielle (coordination des politiques macroéconomiques, politiques de la concurrence, politiques d'innovation, réglementation des marchés et fiscalité) et sur les conditions d'une soutenabilité financière et environnementale des dynamiques à l'œuvre. Dans

cette optique, le département conjugue des approches macro et microéconomiques. Il mobilise les travaux académiques, la modélisation, le dire d'expert ou d'acteur économique en appui de ses analyses et recommandations. L'ampleur exceptionnelle de la crise qui a frappé l'économie mondiale à partir de l'automne 2008 a fortement influencé l'orientation des travaux récents, avec un focus particulier mis sur les politiques, les institutions, et les modes de gouvernance qui permettraient de stabiliser, de pérenniser et d'équilibrer les croissances européenne et mondiale.

Département Développement durable

Le département Développement durable est en charge des politiques sectorielles (environnement, énergie, transport), du développement des technologies (politique spatiale, économie numérique) et de leurs déclinaisons industrielles. Il place, pour l'ensemble de ces sujets, le développement durable, en particulier la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité, au cœur de ses préoccupations. L'autre axe majeur de son travail concerne la compétitivité industrielle et les questions de redistributivité. Dans le cadre de ses travaux, le département est amené à collaborer avec des organisations non gouvernementales, des universités et des entreprises ainsi qu'avec d'autres administrations et instances gouvernementales.

Département Travail-Emploi

En complémentarité avec le Conseil d'orientation pour l'emploi, le département Travail-Emploi est chargé de l'analyse du marché du travail au regard notamment des mutations économiques et des mobilités professionnelles.

Il suit également les questions relatives aux politiques du travail et de l'emploi, aux pratiques de ressources humaines, aux revenus et à la formation tout au long de la vie, afin d'alimenter la réflexion et le débat sur les réformes des relations de travail et d'emploi. Il traite des questions relatives à l'enseignement supérieur.

Il assure l'animation du travail de prospective des métiers et des qualifications avec l'ensemble des acteurs de l'expertise dans le domaine du service public de l'emploi, les partenaires sociaux et les collectivités territoriales.

Département Questions sociales

Le département Questions sociales s'attache à aborder tant l'analyse des risques sociaux (la santé, la dépendance, la famille, le logement) que celle du lien social et du « vivre ensemble » (la politique de la ville, la diversité, les politiques relatives à la cohésion sociale). Au sein de ces thématiques, sont identifiées les tendances émergentes et les bonnes pratiques avec une attention particulière portée aux éléments de comparaison internationale.

Ces travaux empruntent des formes diverses (notes d'analyse, rapports, journées d'études, colloques), en partenariat avec les institutions et experts compétents.

Dans ce cadre général, les réalisations se sont articulées autour de trois axes principaux au cours de l'année 2010 :

- la promotion de la cohésion sociale ;
- la performance des politiques de santé publique ;
- le défi du vieillissement de la population.

1.2. Le Centre d'études prospectives et d'informations internationales

Service à part entière du Centre d'analyse stratégique, le Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII), créé par le décret n° 78-353 du 20 mars 1978, constitue le principal centre de recherche français dans le domaine de l'économie internationale. À ce titre, il est régulièrement consulté par les grands organismes internationaux, comme la Commission européenne, l'Organisation mondiale du commerce, le Fonds monétaire international ou encore la Banque mondiale.

Doté d'une équipe d'une cinquantaine de personnes, dont une trentaine d'économistes, il produit des études, recherches, bases de données et analyses sur les grands enjeux de l'économie mondiale (politiques commerciales, grandes économies émergentes, intégration européenne, mondialisation financière, migrations...).

1.3. Le Secrétariat général

Au sein du programme « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement », l'action « Stratégie et prospective » rassemble les moyens en personnel et en fonctionnement du Centre d'analyse stratégique, du Conseil d'orientation pour l'emploi, du Conseil d'orientation des retraites, du Conseil d'analyse économique et du Conseil d'analyse de la société. Le Secrétariat général met en œuvre la politique de gestion, de formation et de valorisation du personnel. Il assure, par ailleurs, la gestion des crédits de l'action et, à ce titre, est notamment chargé de la préparation, de l'exécution et du suivi du budget et de l'amélioration des performances.

Par ailleurs, le Centre de ressources, qui relève du Secrétariat général, a pour mission d'assurer la collecte, la diffusion et la mise à disposition de l'information au sein du Centre d'analyse stratégique et de certains des organismes associés. Il assure une veille documentaire en complément de la veille thématique réalisée par les chargés de mission.

2 ■ Le réseau d'expertise publique

Outre le Centre d'analyse stratégique, le Premier ministre dispose de quatre conseils d'expertise et de prospective, qui rassemblent des experts, des universitaires et, pour certains d'entre eux, des partenaires sociaux ainsi que des élus nationaux ou locaux.

Le Centre d'analyse stratégique joue à l'égard de ces conseils un rôle de tête de réseau. En liaison avec leurs secrétariats permanents, il assure leur gestion administrative et financière, de même qu'il participe à leurs travaux. Réciproquement, les présidents et secrétaires généraux de ces organismes conseillent le Centre d'analyse stratégique dans l'élaboration de son programme de travail.

2.1. Conseil d'orientation pour l'emploi

Créé par le décret n° 2005-326 du 7 avril 2005, le Conseil d'orientation pour l'emploi a pour missions :

- de formuler, à partir des études et analyses disponibles, un diagnostic sur les causes du chômage, ainsi que d'établir un bilan du fonctionnement du marché du travail et des perspectives pour l'emploi à moyen et long termes ;

- d'évaluer les dispositifs existants d'aide à l'emploi, aux parcours professionnels et à la formation, en s'appuyant en particulier sur les expériences locales et les réformes menées à l'étranger, notamment dans les pays de l'Union européenne ;
- de formuler des propositions pour lever les obstacles de toute nature à la création d'emplois, d'améliorer le fonctionnement du marché de l'emploi, et d'accroître l'efficacité des différents dispositifs d'incitation au retour à l'emploi.

Il élabore des rapports et recommandations, et peut en outre être saisi de toute question par le Premier ministre et par les ministres chargés du travail et de l'économie.

2.2. Conseil d'analyse économique

Créé par le décret n° 97-766 du 22 juillet 1997, le Conseil d'analyse économique est chargé d'éclairer le Gouvernement, par la confrontation des points de vue et des analyses, sur les problèmes et les choix économiques du pays.

Il élabore des notes ainsi que des rapports publics sur les sujets pour lesquels le Premier ministre a demandé une expertise.

2.3. Conseil d'orientation des retraites

Institué par le décret n° 2000-393 du 10 mai 2000, le Conseil d'orientation des retraites a pour missions :

- de décrire les évolutions et les perspectives à moyen et long termes des régimes de retraite légalement obligatoires, et d'élaborer, au moins tous les cinq ans, des projections de leur situation financière ;
- d'apprécier les conditions requises pour assurer leur viabilité financière à terme ;
- de mener une réflexion sur leur financement et de suivre l'évolution de ce financement ;
- de participer à l'information sur le système de retraite et les effets des réformes conduites pour garantir son financement ;
- de suivre la mise en œuvre des principes communs aux régimes de retraite et l'évolution des indicateurs de ces régimes.

Il élabore des rapports réguliers pour le Gouvernement ou le Parlement.

2.4. Conseil d'analyse de la société

Créé par le décret n° 2004-666 du 8 juillet 2004, le Conseil d'analyse de la société est chargé d'éclairer les choix politiques du Gouvernement, par l'analyse et la confrontation des points de vue, lorsque les décisions à prendre présentent des enjeux liés à des faits de société.

Les conclusions des groupes de travail mis en place par le Conseil d'analyse de la société donnent lieu à publication sous forme de notes ou de rapports.



Présentation des travaux du Centre d'analyse stratégique

1 ■ Présentation générale des travaux

Les travaux du département sont centrés en 2010 sur les leviers de la croissance à long terme, susceptibles de restaurer la croissance potentielle en sortie de crise. Cette perspective a conduit l'équipe à s'intéresser prioritairement aux politiques structurelles agissant durablement sur l'offre et à s'interroger sur la soutenabilité financière et environnementale des décisions publiques.

1.1. Conditions d'émergence d'une croissance durable

La France et l'Europe face à la crise économique

La crise que traversent nos économies est historique à la fois par son ampleur et par sa géographie. La reprise encore fragile qui se dessine est entourée de nombreuses incertitudes, notamment financières, mais confirme la vigueur d'un certain nombre de moteurs technologiques. Elle concrétise surtout pour l'instant l'autonomisation du développement des pays émergents et l'écart de croissance grandissant avec les économies matures.

Aboutissement d'une série de notes produites par le département et réunies sous le titre *La France et l'Europe face à la crise économique*, le colloque organisé par le CAS en septembre 2010, en partenariat avec *Les Echos* et LCP, a permis de tirer un premier bilan de la crise et en particulier de ses mécanismes de transmission, afin d'examiner les améliorations à apporter dans la réponse aux chocs financiers. Il a également permis de débattre de l'impact de la crise sur les politiques à mener, notamment au plan budgétaire. Enfin, il a contribué à une clarification du contexte économique national et international, avant l'examen du projet de loi de finances.

Dans le prolongement de cette manifestation, le CAS, en collaboration avec la DGTPE, a mis en place un groupe de travail afin d'étudier les mécanismes économiques susceptibles d'affecter durablement la croissance potentielle et les leviers par lesquels elle pourrait rebondir. Le groupe a permis de confronter les diagnostics sur la crise et de cerner les traces qu'elle pourrait laisser sur la croissance à moyen et long termes. L'exercice été structuré autour de six séances thématiques reflétant les grands risques ou les opportunités qui peuvent agir sur les facteurs de croissance à moyen et long termes. Comment la crise a-t-elle modifié la situation financière des agents, le coût du capital et l'investissement ? Quel impact a-t-elle eu sur les comportements d'offre et de demande de travail ? Dans quelle mesure a-t-elle affecté l'innovation et comment se dessine la carte des secteurs en déclin et des secteurs porteurs ? La crise est-elle susceptible de déformer durablement le partage de la valeur ajoutée et l'ampleur des inégalités salariales et non salariales ? Le partage des revenus, les ajustements auxquels ont été conduits les acteurs publics et privés peuvent-ils agir en retour sur la demande et créer un problème de débouchés en interne ? Telles sont les grandes questions qui ont été examinées par le groupe de travail.

Sortie de crise et projections d'emplois à moyen terme

À la suite d'une saisine du Secrétaire d'État à l'Emploi, Laurent Wauquiez, adressée en juillet 2010, concernant une étude sur les secteurs porteurs dans la crise et un exercice de projection d'emplois sectoriels à moyen terme (horizon 2015), le département s'est mobilisé pour identifier les tendances, les modes d'ajustement des secteurs dans la crise et mettre en place un outil de modélisation capable de faire des projections d'emploi en sortie de crise.

L'analyse méso-économique repose sur les données DARES d'emploi sectoriel salarié, sur les séries d'emploi intérimaire et les données sectorielles issues de la comptabilité nationale (Insee). L'économétrie actualise les coefficients d'emploi pour tenir compte de l'évolution observée de l'emploi durant la crise. En effet, au regard des méthodes standard de prévision d'emplois, le choc d'activité en 2008-2009 aurait dû donner lieu à des destructions nettes d'emplois supérieures de 300 000 à 500 000 à celles effectivement observées. L'analyse souligne l'hétérogénéité des dynamiques sectorielles d'emploi dans la crise (bonne tenue *versus* restructuration).

Ce travail a été transmis sous format « Document de travail » au cabinet Wauquiez en septembre 2010, et a fait ensuite l'objet d'une publication autonome du Centre d'analyse stratégique, dans la série Note d'analyse. Il a été décidé que cet exercice serait renouvelé sur une base annuelle, avec publication à l'automne, en améliorant la méthodologie de projection et le suivi qualitatif des secteurs dans la crise.

« Croissance verte » et transformation structurelle de l'économie

La définition d'objectifs environnementaux ouvre de nouvelles potentialités de développement et induit simultanément des coûts nouveaux et un déclassement de certaines activités. Avant même de se prononcer sur le solde de ce jeu de destruction et de création simultanée d'activités, le fait d'aborder la croissance verte comme la combinaison de chocs contradictoires qui affecteront l'économie, et de les sérier avec précision, permet de saisir la profondeur de la recomposition sectorielle qui défie les économies. Cet enjeu déborde largement le cadre des filières vertes *stricto sensu*, de la même façon que la révolution des TIC dans les économies développées a par le passé bouleversé à bien plus grande échelle l'emploi des secteurs utilisateurs (du commerce et de la logistique, notamment) que celui des secteurs producteurs. Ce processus de transformation est mu en définitive par le « verdissement » du cadre fiscal, réglementaire et social, autrement dit par les changements dans les variables d'arbitrage des acteurs (signaux prix, réglementations normatives) et par l'évolution des préférences individuelles collectives. Il peut être accéléré ou freiné en fonction des contraintes de financement qui pèseront sur les agents privés et publics et de la vitesse d'adaptation du marché du travail. Ces divers chocs et contraintes vont modifier l'allocation sectorielle du capital et de la main-d'œuvre par rapport à une situation de référence inchangée.

Le rapport et la note d'analyse identifient six chocs potentiellement contradictoires : variations du prix des ressources rares, progrès technique, déformation des préférences collectives et évolution des politiques publiques environnementales sous leurs aspects normatifs, réglementaires et budgétaires.

La multitude des chocs à analyser, la complexité des interactions à traiter a incité le Centre à formaliser l'exercice dans un cadre modélisé, où le jeu des hypothèses doit être posé précisément et les mécanismes de transmission peuvent être explicités ex-post. Cet exercice modélisé s'articule, au niveau macroéconomique, avec les scénarios quantifiés issus de l'exercice *France 2030* sur la croissance potentielle mené par le CAS en collaboration avec la DG-Trésor, afin d'assurer une cohérence globale à l'exercice.

L'exercice de modélisation Nemesis, en tant qu'exercice prospectif, a donné lieu à l'élaboration d'un « compte central » (le plus plausible compte tenu des chocs déjà subis et de

l'orientation du *policy mix* à partir de 2011), ainsi qu'à des scénarios résultant de la combinaison de plusieurs variantes. Ces dernières sont formalisées dans le modèle comme des chocs exogènes affectant le compte central (chocs de financement avec hausse du taux d'intérêt, choc sur le taux de change comme choc de compétitivité de la France, etc.). Les résultats de l'exercice feront l'objet d'une publication à la mi-2011, et alimentent depuis octobre 2010 les projections sectorielles d'emploi dans le cadre de l'exercice Prospective des Métiers et Qualifications (PMQ), ainsi que les réflexions sur la scénarisation de l'exercice PMQ.

1.2. Politique industrielle

Longtemps considéré comme une évolution naturelle des économies avancées, le recul du poids relatif de l'industrie dans l'économie française est désormais au centre des préoccupations publiques. Dans cette perspective, le département a mis l'accent sur trois dimensions clés pour contrer ce processus : 1/ les stratégies efficaces de soutien public à l'innovation en s'appuyant sur les exemples étrangers ; 2/ le poids des entreprises de taille intermédiaire (ETI) et la contribution de ces entreprises aux capacités nationales d'innovation ; 3/ l'attractivité du territoire national comme espace de développement du tissu productif.

Politiques d'innovation

Le département a investi deux thèmes clés : celui des investissements d'avenir et celui de l'efficacité des aides publiques en faveur de l'innovation.

Plus que jamais, la France est confrontée à la compétition des pays émergents. Sa capacité à rester dans la compétition mondiale dépendra de sa place dans l'économie de la connaissance et de sa capacité à innover. Afin d'identifier les idées et les visions issues des autres pays en matière de soutien à la recherche, au développement et à l'innovation, le Centre a organisé un colloque « Dépenses d'avenir en France et à l'étranger : quelles modalités de sélection et d'évaluation des projets innovants ? ». Ce séminaire a été volontairement organisé dans une composition restreinte pour favoriser l'échange et la réflexion collective. Il s'insère dans une série de colloques et séminaires sur l'innovation initiés par le Centre depuis 2009. Leur but est de cerner les meilleures méthodes et leviers publics pour renforcer la R & D et la créativité dans notre pays. Dans cette optique, le département a cherché à capitaliser le retour d'expérience des acteurs publics et privés de l'innovation en France et en Europe ainsi que les enseignements opérationnels qui remontent des travaux d'évaluation menés dans différents pays. Dans le prolongement de ce séminaire, une note d'analyse « Investissements d'avenir et politique industrielle : la question du ciblage et de la sélection des projets innovants » est en cours de rédaction.

L'innovation constitue plus que jamais un enjeu clé de compétitivité, dans le contexte de la sortie de crise économique et financière. Pour se redresser et faire face à la concurrence croissante tant des grands pays émergents que des pays les plus avancés, le potentiel de croissance de la France et des autres pays européens a en particulier besoin d'une forte base technologique. Cela justifie au niveau européen que la nouvelle « Stratégie UE 2020 » ait repris à son compte l'objectif visant à porter en moyenne à 3 % du PIB la valeur des dépenses de recherche et développement dans les pays de l'UE, cible qui avait déjà été fixée lors du sommet européen de Barcelone (2002) et qui n'a pas été atteinte en 2010. Cela explique également au niveau national l'affirmation d'une politique ciblée en faveur de secteurs porteurs dont le Commissariat général à l'investissement (CGI) est emblématique. Pour se donner les moyens d'une telle ambition, cette fois, il importe non seulement d'allouer suffisamment de ressources aux activités d'innovation technologique mais aussi de s'interroger sur l'efficacité d'un tel effort.

Dans cette perspective, le département a organisé en novembre 2010 un colloque intitulé « Les aides publiques à l'innovation en Europe : quels instruments pour quelle performance ? ».

Il s'agissait d'évaluer l'efficacité des principaux types d'aide publique à l'innovation utilisés en Europe, et d'en tirer les enseignements qui s'imposent, pour distinguer les instruments les mieux adaptés. Ce colloque a été l'occasion d'échanges entre les représentants des administrations nationales et internationales en charge des politiques d'innovation, les chercheurs européens spécialistes du sujet et les représentants des entreprises, concernant l'efficacité des principaux instruments employés, dont le crédit d'impôt recherche (CIR).

L'étude de l'efficacité comparée des aides publiques en faveur de l'innovation a été poursuivie par une comparaison avec la situation américaine dans la note d'analyse « Les aides publiques à la R & D : mieux les évaluer et les coordonner pour améliorer leur efficacité ».

Le rôle économique des entreprises de taille intermédiaire (ETI)

Le premier type de travaux a porté sur l'analyse de l'impact de la structure industrielle de la France (spécialisation sectorielle, taille des entreprises) sur sa performance relative en matière d'innovation. Présentée dans un document de travail et une note d'analyse, l'analyse de l'écart d'intensité en R & D privée de la France par rapport aux États-Unis montre que le handicap français s'explique par son positionnement sectoriel et par l'absence d'un tissu suffisamment dense d'entreprises engagées dans des activités internes de R & D. Parmi cette population d'entreprises, il n'y a cependant pas de déficit numérique d'entreprises de taille intermédiaire mais une moindre capacité de cette catégorie d'entreprises à investir dans la R & D. Par ailleurs, les investissements privés en R & D apparaissent insuffisamment valorisés en France, particulièrement dans les petites entreprises. Ces travaux ont fait l'objet d'une présentation au Bureau des politiques d'innovation et de technologie de la DGCIS¹ fin mai 2010.

Le second type de travaux a porté sur l'identification des facteurs susceptibles de favoriser le renforcement des capacités d'innovation des PME et ETI françaises de l'industrie manufacturière. Une étude menée en collaboration avec l'université Paris-Dauphine et Natixis-Pramex a permis de souligner la complémentarité existant entre investissement en R & D et pénétration des marchés étrangers : c'est en jouant sur la combinaison de ces deux facteurs que les PME et ETI françaises seront les mieux à même de renforcer leur capacité d'innovation. Plus précisément, l'analyse montre que l'implantation à l'étranger constitue une stratégie efficace pour les entreprises souhaitant mettre en œuvre une démarche innovante. Cette étude a fait l'objet d'une note d'analyse et a été présentée en juin 2010 lors du séminaire de recherche du laboratoire d'économie de l'université de Pau et des Pays de l'Adour et en octobre 2010 lors de la conférence organisée par l'université de Paris-Dauphine et l'université de Jiao-Tiong à l'exposition universelle de Shanghai.

Le CAS a par ailleurs contribué à des travaux extérieurs. D'une part, par la rédaction de notes d'appui au rapport Retailleau *Les entreprises de taille intermédiaire au cœur d'une nouvelle dynamique de croissance*, remis au Premier ministre. Ces documents ont été repris dans l'annexe 1 du rapport, « Repérage, caractéristiques et performances des entreprises de taille intermédiaire ». D'autre part, par la rédaction d'un chapitre « La place des entreprises de taille intermédiaire dans les activités de recherche et d'innovation » dans le rapport Futuris 2010, *La Recherche et l'Innovation en France*, sous la direction de Jacques Lesourne et Denis Randet. L'ensemble de ces travaux sur les ETI ont été présentés auprès de l'équipe d'Oséo chargée des programmes Innovation stratégique industrielle (ISI) en mars 2010.

En complément des analyses centrées sur les ETI, le CAS a poursuivi ses travaux sur l'analyse des déterminants de la capacité d'innovation des entreprises en participant, d'octobre 2009 à mars 2010, aux travaux du groupe du Conseil d'analyse économique sur les marchés de brevets dans l'économie de la connaissance. Cette contribution a donné lieu à la rédaction d'un complément « Marchés de la technologie et droits de propriété intellectuelle : éléments de cadrage statistique et enseignements d'expériences étrangères » au rapport *Les marchés de*

¹ Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services.

brevets dans l'économie de la connaissance » de Dominique Guellec, Thierry Madiès et Jean-Claude Prager.

Attractivité

Avec l'accélération des mouvements de capitaux et de personnes, la capacité d'un pays à attirer et à retenir entreprises et talents est devenue un élément clé des politiques économiques de croissance. La crise économique a renforcé le poids accordé à l'attractivité, tous les pays étant mobilisés pour attirer les activités créatrices d'emplois. Afin d'établir un diagnostic objectif de l'attractivité du site France, le CAS et l'Agence française pour les investissements internationaux, avec la collaboration de la Direction générale du trésor et de la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale ont souhaité rassembler dans le *Tableau de bord 2010 de l'attractivité de la France* des données économiques concernant les investissements, les activités productives et stratégiques et les compétences attirés sur le territoire national ainsi que sur les principaux déterminants des choix de localisation des entreprises étrangères.

1.3. Réforme de l'État et soutenabilité des finances publiques

Dans le prolongement des travaux menés en 2009, le département Économie-Finances a continué à investir le thème de la réforme de l'État. Dans sa note de synthèse « Tendances de l'emploi public : où en est-on ? », il a fourni une information fine et détaillée sur la situation de l'emploi public. Les travaux menés par le Centre d'analyse stratégique montrent que la réforme de l'État est bien engagée en France. Ses effets sont maintenant tangibles au niveau des administrations centrales mais aussi au niveau des administrations publiques au sens large. Ces travaux montrent aussi qu'un profond mouvement de recomposition de l'emploi public et de redéfinition des modes de gestion est en train de s'opérer.

Le département a aussi procédé à la mise à jour du *Tableau de bord de l'emploi public 2010*. Cet exercice de comparaison des moyens humains mobilisés par l'administration met en perspective les dynamiques que l'on observe depuis quelques années : le tableau de bord de l'emploi public éclaire la position de la France par rapport aux grandes économies de l'OCDE. Il fournit notamment des repères sur le poids de l'emploi public en France et à l'étranger par rapport au nombre d'habitants ou d'utilisateurs. Cet éclairage est décliné par fonctions et niveaux d'administration. Cette comparaison sur l'ensemble du champ des administrations publiques centrales ou locales n'a pas d'équivalent. Les comparaisons internationales montrent que la France apparaît en situation relativement haute du point de vue du nombre d'emplois publics par habitant, sans pour autant se situer dans des zones atypiques. Le niveau globalement assez important d'emploi dans les services généraux contribue très largement à ce résultat. Cette position « moyenne haute » s'accompagne d'un faible recours à la sous-traitance. Néanmoins, le niveau d'emploi public français apparaît significatif lorsque l'on prend en compte le nombre de services d'utilité générale (et donc le nombre d'emplois) que l'État finance pour le compte des administrés, à travers un subventionnement de l'offre ou de la demande. Une analyse plus fine, par type de fonctions, montre également qu'un taux globalement assez élevé d'administration peut coexister avec des situations de moindre administration sectorielles ou spatiales.

1.4. Incitations publiques

Le département a poursuivi le développement d'un modèle de microsimulation du système socio-fiscal français. Cet outil permet d'analyser l'impact d'une réforme sur les ménages, ventilés selon plusieurs dimensions (revenus, situation familiale, âge, statut d'occupation, etc.) et de mesurer les transferts induits. Il a permis d'effectuer des chiffrages qui ont grandement enrichi les analyses traitant des champs suivants :

- fiscalité des seniors : les seniors bénéficient d'un certain nombre de régimes fiscaux dérogatoires représentant une dépense fiscale d'environ 11 milliards d'euros. L'impact précis de ces différents dispositifs, en termes de niveaux de vie, de redistributivité et de coût pour les finances publiques a pu être mesuré, ce qui a permis d'identifier les mécanismes qui pourraient faire l'objet d'une réforme. Cette analyse a débouché sur la rédaction du chapitre « La fiscalité des seniors » du **Rapports et Documents n° 28**, *Vivre ensemble plus longtemps* ;
- politiques du logement : le traitement fiscal différencié de la consommation de services de logement selon le statut d'occupation (locataire ou propriétaire) peut nuire à l'efficacité de l'allocation des logements et être un frein à la mobilité résidentielle. Une façon de rétablir une certaine neutralité fiscale serait d'accorder aux locataires-bailleurs la possibilité de déduire les loyers payés des loyers reçus. Cette piste a pu être chiffrée (à l'exclusion de ceux bénéficiant de déductions liées à des dispositifs d'aide à l'investissement locatif) à environ 75 millions d'euros (Note d'analyse « Favoriser la mobilité résidentielle en modifiant la fiscalité du logement ») ;
- politiques familiales : l'outil de microsimulation a été amélioré pour prendre en compte l'ensemble des prestations sociales et dispositions fiscales liées aux différentes situations familiales. Ce travail de fond a permis de présenter rapidement une contribution chiffrée au Haut Commissariat à la famille début 2011 lorsque celui-ci a sollicité le CAS ;
- Changement climatique et rénovation thermique des logements : la lutte contre le changement climatique soulève de nombreuses questions économiques ardues. Il s'agit de déterminer les mécanismes incitant individuellement les différents acteurs (ménages, entreprises, États) à intégrer les externalités environnementales dans leurs décisions et à permettre une coordination bâtie autour d'engagements crédibles. Afin d'orienter les choix énergétiques des ménages concernant leur résidence, les politiques publiques doivent certes tenir compte de l'ensemble des contraintes spécifiques et des imperfections de marchés mais ne doivent pas négliger les effets incitatifs du signal-prix intégrant le coût des externalités négatives (Note d'analyse « Les choix énergétiques dans l'immobilier résidentiel à la lumière de l'analyse économique ») ;
- le climat est un bien public mondial : la lutte contre le changement climatique doit donc également coordonner les acteurs à cette échelle. Le département a participé à un groupe de travail initié par Roger Guesnerie analysant, après un solide examen de la situation du marché européen, les contours d'une politique climatique globale efficace et réaliste.

2 ■ Liste des travaux

2.1. Notes d'analyse

N° 164, janvier 2010

« La croissance verte : quels impacts sur l'emploi et les métiers ? »

La croissance verte est volontairement abordée ici d'une façon large, comme un processus de renouvellement dont l'impact net sur l'emploi dépendra notamment des politiques qui seront mises en œuvre mais dont l'ampleur soulève des défis importants en matière de métiers et de formation. Ces derniers ne se limitent pas à l'éclosion de compétences spécifiques et inédites dans quelques filières spécialisées. Il s'agit le plus souvent de compétences transversales affectant des volumes très importants de personnels dans un grand nombre de secteurs imposant une adaptation substantielle des dispositifs de formation.

www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/NoteVeille164.pdf

N° 172, avril 2010**« Les choix énergétiques dans l'immobilier résidentiel à la lumière de l'analyse économique »**

Le signal-prix, taxe ou permis consistant à faire internaliser le coût environnemental des émissions des gaz à effet de serre par les consommateurs et les producteurs, constitue la pierre angulaire des politiques de lutte contre le changement climatique. Cependant, certaines voix contestent les résultats que l'on peut attendre du seul signal-prix, en soulignant notamment que les ménages ne réalisent pas des investissements pourtant très rentables en termes d'économies d'énergie. Elles prônent alors une réglementation plus contraignante (ou plus incitative) sur de nombreux aspects de la vie quotidienne. Néanmoins, pour proposer des politiques publiques efficaces, il convient d'identifier précisément les défaillances comportementales et les imperfections de marché. Cependant, même si une panoplie d'instruments idoines semble requise, notamment pour lever la contrainte de crédit des ménages, ceux-ci devraient idéalement coexister avec des mécanismes de prix reflétant fidèlement le poids des coûts de l'énergie et des contraintes environnementales.

www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/NoteVeille172.pdf

N° 173, avril 2010**« R & D et structure des entreprises : une comparaison France/États-Unis »**

Le diagnostic élaboré à l'issue des États généraux de l'industrie a mis en exergue le rôle clé de la structure industrielle sur la dynamique d'investissement et d'innovation nationale. L'efficacité des politiques d'aide à l'innovation dépend ainsi de leur capacité à cibler les secteurs d'activités et les catégories d'entreprises susceptibles de porter le renouvellement du tissu industriel. À partir d'une comparaison avec la situation américaine, cette note montre que le handicap de la France en matière de R & D privée s'explique par son positionnement sectoriel et par l'absence d'un tissu suffisamment dense d'entreprises engagées dans des activités de R & D. Il n'y a cependant pas de déficit structurel d'entreprises de taille intermédiaire mais une moindre capacité de cette catégorie à investir dans la R & D. Par ailleurs, les investissements privés en R & D apparaissent insuffisamment valorisés en France, particulièrement dans les petites entreprises. Ces résultats militent en faveur d'un ciblage du crédit d'impôt recherche sur les PME et les entreprises de taille intermédiaire et d'un accompagnement renforcé des petites entreprises pour la mise sur le marché des résultats de leurs projets de R & D.

www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/NoteVeille173.pdf

N° 176, mai 2010**« Quel rééquilibrage pour les moteurs de la croissance allemande ? »**

L'arrivée de la crise économique et financière en Europe en 2008 et, plus encore, le déclenchement de la crise grecque fin 2009 ont révélé le caractère non « soutenable » des déséquilibres extérieurs de plusieurs pays de l'Union européenne. Légitime dans ce contexte, la discussion sur les exportations allemandes se concentre cependant trop sur des explications en termes de coûts de production et de taux de change. Cela conduit à sous-estimer le fait que la compétitivité des produits allemands – singulièrement dans l'industrie – repose très largement sur des facteurs hors-prix (aspects qualitatifs, innovation, etc.) et sur le mode d'insertion de l'économie allemande dans la division internationale du travail, au-delà de la seule Europe. De ce fait, il serait illusoire d'envisager que le régime de croissance de l'Allemagne se détourne radicalement des échanges extérieurs à brève échéance, compte tenu notamment de leur structure sectorielle et géographique. Il en découle aussi qu'en Allemagne, ces dernières années, la focalisation sur les facteurs de compétitivité-prix a été excessive et y a conduit *in fine* à ralentir le rythme de progression du PIB. Il est donc dans l'intérêt même de ce pays de rééquilibrer les moteurs de sa croissance au profit de la demande intérieure. Le vrai débat porte sur la manière d'y parvenir, car les marges de manœuvre sont étroites pour les

politiques publiques outre-Rhin, compte tenu notamment du rôle des partenaires sociaux en matière salariale, des tendances de la démographie et des contraintes très lourdes qui pèsent sur les comptes publics. À son échelle, la coopération franco-allemande peut elle-même contribuer à favoriser cette réorientation, surtout en faisant avancer le dossier de la coordination des politiques économiques et du « gouvernement économique européen ». Cette note a été reprise en partie dans *Problèmes économiques*, n° 3013, en février 2011.

www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/NotedeVeille176.pdf

N° 191, septembre 2010

« La France et l'Europe face à la crise économique – Volet 1. La soutenabilité des finances publiques dans la crise, une analyse internationale »

L'histoire financière nous enseigne qu'une crise bancaire internationale a souvent pour conséquence une crise de la dette souveraine. Aujourd'hui encore, le sauvetage du système financier à la suite de la crise des *subprimes*, les plans de relance de l'économie qu'elle a nécessités et la dégradation du potentiel de croissance mettent sous tension les finances publiques de la plupart des pays développés. La rapidité avec laquelle la crise de liquidité sur les marchés financiers se transforme en crise de solvabilité pour les États les plus fragiles fait peser un risque de contagion sur les autres qu'il faut évaluer. L'étude de la soutenabilité des finances publiques des pays européens à partir de déterminants comme l'effort budgétaire nécessaire pour stabiliser la dette publique, le poids des dépenses sociales supplémentaires liées au vieillissement des sociétés, mais aussi les situations financières plus globales des pays du reste du monde, permettent de les classer en fonction de ce risque. L'enjeu recouvre en effet la situation financière intrinsèque des administrations publiques et le risque que fait encourir à l'État sa position « d'assureur en dernier ressort » en cas de faillite des agents privés. Dans cette optique, le CAS a mis au point un indicateur synthétique de soutenabilité. Il apparaît que l'Irlande et le Portugal, l'Espagne et dans une moindre mesure le Royaume-Uni sont dans une position difficile. La France demeure elle aussi exposée à un risque d'endettement public cumulatif, mais dispose de deux avantages notables qui tempèrent ce risque à long terme : une dynamique démographique qui permet d'envisager l'effet du vieillissement sur l'équilibre des finances publiques de façon relativement plus sereine que d'autres pays ; une situation globale d'endettement contenu des agents résidents qui contraste avec celle d'autres pays.

www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/NA-criseconomique-191vf.pdf

Version anglaise : www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/NA-EcoFinances-191-GB-2.pdf

N° 192, septembre 2010

« La France et l'Europe face à la crise économique – Volet 2. Les mécanismes financiers de diffusion de la crise de la dette souveraine »

La discrimination par les marchés du risque attenant aux différents titres de dette émis par les États de la zone euro depuis le krach financier de l'automne 2008 pose avec une acuité accrue la question de la soutenabilité des finances publiques. Il faut donc différencier la dégradation effective des fondamentaux pour chaque pays et les mécanismes proprement financiers induits par des problèmes de liquidités sur les marchés de dette souveraine. Même si le durcissement des conditions de financement des États reste localisé et les taux relativement bas, le risque de contagion doit nécessairement être pris en considération pour être évité. Il apparaît dès lors que tant les fonds alternatifs, par défaut de transparence et de réglementation prudentielle, que des agences de notation tendent à alimenter les risques de déséquilibre cumulatif. L'absence de mécanismes qui permettent de reconduire les primes de risque à des niveaux reflétant les fondamentaux remet sur le devant de la scène la question de la création d'une agence de notation européenne ou internationale. En dépit de certaines

dérives qui fragilisent le bilan des banques, le risque d'une crise de liquidités à grande échelle sur le marché des titres souverains reste considéré comme peu probable.

www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/NA-EcoFinances-192.pdf

Version anglaise : www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/NA-EcoFinances-192-GB-2.pdf

N° 193, septembre 2010

« La France et l'Europe face à la crise économique – Volet 3. Quelles politiques budgétaires en Europe en sortie de crise ? »

Face à l'ampleur de la récession mondiale, les politiques de relance ont atteint leur objectif : stabiliser l'activité et lisser l'ajustement des capacités. Une consolidation graduelle et généralisée à l'ensemble de la zone euro apparaît aujourd'hui nécessaire. Dans le cas français, il s'agit de reconstituer des marges de manœuvre budgétaires pour pouvoir faire face à un prochain retournement conjoncturel, ce que notre pays a eu du mal à accomplir au cours des précédents cycles économiques. Les conditions monétaires créent un contexte favorable à cet effort, en permettant de compenser une consolidation de l'ordre de 2 % du PIB à court terme. Par ailleurs, le risque d'impact négatif sur la croissance peut être modéré par le choix des modalités de l'ajustement. Les États membres doivent surtout concentrer leur effort sur les dépenses de fonctionnement et se redéployer simultanément vers les dépenses d'avenir. Sur ce terrain, une coordination européenne serait souhaitable.

www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/NA-EcoFinances-193.pdf

Version anglaise : www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/NA-EcoFinances-193-GB-2.pdf

N° 194, septembre 2010

« La France et l'Europe face à la crise économique – Volet 4. Coordination budgétaire européenne et règle d'équilibre interne »

La crise des finances publiques apparaît comme le résultat de déséquilibres macroéconomiques différents selon les pays européens. S'il est couramment admis que la zone euro n'est pas une « zone monétaire optimale » (en cas de choc, les pays sont touchés différemment sans que se mette en place une force stabilisatrice : réallocation de main-d'œuvre ou transferts budgétaires), la crise renforce la nécessité d'instaurer des mécanismes européens et nationaux de prévention et de coordination plus efficaces. Ainsi, le Pacte de stabilité et de croissance, instrument essentiellement préventif, n'a pas empêché un pays comme la Grèce de se mettre dans une situation très difficile. Il semble aussi que l'attachement au seul critère budgétaire ne saurait suffire, comme en témoignent l'Espagne et l'Irlande, et qu'il est nécessaire de prendre en compte d'autres déséquilibres macroéconomiques. Ensuite, même si la volonté des États européens de créer un fonds de garantie des États en difficulté est sans précédent, le caractère non pérenne des mesures et l'urgence dans laquelle elles ont été adoptées soulignent la nécessité pour l'Europe de se doter de mécanismes explicites de gestion de crise. Enfin, le renforcement de la coordination européenne doit aller de pair avec une discipline budgétaire interne stricte, dépendant toutefois des spécificités de chaque pays. La France doit ainsi lutter tout particulièrement contre une difficulté récurrente à revenir à l'équilibre en phase haute du cycle.

www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/NA-EcoFinances-194.pdf

Version anglaise : www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/NA-EcoFinances-194-GB-2.pdf

N° 196, octobre 2010**« Favoriser la mobilité résidentielle en modifiant la fiscalité du logement »**

Dans un contexte de hausse du chômage, la qualité de l'appariement sur le marché du travail sera un déterminant important de la sortie de crise et du retour au plein emploi. Or il existe un lien fort entre statut d'occupation du logement, mobilité géographique et performance du marché du travail : un marché du logement fluide pourrait être un déterminant non négligeable du taux de chômage structurel dans les économies développées. On relève aujourd'hui plusieurs freins à la mobilité résidentielle. D'une part, l'ampleur des droits de mutation participe à la réduction de la mobilité des propriétaires. D'autre part, le traitement fiscal des revenus fonciers est très défavorable aux « locataires bailleurs » (les ménages locataires de leur résidence principale et propriétaires d'un bien immobilier mis en location), ce qui renforce les tensions sur le marché locatif. Le rétablissement d'une certaine neutralité fiscale entre les statuts d'occupation de locataire et de propriétaire pourrait conduire à une meilleure allocation des logements dont les premiers bénéficiaires seraient les jeunes et les plus défavorisés. L'effet attendu peut être particulièrement fort pour les seniors dont les enfants ont quitté le foyer. Ils semblent en effet réticents à vendre leur logement mais pourraient trouver avantageux de le mettre en location pour louer un bien plus adapté à leur âge et à leurs besoins. Au total, une révision de la fiscalité du logement pourrait améliorer l'allocation des logements ainsi que l'accès au logement et à l'emploi de certaines catégories freinées dans leur mobilité.

www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/NA-EcoFinances-196-mobilite-residentielle.pdf

N° 197, octobre 2010**« Innovation et internationalisation des entreprises françaises – S'implanter à l'étranger : un atout pour réaliser sa première innovation »**

Durement touchées par la crise économique, les entreprises industrielles, en particulier les PME, sont l'objet d'une attention renouvelée. Identifié comme une des cinq priorités stratégiques d'investissement pour la France, le soutien à l'industrie et aux PME bénéficie ainsi, dans le cadre du Grand Emprunt, d'un financement de 6,5 milliards d'euros. Cette action en faveur d'une politique industrielle a vocation à s'articuler avec une politique plus large de soutien à la recherche et à l'innovation. En effet, face à la montée en puissance des pays émergents, l'innovation apparaît comme un élément indispensable pour préserver et développer un tissu industriel solide, compétitif et diversifié. Dans cette optique, cette note s'intéresse aux facteurs susceptibles de favoriser le renforcement des capacités d'innovation des PME et entreprises de taille intermédiaire (ETI) françaises de l'industrie manufacturière. Plus précisément, notre étude, menée sur un échantillon de plus de 2 300 entreprises, se concentre sur l'analyse des caractéristiques des entreprises s'engageant pour la première fois dans des activités d'innovation. La comparaison de ces entreprises primo-innovantes avec celles n'ayant jamais innové permet de mettre en exergue l'importance du degré d'internationalisation des entreprises : en étant présentes sur les marchés étrangers, les firmes ont accès à des savoirs spécifiques qui combinés à leurs propres actifs, sont sources d'avantage technologique. Cet effet est d'autant plus fort que les entreprises sont en contact étroit avec l'environnement local. L'implantation à l'étranger constitue ainsi une stratégie efficace pour les entreprises souhaitant mettre en œuvre une démarche innovante.

www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/NA-EcoFinances-197-InnovationPME.pdf

N° 200, octobre 2010**« Les secteurs créateurs d'emplois à court-moyen terme après la crise »**

Dans le contexte de l'après-crise, les interrogations sur le risque d'une reprise de la croissance peu riche en emplois ont été nombreuses et demeurent malgré les premiers signes positifs sur le front de l'emploi et du chômage. Toutefois, il convient de bien distinguer les créations d'emplois agrégées au niveau de l'ensemble de l'économie de celles considérées secteur par

secteur, qui appellent à des diagnostics et des politiques sans doute différents. Cette note présente les résultats d'un travail de prévision sur les secteurs susceptibles de créer des emplois à un horizon de court/moyen terme, réalisé par le Centre d'analyse stratégique. Le travail réalisé permet d'abord de rappeler les grandes tendances constatées avant la crise, s'agissant des secteurs identifiés comme porteurs d'emplois (secteurs fortement technologiques, secteurs haut de gamme, secteurs de proximité à la demande finale). L'analyse des évolutions sectorielles de l'emploi pendant la crise montre que la hiérarchie des secteurs porteurs en emploi n'a pas été modifiée par celle-ci et que les dynamiques endogènes se sont maintenues. Concernant les secteurs exposés à la concurrence internationale, le choc de 2008 n'a pas entamé les avantages comparatifs de la France, l'activité industrielle ayant rebondi à la faveur de la reprise du commerce international à la fin de l'année 2009, tandis que les secteurs de services ayant le plus contribué à la croissance de l'emploi depuis le début des années 2000 devraient maintenir leur tendance à la hausse durant la phase de reprise. C'est donc plus le niveau que la structure qui pose question, avec la crainte exprimée par beaucoup d'une reprise faible en emplois, notamment du fait de la relative bonne tenue de l'emploi pendant la crise par rapport aux prévisions initiales face à l'ampleur du choc conjoncturel. Toutefois, même dans un scénario prudent s'agissant de la reprise de l'emploi global, l'étude menée met en évidence de forts potentiels de création d'emplois, dès les prochaines années, dans un certain nombre de secteurs identifiés.

www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/NA200-Eco-Travail-SECTEURSPORTEURS-1.pdf

N° 208, janvier 2011

« Les aides publiques à la R & D : mieux les évaluer et les coordonner pour améliorer leur efficacité »

Dans un contexte de sortie de crise et de montée en puissance des grands pays émergents, l'innovation constitue plus que jamais un élément clé de la compétitivité des économies avancées. À un niveau plus global, l'innovation est également un facteur décisif pour répondre aux enjeux sociaux que constituent le changement climatique, la santé, la sécurité alimentaire ou le vieillissement de la population. Acteurs décisifs du processus d'innovation, les entreprises peinent fréquemment à trouver les incitations nécessaires pour s'engager dans la création de nouveaux produits, procédés ou méthodes. Dès lors, de nombreux pays ont mis en place des aides publiques à la R & D des entreprises. Au moment où les contraintes budgétaires sont plus fortes que jamais, il convient de s'interroger sur l'efficacité de telles aides. Si des effets tangibles de ces politiques sont mesurables (effet de levier sur les dépenses privées de R & D), leur évaluation demeure encore malaisée. Il est notamment difficile d'apprécier leur impact, dans la durée, sur la capacité d'innovation d'un pays. Cela relève principalement du fait que les dépenses de R & D des entreprises ne sont qu'une des composantes du processus d'innovation. Mais cela tient aussi à l'absence de démarche systématique d'évaluation. Dans le prolongement d'un récent colloque du Centre d'analyse stratégique, cette note vise à mettre en perspective les diverses pratiques adoptées en matière d'aides publiques à la R & D en mettant l'accent sur le rôle de l'évaluation pour l'élaboration du « design » d'une politique en faveur de l'innovation.

www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/NA208-entrepriseinnovation-2011-01-06.pdf

N° 214, février 2011

« Tendances de l'emploi public : où en est-on ? »

Cette note repère les inflexions et parfois les ruptures de tendance que l'on peut observer sur l'emploi public entre 1980 et 2011. Ce bilan est mené sur le périmètre de l'administration centrale (par ministère) et sur le contour plus large des administrations publiques, englobant les administrations locales et de sécurité sociale. Depuis 2006, les ministères ont effectivement diminué de plus de 5,3 % leur emploi, hors effet des transferts d'effectifs. Sur l'ensemble des administrations (centrales, locales et sociales), l'emploi s'est quasiment stabilisé depuis 2004,

ce qui marque une véritable rupture par rapport à la tendance fortement haussière observée au cours des deux décennies précédentes. Cette mise en perspective souligne aussi la profonde recomposition de l'emploi entre ministères et par qualifications.

www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/NS-EcoFinances-214.pdf.pdf

2.2. Rapports et Documents

La croissance verte : quels impacts sur l'emploi et les métiers ?

Février 2010, 69 pages

La définition d'objectifs environnementaux ouvre de nouvelles potentialités de développement et induit simultanément des coûts nouveaux et un déclassement de certaines activités. Avant même de se prononcer sur le solde de ce jeu de destruction et de création simultanée d'activités, le fait d'aborder la croissance verte comme la combinaison de chocs contradictoires qui affecteront l'économie et de les sérier avec précision, permet de saisir la profondeur de la recomposition sectorielle qui défie les économies. Cet enjeu déborde largement le cadre des filières vertes stricto sensu, de la même façon que la révolution des TIC dans les économies développées a par le passé bouleversé à bien plus grande échelle l'emploi des secteurs utilisateurs (du commerce et de la logistique notamment) que celui des secteurs producteurs. Ce processus de transformation est mû en définitive par la modification du cadre fiscal, réglementaire et social « verdi », autrement dit par les changements dans les variables d'arbitrage des acteurs (signaux prix, réglementations normatives) et par l'évolution des préférences individuelles collectives. Il peut être accéléré ou freiné en fonction des contraintes de financement qui pèseront sur les agents privés et publics et de la vitesse d'adaptation du marché du travail. Ces divers chocs et contraintes vont modifier l'allocation sectorielle du capital et de la main-d'œuvre par rapport à une situation de référence inchangée.

Six chocs sont identifiés comme vecteurs de transformation des économies :

- l'augmentation du prix des ressources rares et la volatilité des anticipations du prix des énergies non renouvelables liée à l'incertitude ;
- le changement climatique et la taxation des émissions de carbone ;
- la mise en place de nouvelles réglementations et de normes dédiées à l'internalisation des contraintes environnementales non climatiques ;
- l'évolution des préférences collectives liée à la montée des préoccupations environnementales et l'émergence possible, sous cette hypothèse, d'un mode de consommation durable ;
- le niveau et la structure des dépenses publiques environnementales ;
- les innovations technologiques portées par les efforts de recherche en matière de réduction des émissions de CO₂ et de la pollution attachées aux modes actuels de production, de consommation et de déplacement.

Deux contraintes majeures sont susceptibles de borner l'ampleur de cette transformation :

- les contraintes de financement des politiques publiques environnementales et les contraintes de revenu et de crédit qui limitent la capacité d'investissement des ménages dans la consommation et l'habitat durables
- les contraintes d'appariement sur le marché du travail notamment liées aux mutations démographiques qui peuvent freiner la réallocation inter et intra-sectorielle de la main-d'œuvre au cours de ce processus de transformation.

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1139

Tableau de bord de l'attractivité de la France

Édition 2010, en collaboration avec l'AFII, la DGT et la DATAR

L'ambition de ce travail est d'offrir des éléments de comparaison objectifs entre la France et ses partenaires. Cette nouvelle édition réalisée par l'Agence française pour les investissements internationaux et le Centre d'analyse stratégique en collaboration avec la Direction générale du Trésor et la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale rassemble des données sur les investissements et talents attirés en France ainsi que sur les principaux déterminants des choix de localisation et facteurs d'attractivité.

Pour chacun de ces indicateurs, la France est comparée à 11 pays : les États-Unis, le Japon, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie, l'Espagne, l'Irlande, les Pays-Bas, la Belgique, la Finlande et la Pologne, partenaires qui ont un poids important dans les investissements internationaux et des relations économiques le plus souvent soutenues avec la France.

La Pologne illustre la situation des pays ayant récemment rejoint l'Union européenne, la Finlande celle d'un pays fortement engagé dans les activités de recherche et d'innovation. Les performances relatives des 12 pays sont, chaque fois que possible, comparées à la moyenne européenne.

Ce *Tableau de bord* est enrichi de deux compléments. Le premier porte sur la perception qu'ont de la France les investisseurs étrangers et sur la place que lui réservent les principaux classements internationaux traitant de l'attractivité ou de la compétitivité. Le second décline la dynamique des territoires français et la contribution des implantations étrangères.

www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/Tableau_de_bord_attractivite_juillet2010_fr.pdf

Tableau de bord de l'emploi public

Décembre 2010

Le *Tableau de bord de l'emploi public* éclaire la position de la France par rapport aux grandes économies de l'OCDE. Il fournit notamment des repères sur le poids de l'emploi public en France et à l'étranger par rapport au nombre d'habitants ou d'usagers. Cet éclairage est décliné par fonctions et niveaux d'administration. Une telle comparaison constitue une première puisque aucun document équivalent n'est aujourd'hui disponible. Les comparaisons internationales montrent que la France apparaît en situation relativement haute du point de vue du nombre d'emplois publics par habitant, sans pour autant se situer dans des zones atypiques. Ce ratio demeure ainsi assez proche des niveaux qui prévalent dans les pays anglo-saxons et sensiblement en deçà de ceux d'Europe du Nord. Le niveau globalement assez important d'emploi dans les services généraux contribue très largement à ce résultat. Cette position « moyenne haute » s'accompagne d'un faible recours à la sous-traitance. Néanmoins, le niveau d'emploi public français apparaît significatif lorsque l'on prend en compte le nombre de services d'utilité générale (et donc le nombre d'emplois) que l'État finance pour le compte des administrés, à travers un subventionnement de l'offre ou de la demande. Une analyse plus fine, par type de fonctions, montre également qu'un taux globalement assez élevé d'administration peut coexister avec des situations de moindre administration sectorielles ou spatiales.

www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/2011-03-04_-_TDB-Complet-EP-dec2010.pdf

Vivre ensemble plus longtemps

Rapports et Documents n° 28

Travaux coordonnés par Virginie Gimbert et Clélia Godot
La Documentation française, juillet 2010, 306 pages
Rédaction du Chapitre 10 : « La fiscalité des seniors »

www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/Vivre_ensemble_plus_longtemps.pdf

« L'écart d'intensité en R & D privée de la France par rapport aux États-Unis – le rôle conjugué de la spécialisation sectorielle et de la taille des entreprises »

avril 2010

L'analyse de l'écart d'intensité en R & D privée de la France par rapport aux États-Unis montre que le handicap français s'explique par son positionnement sectoriel et l'absence d'un tissu suffisamment dense d'entreprises engagées dans des activités internes de R & D. Parmi cette population d'entreprises, il n'y a cependant pas de déficit numérique d'entreprises de taille intermédiaire mais une moindre capacité de cette catégorie d'entreprises à investir dans la R & D. Par ailleurs, les investissements privés en R & D apparaissent insuffisamment valorisés en France, particulièrement dans les petites entreprises.

Ces résultats soulignent tout d'abord la nécessité d'opérer une transformation du tissu industriel en favorisant le développement des secteurs technologiques d'avenir. Ils incitent également à réorienter les politiques d'incitation à la R & D en faveur des PME de plus de 50 salariés et des ETI de l'industrie manufacturière qui, lorsqu'elles exécutent des travaux internes de R & D, le font de manière beaucoup moins intensive qu'aux États-Unis.

Document produit dans le cadre du groupe de travail « Développement des marchés de la connaissance » organisé par le Conseil d'analyse économique et l'OCDE. Il fait le point sur un certain nombre de définitions et de concepts, propose des éléments de cadrage statistique et présente des expériences étrangères.

« La place des entreprises de taille intermédiaire dans les activités de recherche et d'innovation », Dhont-Peltrault E. (2010) in *Futuris 2010, La Recherche et l'Innovation en France*, sous la direction de Jacques Lesourne et Daniel Randet, Paris, Odile Jacob.

Depuis plusieurs années, la faiblesse du maillon intermédiaire du tissu industriel français est considérée comme un facteur explicatif important du manque de compétitivité des entreprises françaises. La reconnaissance officielle par la Loi de modernisation de l'économie de la catégorie statistique des entreprises de taille intermédiaire (ETI) apparaît ainsi comme un prélude à des mesures politiques ciblées visant à susciter la croissance des PME et à améliorer l'environnement des ETI pour favoriser leur développement. Ce chapitre dresse un premier bilan de la place des ETI en France en mettant l'accent sur leur rôle dans les activités de recherche et d'innovation. Après avoir souligné les difficultés liées à l'identification statistique de cette catégorie d'entreprises et à la mise en œuvre d'instruments de politique économique ciblés, l'analyse confirme le poids majeur des ETI dans l'activité économique : malgré leur nombre réduit (quelques milliers), elles représentent plus de 20 % de l'emploi salarié et de la valeur ajoutée brute et plus du quart de la dépense intérieure de R & D. Elles sont également très présentes sur les marchés internationaux (30 % de leur chiffre d'affaires est réalisé à l'export) et fortement innovantes (plus de 40 % développent des innovations technologiques). Ces résultats globaux masquent cependant une forte hétérogénéité au sein de la catégorie des ETI ; les entreprises indépendantes affichant notamment de moindres performances en matière d'innovation que les groupes de sociétés. Par ailleurs, les comparaisons internationales montrent qu'un nombre suffisant d'ETI ne garantit pas à lui seul

le renforcement des capacités d'innovation de l'économie française. Les exemples allemand et américain soulignent en effet l'importance des facteurs socioculturels et institutionnels et des relations entre les différents acteurs du système de recherche et d'innovation.

« **Marchés de la technologie et droits de propriété intellectuelle : éléments de cadrage statistique et enseignements d'expériences étrangères** », R. Lallement, compléments au rapport du CAE *Les marchés de brevets dans l'économie de la connaissance*, Rapport n° 94, Dominique Guellec, Thierry Madiès et Jean-Claude Prager, 19 novembre 2010

« **Les chiffres de l'emploi public : une analyse des tendances internationales.** Olivier Passet et Annick Guilloux in « **Privatiser la fonction publique ?** », *Revue française d'administration publique*, n° 132, 2010

2.3. Organisation de colloques et séminaires

La France et l'Europe face à la crise économique

Rapports et Documents n° 31

Actes du colloque du 20 septembre 2010

en présence de Christine Lagarde et Nathalie Kosciusko-Morizet

La Documentation française, décembre 2010, 116 pages

Deux ans après la chute de la banque Lehman Brothers, quel bilan tirer des réponses apportées à la crise économique par les pouvoirs publics, à l'échelon international, européen et national ? Les dispositifs mis en place ont-ils absorbé le choc ? Comment est-on passé de l'affaissement des marchés boursiers à la menace sur la dette souveraine ? La crise devient ainsi le prisme à travers lequel réexaminer les (dés)équilibres monétaires mondiaux et la soutenabilité des finances publiques. Sous le regard inquiet de leur opinion, la France et ses partenaires européens devront inventer la voie budgétaire conciliant relance et réduction des déficits publics. Organisé par le Centre d'analyse stratégique, ce colloque a réuni de nombreux experts français et étrangers : Ray Barrell, Agnès Bénassy-Quéré, Christian de Boissieu, Anton Brender, Michel Camdessus, Gilles Carrez, Benoît Cœuré, Jean-Philippe Cotis, Daniel Cohen, Jacques Delpla, Luc Ferry, Antoine Gosset-Grainville, Helmut Herres, Jean-Pierre Jouyet, Rolf Langhammer, Emmanuel Rivière et Loukas Tsoukalis. Les débats sont ouverts par Nathalie Kosciusko-Morizet et clos par Christine Lagarde.

« **Les aides publiques à l'innovation en Europe : quels instruments pour quelle performance ?** »

9 novembre 2010

Ce colloque avait pour but d'évaluer l'efficacité des principaux types d'aide publique à l'innovation utilisés en Europe, et à en tirer les enseignements qui s'imposent, pour distinguer les instruments les mieux adaptés. Il a été structuré autour de quatre points. L'efficacité des aides publiques indirectes à la R & D sous forme d'allègements d'impôts (crédit d'impôt recherche, facilités d'amortissement, abattements) ou de charges sociales, dont l'importance est grandissante dans la politique d'innovation de la plupart des pays européens, notamment en termes d'affichage pour la politique d'attractivité vis-à-vis des firmes transnationales ; les avantages et inconvénients des aides directes à la R & D (subventions, prêts bonifiés, commande publique, soutien des clusters d'activités innovantes, etc.), qui restent prédominantes et dont le rôle est complémentaire de celui des aides fiscales, surtout concernant les besoins de ciblage des aides sous un angle sectoriel ou technologique ; les enseignements des politiques exemplaires menées dans certains pays, à travers une approche

plus systémique et institutionnelle, en matière d'organisation, de gouvernance et de réglementation (marchés publics innovants, accès au capital-investissement, promotion des transferts technologiques, etc.) ; enfin, la perception des politiques publiques d'innovation par leurs destinataires : le point de vue des entreprises européennes sur les vertus et défauts des dispositifs publics en la matière, en particulier concernant les aides publiques.

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1261

2.4. Auditions et participation à des colloques, séminaires et groupes de travail

Croissance, nouveau modèle de croissance

- Janvier 2010 – Modélisation et projection des prix du pétrole dans le cadre des modèles NEMESIS/GEM E3. Présentation dans le cadre du groupe de travail du CAE sur « les effets d'un prix du pétrole élevé et volatil » (Paul Zagamé).
- Janvier-mai 2010 – Participation à diverses réunions de travail et rédactions de notes techniques en vue de la rédaction de l'opuscule *Pour une politique globale. Blocages et ouvertures*, Roger Guesnerie, Collège de France, Cepremap, n° 20 (Clément Schaff et Mahdi Ben Jelloul).
- 8 et 9 mars 2010 – Présentation sur « Les déséquilibres extérieurs et leur potentiel de crise : une faille dans la stratégie allemande tournée vers l'exportation ? » et participation à une table ronde sur le thème « Que doit faire la politique économique allemande ? », dans le cadre d'un séminaire organisé par l'Evangelische Akademie Loccum, à Loccum (Basse-Saxe) (Rémi Lallement).
- 2 mai-8 décembre 2010 – Réunions du groupe Croissance potentielle, organisé en partenariat avec la DG Trésor et réunissant administrations économiques et organismes d'étude.
- Mai 2010 – « Les métiers de la croissance verte », séminaire interne en présence du DGEFP destiné à sensibiliser cette direction aux questions liées aux emplois verts (Olivier Passet et Cécile Jolly).
- Mai 2010 – Audition par le cabinet Wauquiez sur les métiers de la croissance verte à l'origine de la commande sur les secteurs porteurs (Olivier Passet et Hugues de Balathier).
- 18 mai 2010 – « La protection sociale, amortisseur ou amplificateur de crise ? » : intervention au club de réflexion Société en mouvement (Olivier Passet).
- 18 juin 2010 – Intervention auprès de l'Aviation civile : « Quelles nouvelles croissances ? » (Clément Schaff)
- 2 juillet 2010 – Intervention auprès de la FNAU (fédération nationale des agences d'urbanisme) sur les nouveaux modèles de croissance, à Paris, en présence d'élus locaux, des Oref et des agences de l'emploi (Olivier Passet).
- 5 juillet 2010 – Réunion de réflexion sur la crise de l'euro et ses impacts franco-allemands, à l'initiative du Comité d'études des relations franco-allemandes de l'IFRI et de la Direction de la prospective du ministère des Affaires étrangères, au Quai d'Orsay (Rémi Lallement).
- 17 novembre 2010 – Modération de la table ronde « Déséquilibres extérieurs et réorientation des politiques économiques en Europe » lors du séminaire organisé par la Stiftung

Wissenschaft und Politik (SWP), la Fondation Friedrich Ebert et le Centre d'analyse stratégique, à Berlin (Rémi Lallement).

- 23 novembre 2010 – Intervention sur « Les entreprises en phase de reprise économique » au Forum syndical franco-allemand (Olivier Passet).
- 2 décembre 2010 – « How to deal with external imbalances disparities within the EU? », dans le cadre d'une réunion du Conseil d'analyse franco-allemand (CAEFA), en marge du forum franco-allemand organisé par la Fondation Genshagen, au château de Genshagen (Rémi Lallement).

ETI, politique industrielle

- 22 février 2010 – Réunion de préparation du Conseil Compétitivité, volet Marché intérieur/Industrie au SGAE (Rémi Lallement).
- 19 mars 2010 – Présentation de l'ensemble des travaux réalisés sur les entreprises de taille intermédiaire à l'équipe d'Oséo en charge des programmes Initiative stratégique industrielle, (Estelle Dhont-Peltraut).
- 31 mai 2010 – « R & D et structure des entreprises : une comparaison France/États-Unis », présentation à la DGCIS (Estelle Dhont-Peltraut).
- 4 juin 2010 – « Innovation et implantation à l'étranger : les performances des entreprises de taille intermédiaire », présentation au séminaire de recherche du CATT de l'université de Pau et des Pays de l'Adour (Estelle Dhont-Peltraut).
- 3 septembre 2010 – Réunion de travail sur les modalités d'évaluation du programme d'investissement d'avenir (PIE) au Commissariat général à l'investissement (CGI).
- 13 octobre 2010 – Consultation au SGAE sur deux initiatives européennes proposées par le Premier ministre : Fonds européen de capital-risque dédié aux PME innovantes et Fonds européen des brevets (Rémi Lallement).
- 28 octobre 2010 – « Investing abroad: A way of increasing firm performance », présentation à la Global Wealth Management Conference (World Expo Shanghai) (Estelle Dhont-Peltraut).

Soutenabilité des dépenses publiques, rationalisation de l'État

- 19 avril 2010 – Intervention à l'Ambassade du Canada à Paris, « Le rôle de l'État » (Olivier Passet).
- 27-28 mai 2010 – Journées d'études de l'OFCE sur les finances publiques dans la crise. Présentation d'un article sur la soutenabilité de long terme des finances publiques en France et dans les pays développés (Thomas Brand).
- 9,10 et 19 novembre 2010 – Conférence à l'ENA sur la politique budgétaire en temps de crise. Quelle définition de la soutenabilité des finances publiques ? Comment effectuer une consolidation budgétaire sans étouffer la reprise ? (Thomas Brand).
- 15 novembre 2010 – Cours de formation continue aux assistants parlementaires (via l'ENA). Présentation des projections d'endettement public en France et dans les pays développés et des moyens pour éviter un effet « boule de neige » (Thomas Brand).
- Réunions bimestrielles du groupe de travail « Projections d'endettement public » à la Caisse des dépôts et Consignations (avec la Banque de France, le CEPREMAP, l'OFCE, le CEPII).

Soutenabilité des finances publiques, inflation, taux d'intérêt : quelle évolution prévisible à moyen et long terme compte tenu de la brutalité de la dégradation de la situation en France et en Europe ? Quelle règle budgétaire en sortie de crise : étude des différentes options de règle normative pour l'équilibre des finances publiques ? (Thomas Brand).

1 ■ Présentation générale des travaux

Les travaux menés par le département Développement durable (DDD) en 2010 ont porté sur :

- l'invention d'une nouvelle coopération climatique mondiale ;
- l'encadrement des cessions d'actifs agricoles à des investisseurs étrangers dans les pays en développement ;
- la sécurité gazière de l'Union européenne (une problématique renouvelée par les questions que pose la découverte des gisements de gaz non conventionnels) ;
- la volatilité des prix des matières premières énergétiques ainsi que des hydrocarbures ;
- la traduction pour notre pays de la nécessaire réduction de nos émissions de gaz à effet de serre dans le domaine de la mobilité.

1.1. Cancun ou l'invention d'une nouvelle coopération climatique mondiale

Pour faire face au péril climatique, autrement dit à une augmentation de plus de 4 °C de la température de la planète en fin de siècle, un effort mondial de la part de l'ensemble des pays sera nécessaire. L'analyse du DDD a porté sur les résultats des négociations climatiques sur Copenhague en début d'année, et sur Cancun en décembre.

À la lecture des décisions adoptées par la communauté internationale lors de la Conférence de Cancun en décembre 2010, on peut légitimement s'interroger sur ce qu'il reste de la Déclaration de Washington, par laquelle pays développés et émergents s'accordaient en 2007 pour donner suite au Protocole de Kyoto et envisageaient l'établissement d'un marché international de quotas d'émissions. Si la série de décisions de Cancun ne ferme pas la porte à un « accord international contraignant », mentionné sans que son opportunité soit ni validée ni écartée, elle met fin selon toute vraisemblance à l'espoir d'un nouveau Protocole de Kyoto étendu à l'ensemble des pays. Les parties signataires s'engagent à éviter un vide entre la fin du précédent régime et l'entrée en vigueur du nouveau système de coopération post-2012. Néanmoins, de nouveaux mécanismes de marché, comparables au système d'échange de quotas entre États fondé à Kyoto, sont évoqués de manière vague dans les décisions, parmi les mesures permettant d'accélérer la transition énergétique mondiale : leur mise en œuvre doit être étudiée lors de la Conférence de Durban en décembre 2011, selon les propositions qui seront communiquées au préalable par les pays. Plus fondamentalement, la détermination par les différents pays de leurs objectifs de politique climatique éloigne la perspective de renouer avec l'ancien système. Le refus des partenaires chinois et américains de se voir imposer à court terme des objectifs contraignants a progressivement conduit le Japon à s'opposer à une nouvelle période d'engagement, au motif de l'asymétrie des efforts consentis. Lors du sommet de Cancun, la Russie et le Canada se sont également déclarés hostiles à l'ouverture d'une deuxième période d'engagement, tandis que les États-Unis, qui n'ont pas ratifié le Protocole, y restent catégoriquement opposés.

L'accord de Cancun s'inscrit ainsi dans la logique esquissée l'année précédente lors de la conférence de Copenhague. Il reconnaît la nécessité de contenir la hausse de la température moyenne mondiale à 2 °C, fonde de nouveaux instruments de solidarité internationale et prend

note tant des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) proposés par les pays développés d'ici à 2020 que des politiques climatiques initiées par les pays en développement. Cet accord a le mérite de relancer la coopération climatique onusienne.

Malheureusement, les promesses actuelles des États ne suffisent pas à garantir la préservation de notre système climatique.

Ainsi que le soulignait la présidente de la conférence au moment de clore les débats, « Cancun ouvre véritablement une nouvelle ère pour la coopération internationale sur le changement climatique ». L'enjeu le plus réaliste de la prochaine rencontre fin 2011 à Durban est de rendre opérationnelle cette architecture *bottom up* en transformant, dans les mois qui viennent, la somme de décisions consensuelles, mais parfois vagues, adoptées à Cancun, en des mécanismes opérationnels et efficaces susceptibles d'accélérer la lutte contre le changement climatique, à défaut d'un prix unique mondial du carbone. À ce titre, les négociations de Durban doivent non seulement chercher à inscrire les instruments issus de « l'ère Kyoto », en particulier les mécanismes de projet, dans le cadre des accords de Cancun, mais également ouvrir la voie aux mécanismes imaginés par d'autres pays. Ainsi se mettrait en place un nouvel accord mondial reposant non pas sur un objectif mondial s'imposant à tous les pays mais sur les objectifs et les initiatives de chacun d'entre eux.

À plus long terme, le principal défi des futures négociations sera d'amener les pays à relever d'eux-mêmes le niveau de leurs efforts et d'envisager la signature d'un nouvel accord mondial ambitieux.

Soulignons cependant que si l'accord de Cancun a permis de jeter les bases d'un certain nombre de mécanismes, le travail qui reste à effectuer pour les mettre en œuvre est important. Ainsi en est-il des outils des mécanismes pour la Réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation (REDD+) de lutte contre la déforestation qui ont été actés au Mexique. La question est désormais de savoir comment utiliser ces fonds « REDD » de la manière la plus efficace pour infléchir les politiques publiques de lutte contre la déforestation dans des États forestiers qui, pour la grande majorité d'entre eux, sont dits « fragiles », c'est-à-dire conjuguant un faible niveau de performance socioéconomique et de gouvernance. L'action la plus efficace doit en effet conjuguer préservation de la forêt et aide à la croissance économique. Elle passe souvent par des aides attribuées à l'agriculture (investissement dans une agriculture écologiquement intensive centrée sur les exploitations familiales, subventionnement de semences sélectionnées et d'innovations adaptées, etc.), à la clarification des régimes fonciers ou encore à la réhabilitation du système judiciaire permettant de réduire la corruption. La répartition des fonds existants pose la question à l'intérieur d'un pays de la stratégie à adopter, mais aussi de la répartition des fonds entre les différents pays (en évitant que la déforestation ne se « reporte » d'un pays à l'autre).

1.2. L'encadrement des cessions d'actifs agricoles à des investisseurs étrangers dans les pays en développement

Même si elle est difficilement quantifiable, l'ampleur de la cession des actifs agricoles dans les pays en développement, son accroissement certain dans le futur, ses conséquences parfois désastreuses, ont conduit le DDD à publier un rapport, fondé sur les travaux d'un groupe de travail, sur les régulations possibles de ce phénomène.

Nourrir 9 milliards de personnes en 2050 impose d'actionner deux leviers :

- accroître la production agricole mondiale de 70 %, selon les estimations de la FAO, ce qui suppose d'augmenter fortement les investissements dans l'agriculture, en particulier dans les pays les moins avancés (PMA) et les pays en développement (PED) ;

- permettre aux plus pauvres d'accéder à la nourriture. Les investissements agricoles dans les PMA et PED sont donc amenés à se développer très fortement. La crise financière nous l'a montré : plutôt que d'être un jour contraints à réguler en urgence les dérives potentielles d'un système, mieux vaut les encadrer en amont.

C'est pourquoi il nous incombe de mettre en place des régulations internationales relatives aux cessions d'actifs agricoles à des investisseurs étrangers. Si celles-ci sont nécessaires, compte tenu de la gouvernance mondiale actuelle, elles ne pourront prendre la forme classique d'un accord mondial contraignant pour les pays signataires, du moins à court terme. Elles se traduiront donc par diverses formes de règles de droit non obligatoire ou *soft law* (chartes, guides de bonnes pratiques, directives volontaires) ou d'accords particuliers (principes de conditionnalité, engagements contractuels, etc.).

Ces régulations pourraient s'appuyer sur deux principes :

- un apport de capital massif dans les filières agricoles des pays du Sud est indispensable pour nourrir huit milliards d'êtres humains en 2030. Il faut donc augmenter les investissements et les sécuriser : l'absence de cadre foncier reconnu dans une grande partie des États africains est une source majeure de risque pour les investisseurs ;
- mais ces investissements ne seront acceptables que s'ils sont réalisés de manière responsable. Nombre de PED et de PMA font le choix de céder des terres agricoles à des entreprises et États étrangers, alors même que certains n'arrivent pas à nourrir leur population. Les investissements devront donc être accompagnés d'une concertation transparente avec les parties prenantes locales.

Cette démarche de responsabilité pourrait conduire à la création d'un label « Agro Investissement Responsable ». Ce dernier devrait diminuer les risques de long terme associés au projet et permettre aux investisseurs d'obtenir de meilleurs taux d'emprunt. De plus, la publicité de ce label auprès des consommateurs pourrait favoriser la vente des produits correspondants.

Elle devrait également s'appuyer sur les institutions internationales qui réfléchissent activement sur ce sujet et sur une action déterminée de l'Union européenne et de la France pour aider les pays hôtes à négocier avec les investisseurs.

1.3. La sécurité gazière de l'Union européenne

Parce que l'approvisionnement présentera toujours des incertitudes et que sa dépendance gazière pourrait être très élevée, de l'ordre de 80 % à l'horizon 2025 dans un scénario tendanciel, l'Union européenne doit renforcer sa sécurité énergétique. Les positions différentes des Etats membres, bien souvent issues de leur histoire, rendent difficile la mise en place de solutions européennes et justifient l'analyse menée en 2009-2010 par le DDD, qui a conduit à l'élaboration d'un rapport. Le marché gazier européen construit sur les politiques européennes de régulation et de concurrence a pour objectif d'allouer le gaz naturel là où il est le plus nécessaire. La pleine réalisation du marché et de la libre circulation constitue une première réponse contre les incidents d'approvisionnement.

L'Europe dépendante

La dépendance gazière de l'Europe ne se résume pas au risque d'interruption de l'approvisionnement par un fournisseur ou par un pays de transit exerçant un chantage ou ripostant à une sanction. Elle ne se réduit pas non plus à une rupture des flux provoquée par un conflit militaire. Au-delà des menaces réelles, la dépendance pèse sur les esprits, elle suscite la division et le soupçon.

Les importateurs de gaz comme les pays fournisseurs font remarquer que, hormis l'épisode particulier du début de l'année 2009, depuis trente ans l'Europe n'a jamais souffert de rupture d'approvisionnement. Ils soulignent que les producteurs – Gazprom en premier lieu – ont toujours fait preuve de fiabilité, même dans des temps troublés. Dans une relation de commerce, le fournisseur a autant besoin du client que l'inverse : ce qui pose question n'est pas l'intérêt mutuel à commercer mais le rapport de force. Trente ans après, l'embargo et les chocs pétroliers de 1973 et de 1979 restent très présents dans les mémoires européennes.

La dépendance gazière existe dans les esprits : l'UE, et particulièrement certains de ses États membres, se sentent vulnérables. Ce qui inquiète, ce n'est pas tant le poids de la Russie dans l'approvisionnement de l'Europe – un quart seulement, avec un éventail de fournisseurs convenablement diversifié – que les difficultés économiques et sociales qui découleraient d'une coupure prolongée. Cette forte inquiétude occupe l'actualité européenne à chaque crise.

La dépendance gazière est un point de fragilité, générateur d'un malaise durable. Plus virtuelle que réelle, la menace gazière n'en crée pas moins le soupçon ; elle divise les Européens entre partisans de l'apaisement et partisans de la confrontation ; elle infléchit les diplomaties ; elle permet à des puissances étrangères d'exercer leurs influences contraires ; elle pèse sur les opinions publiques européennes

Des partenariats énergétiques élargis

L'équilibre entre l'offre et la demande de l'UE serait favorisé par le développement de partenariats stratégiques avec ses voisins producteurs, la Russie et l'Afrique du Nord dans un premier temps, le Moyen-Orient ultérieurement. Il ne faut pas se reposer sur l'idée d'un vaste marché fluide du gaz naturel liquéfié, même si son développement doit être encouragé et sera très utile dans les moments de crise ou pour faire jouer la concurrence. Les gazoducs et le GNL contribuent de manière complémentaire à la sécurité d'approvisionnement : les premiers restent plus denses et moins concurrentiels pour les pays qui, comme ceux de l'Europe, ont la chance d'être proches des grands gisements gaziers ; le second peut s'adapter beaucoup plus facilement à la demande.

Ces partenariats doivent trouver un équilibre entre les États, qui doivent favoriser l'établissement d'un cadre propice à la coopération, et les entreprises, qui doivent écarter, sous le contrôle de l'UE, les ententes qui ne respecteraient pas les règles de la concurrence.

- Avec la Russie, principal fournisseur de l'Union européenne, l'heure est venue, sur les bases du dialogue UE-Russie, de mettre en place un partenariat énergétique élargi. Le dialogue a bien mis en évidence le besoin de travailler sur l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, les infrastructures prioritaires et les technologies. L'enjeu est celui de la sécurité énergétique pour l'UE et du développement économique pour la Russie.

La question des investissements dans la production de nouveaux champs en Russie est cruciale pour les deux parties. En effet, compte tenu du déclin des champs actuels, dont la production devrait s'élever à environ 350 Gm³ à l'horizon 2020, soit la moitié de celle d'aujourd'hui, les investissements de Gazprom dans les nouveaux gisements au nord et à l'est du pays sont plus que nécessaires. Même si, comme pour toute entreprise, la satisfaction de ses intérêts constitue son mobile premier, Gazprom doit être considéré comme un partenaire industriel fiable, avec lequel des accords de long terme peuvent être conclus. Son alliance avec BASF, depuis de nombreuses années, en fournit un bon exemple.

- Au niveau global, l'enjeu est aussi concurrentiel. Les États-Unis affichent de fortes ambitions technologiques. Le partenariat Asie-Pacifique, réunissant l'Australie, la Chine, la Corée du Sud, les États-Unis, l'Inde et le Japon, vise à dégager une stratégie commune qui s'appuie à la fois sur des réformes industrielles et sur l'utilisation de nouvelles technologies

moins polluantes. Un partenariat de cette nature entre l'UE et la Russie donnerait aux deux régions des chances nouvelles de rester dans la course technologique et industrielle.

- Sur les points de désaccord, notamment l'accès des tiers au réseau et la libre circulation, il faut sans doute attendre que le processus de libéralisation en Russie ait suffisamment progressé et que les prix aient augmenté. Les deux systèmes pourront alors être plus facilement harmonisés vers un marché plus vaste, au bénéfice des deux parties. Rappelons aussi que les idéologies économiques divergent : la Russie considère la maîtrise des infrastructures logistiques lourdes comme un objectif stratégique, et répète régulièrement qu'elle ne l'abandonnera pas.

Mais coopération ne saurait signifier soumission. La mémoire des politiques dites « d'apaisement » est aussi très présente à l'esprit des Européens. Pour fonctionner, la coopération doit être équilibrée : elle passe par un renforcement en faveur de l'Europe.

1.4. La volatilité des prix des matières premières énergétiques et des hydrocarbures

Les marchés de matières premières ne sont pas un marché d'actifs comme les autres : ces produits étant des composants incontournables de l'économie réelle, l'évolution de leurs prix a des conséquences directes et immédiates sur les investissements, la production ou encore l'alimentation, comme l'ont montré l'envolée des prix de 2007-2008 et plus récemment encore la crise sur le blé russe. Ces marchés font donc l'objet d'une attention toute particulière de la part des pouvoirs publics, qui les ont inscrits à l'ordre du jour du G20 de 2011. Le DDD, en liaison avec le département Economie-Finances, a rédigé deux notes d'analyse fin 2010 sur ce sujet.

Parallèlement, l'image des banques ayant été fortement érodée par la crise des *subprimes*, les pouvoirs publics ont regardé d'un œil attentif leur participation aux marchés à terme de matières premières, d'autant que l'augmentation des prix correspond peu ou prou à leur arrivée massive sur ce segment. D'après l'analyse économique, les mouvements des cours observés ces dernières années sont principalement dus à la tension qui a pu exister entre une offre stagnante et une demande croissante.

La littérature sur le sujet, si elle explique les mécanismes à l'œuvre, ne fournit aucune preuve de la responsabilité des marchés à terme, et plus particulièrement des opérateurs financiers, dans la hausse des prix de 2007-2008. La prudence est néanmoins de rigueur : l'absence de preuves, principalement due à l'absence de données, ne signifie pas pour autant que ces marchés dérivés doivent être exemptés de tout contrôle. À charge pour les pouvoirs publics et les autorités de marché de trouver un juste équilibre avec une réglementation permettant de prévenir l'emballement des cours tout en préservant le développement de ces marchés, essentiels aux besoins de couverture et à la formation des anticipations de prix.

Fortement dépendants des importations et exportations de produits agricoles, les pays en développement sont de loin les plus touchés par la volatilité des cours des matières premières. Toutefois, l'instabilité des cours ne touche pas seulement les pays du Sud : elle constitue un problème majeur pour nos agriculteurs, dont les recettes fluctuent avec les prix, et ce d'autant plus depuis la libéralisation croissante du secteur. De quels moyens dispose-t-on pour prévenir l'instabilité des prix ? Question importante, puisqu'elle touche aux problèmes bien connus de la sécurité alimentaire et du développement. L'analyse des fondamentaux de ces marchés conduit à conclure à une forte volatilité « naturelle » des marchés agricoles, qui tendrait à se renforcer dans les années à venir.

Si certaines mesures peuvent conduire à limiter l'instabilité des cours mondiaux, il est plus probable que les solutions relèvent davantage de politiques visant à freiner la transmission de

cette instabilité au niveau national et à réduire les retombées sur les populations vulnérables. Il n'en reste pas moins nécessaire de chercher à réguler les marchés financiers, qui sont accusés d'avoir participé à l'envolée des prix. Cette causalité est d'ailleurs loin d'être vérifiée, néanmoins davantage de contrôle contribuera à améliorer leur transparence, précaution d'autant plus nécessaire que nous manquons d'informations sur ces marchés. Une telle réforme doit s'accompagner d'une reformulation des principes directeurs du marché physique, qui intégreront une différenciation de traitement entre pays selon le niveau de développement, et donneront la priorité aux politiques agricoles nationales. Solutions de long terme à la volatilité, celles-ci devraient avoir pour objectifs une augmentation de l'offre (hausse de la productivité, innovation) et une diminution de la dépendance aux importations (développement des cultures vivrières).

1.5. Que signifie pour la France la nécessaire réduction de ses émissions de gaz à effet de serre dans le domaine de la mobilité ?

Les pays développés ont construit au cours du siècle dernier un système automobile très performant (véhicules + infrastructures + modes de gestion et services), qui a, peu à peu, dessiné nos territoires et transformé nos modes de vie, et dont nous sommes devenus dépendants. Il est cependant à bien des égards « non durable ». Dans tous les secteurs, les émissions de gaz à effet de serre ont diminué depuis 1990, mais, dans le transport, elles ont augmenté de près de 20 % depuis 1990. Parallèlement, notre parc automobile a doublé en une trentaine d'années de même que nos déplacements en voiture. Enfin, notre mode de consommation et d'utilisation de l'automobile n'est pas exportable dans les pays émergents : la demande chinoise d'hydrocarbures pour les transports pourrait quadrupler de 2005 à 2030, si l'on suit les derniers scénarios de l'AIE.

Nous devons donc repenser notre système automobile tout en préservant l'équité sociale. Tel est l'objet du rapport publié par le DDD en 2010. Les progrès technologiques attendus dans les motorisations des véhicules thermiques, électriques et hybrides ainsi que dans les énergies utilisées sont considérables (pouvant aller jusqu'à 50 % de gains d'efficacité énergétique d'ici 2030). Cependant, ils ne suffiront à répondre ni aux objectifs de lutte contre le changement climatique, ni aux enjeux sociaux et territoriaux d'une mobilité durable. Nous devons donc changer nos comportements et inventer une nouvelle mobilité ainsi que les services qui vont l'accompagner.

Le système automobile va de fait être confronté à cinq ruptures dans les prochaines années. Incontestablement, les voitures font moins rêver. C'est une invitation claire à développer des services dans lesquels la voiture devient un outil au service des déplacements : l'autopartage et le covoiturage devraient donc pouvoir se développer en liaison avec les pouvoirs publics. Deuxième rupture : nous ne sommes qu'au début de la révolution numérique pour le transport : attaché à la personne ou au véhicule, le téléphone portable intelligent (*smartphone*) a vocation à devenir l'instrument universel d'accessibilité, fournir des informations en temps réel sur le fonctionnement des différents modes de transport et permettre un accès attractif à de nouvelles mobilités. Il devrait accompagner chacun d'entre nous dans son trajet de porte à porte ! Troisième rupture : une nouvelle génération de véhicules, entièrement électriques ou hybrides, se développe et offre de nouvelles possibilités qu'il nous appartiendra d'exploiter en fonction de leurs performances réelles, en particulier de l'autonomie des batteries qui devrait progresser dans les prochaines années. Quatrième rupture : nous allons vers un nouveau partage de la chaîne de la valeur dans l'automobile. Demain, le consommateur pourrait ainsi : a) acheter un véhicule et louer la batterie correspondante ; b) acheter un petit véhicule urbain avec la possibilité d'utiliser un certain nombre de jours dans l'année une berline familiale ; c) louer un véhicule pour une période donnée, éventuellement à l'heure, sans forcément le ramener à son point de départ, voire en le laissant dans une zone déterminée ; d) acheter une carte de type « Navigo » qui donnerait la possibilité, moyennant un supplément, d'utiliser un véhicule particulier en sus d'un accès aux transports collectifs ; e) bénéficier d'un bouquet global comprenant l'utilisation possible de différents véhicules (exemple du service « Mu by

Peugeot ») ainsi que l'accès à des services associés de dépannage, d'information, de réservation, etc. Cette évolution rejoint l'aspiration actuelle des consommateurs à ne plus acheter un produit, mais le service correspondant : elle permettrait le passage d'une économie de biens à une économie de services, recouvrant de multiples formes. Enfin, le rôle de l'initiative locale est fondamental dans l'invention de ces nouvelles mobilités et de nouveaux services associés à la vie des territoires.

Les constructeurs automobiles ont été jusqu'à présent porteurs du modèle dominant en proposant aux ménages des véhicules multifonctionnels de plus en plus sophistiqués, en décalage par rapport à leurs besoins et dont l'achat, puis l'utilisation, pèsent de plus en plus sur le niveau de vie. Or, la crise récente du secteur automobile a révélé un écart croissant entre l'offre des constructeurs et les attentes d'une clientèle de plus en plus intéressée par des modèles plus simples et moins coûteux répondant à ses usages quotidiens. Ce contexte légitime la mobilisation de tous les acteurs et doit être considéré comme une opportunité de changement pour transformer l'industrie automobile et créer la voiture de demain adaptée aux futurs besoins de mobilité.

Notre mobilité future ne proviendra pas d'une seule innovation, mais de la conjugaison de plusieurs d'entre elles. On pourrait donc imaginer une trajectoire de la mobilité de demain combinant : la marche à pied et le vélo avec ou sans assistance électrique, sous réserve que les cheminements vers les équipements et services collectifs de la vie quotidienne soient sécurisés (accès aux écoles) et agréables (largeur, plantations, mobilier urbain, etc.) ; des services de mobilité (transports collectifs, voitures individuelles ou partagées, deux-roues motorisés) interconnectés grâce à des services de communication intégrés ; la production en grande série de véhicules urbains « branchés », à faible encombrement, au design innovant, écologiquement performants et équipés des derniers moyens de communication ; la mise en place de téléservices permettant d'éviter certains déplacements, trajets domicile-travail, demandes administratives, diagnostics de santé, etc. ; des politiques urbaines volontaristes facilitant l'usage de ces types de véhicules par des dispositions réglementaires et tarifaires d'usage de la voirie et du stationnement, l'équipement de stations de recharge ou d'échange de batteries et la mise en place d'un système complet d'information multimodale connectant les services.

Pour mettre en place cette nouvelle organisation, il est tout d'abord nécessaire de donner à tous les acteurs, nationaux et territoriaux, de la visibilité à moyen et long termes (dix à vingt ans) sur le devenir de la mobilité dans nos modes de vie quotidiens, grâce à l'articulation entre les politiques industrielles liées à l'automobile ou à d'autres modes de transport, les politiques territoriales de déplacement et les besoins de mobilité des usagers. Grâce à l'apport du numérique qui peut nous permettre de créer des services adaptés aux territoires, il s'agit désormais de « penser la mobilité autrement » pour faciliter l'organisation de territoires et de modes de vie « soutenables » en agissant sur tous les paramètres et en encourageant les initiatives locales. Il s'agit d'organiser un espace de discussion, pourquoi pas un forum national, entre les représentants de la filière automobile, en particulier les constructeurs automobiles, les collectivités territoriales, les autorités locales organisatrices de transports et les opérateurs de transport, sur les grandes orientations et priorités de la mobilité automobile dans les différents territoires. Ce débat, déjà commencé au niveau national avec le Grenelle de l'environnement, se poursuit notamment sur le déploiement d'infrastructures de recharge accessibles au public. Il doit maintenant se dérouler localement et donner à tous les acteurs – nationaux et territoriaux – de la visibilité sur le devenir de la mobilité dans nos modes de vie quotidiens.

Les territoires ruraux et périurbains présentent cependant une difficulté particulière, leur étendue géographique et le manque de rentabilité des transports collectifs qui en résulte conduisant à y privilégier de manière quasi-exclusive le mode automobile. Si la mise en place de pistes cyclables sécurisées, l'information en temps réel, les aires de stationnement pour le covoiturage à la sortie des autoroutes (associés à des tarifs préférentiels de péage) constituent

à l'évidence des pistes de solutions, une réflexion spécifique est néanmoins nécessaire et fera l'objet d'une mission du DDD en 2011.

2 ■ Liste des travaux

Les notes de synthèse correspondant à un rapport sont traitées avec celui-ci dans le point 2.2.

2.1. Notes d'analyse

N° 162, janvier 2010

« Copenhague ou la nouvelle donne climatique internationale »

Au-delà des attentes suscitées tout au long de l'année 2009 et des déceptions qu'elles ont engendrées, la conférence de Copenhague a conduit à deux résultats qui marqueront l'histoire de la lutte contre le changement climatique : l'implication forte dans la mise au point de l'accord non seulement des deux principaux émetteurs de gaz à effet de serre que sont la Chine et les États-Unis, mais aussi des pays émergents (Afrique du Sud, Inde, Brésil), ainsi que la main tendue aux pays en développement. Dans un monde multipolaire de plus en plus complexe, les acteurs majeurs dans la lutte contre le changement climatique sont désormais associés à la coopération internationale. Le prix à payer pour l'intégration de ces nouveaux entrants a résidé à Copenhague dans « l'oubli » du Protocole de Kyoto : il appartient maintenant aux pays historiquement engagés dans la lutte contre le changement climatique de décliner l'accord de Copenhague mais aussi de le réconcilier avec les acquis du Protocole de Kyoto. Tel pourrait être le sens de l'engagement européen durant l'année 2010. Il serait sans nul doute soutenu par la société civile.

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1100

N° 165, mars 2010

« Les pré-requis pour une lutte efficace contre la déforestation »

L'Accord de Copenhague a inscrit la volonté commune d'agir contre la déforestation dans les pays en développement mais aussi de préserver la forêt, un stock de carbone essentiel au maintien de l'équilibre climatique. Si la forme que prendra le futur mécanisme onusien reste à négocier, les pays du Nord ont d'ores et déjà promis 3,5 milliards de dollars sur la période 2010-2012 pour initier une action coordonnée dans ce domaine. À l'initiative de la France et de la Norvège, la rencontre du 11 mars à Paris, suivie de celle de printemps à Oslo entre quelques pays européens et les principaux pays des bassins forestiers, sera l'occasion d'appeler à de nouvelles promesses de fonds mais aussi de négocier les modalités de leur distribution. Tout l'enjeu est aujourd'hui de financer les chantiers prioritaires permettant d'assurer la réussite de la mise en œuvre du futur mécanisme onusien : sécuriser les droits fonciers, améliorer la gouvernance forestière, associer l'ensemble des parties prenantes à l'élaboration des stratégies nationales REDD + et investir dans l'innovation agricole.

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1144

N° 170, avril 2010

« La sécurité gazière de l'Europe. De la dépendance à l'interdépendance »

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1154

Voir point 2.2.

N° 174, mai 2010**« Les microprocesseurs. Bâtir une stratégie industrielle européenne »**

Les microprocesseurs, circuits électroniques constitués de millions de transistors, constituent l'intelligence des systèmes numériques. Hautement stratégique, ce secteur est tenu par quelques grands constructeurs américains tels Intel et AMD, en concurrence depuis peu avec des entreprises asiatiques, principalement chinoises ou taiwanaises. L'Europe, considérant que l'industrie des microprocesseurs génériques lui était fermée, a reporté ses efforts d'innovation et de production sur des produits dédiés, les microcontrôleurs, et en tire aujourd'hui un avantage comparatif certain. Il lui faut néanmoins absolument consolider ses parts de marché en soutenant l'innovation dans ses domaines d'excellence et en menant une politique soutenue d'accompagnement de ses *start-ups* dans leur croissance par des mécanismes d'agrégation, avec l'aide de fonds d'investissement par exemple, et d'adossement à des plates-formes communes ou pôles de compétitivité. De plus, l'Europe, dans un domaine qui conditionne sa sécurité et sa souveraineté, devrait engager une politique ambitieuse visant à regagner une autonomie et à maîtriser l'ensemble de la filière. Cette stratégie reste à bâtir : elle pourrait notamment s'appuyer sur des marchés liés au développement de serveurs pour les besoins de sécurité et de défense, ainsi que sur la création, voire la reconnaissance, de deux ou trois pôles de recherche d'excellence sur les microprocesseurs dans l'Union européenne.

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1167

N° 175, mai 2010**« Les effets du Grenelle de l'Environnement. La France doit-elle réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 30 % d'ici 2020 ? »**

La récente crise, génératrice d'effets majeurs à court, moyen et long termes, aura peut-être aussi, dans le domaine environnemental, une conséquence inattendue : une réduction non négligeable des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) par rapport aux projections antérieures. Si elle se confirme dans le temps, cette conséquence est, naturellement, bénéfique. Mais, même dans ce cadre de diminution globale, un objectif de réduction de 30 % de ces émissions à l'horizon 2020 aurait des répercussions lourdes en France, en termes de compétitivité et d'emplois, si l'Union européenne adoptait ce nouvel objectif de manière unilatérale. De plus, dans un pays où la production d'électricité est très majoritairement d'ores et déjà décarbonée, les ménages (*via* l'habitat et les transports) auraient à fournir des efforts particulièrement significatifs et à modifier sensiblement leur mode de vie. Dès lors, une décision de réduire de 30 % les émissions de l'Union européenne ne devrait être prise qu'au regard de la comparabilité des efforts envisagés par les différents pays développés, en particulier par les États-Unis. En outre, si un tel choix était fait, il devrait s'accompagner, autant pour assurer un effet positif pérenne sur l'emploi que pour ne pas trop peser sur les ménages, d'une politique très ambitieuse – s'inscrivant à la fois dans le Grenelle de l'environnement et dans la perspective du Grand Emprunt – de développement des écotechnologies et de mise en place de mesures redistributives. C'est à cette condition seulement que l'objectif de réduction de 30 % des GES serait ressenti par les Français, non comme un fardeau injuste mais comme l'opportunité d'inventer un nouveau modèle économique reposant sur la croissance verte. La présente note dégage quatre conclusions : a) la France peut effectivement réduire ses émissions de 30 % d'ici à 2025 ; b) mais les efforts seraient nettement plus importants que ceux des États-Unis et pourraient conduire à demander une contribution particulièrement importante aux ménages ; c) sans aller jusqu'à réduire de 30 % nos émissions, maintenir un engagement volontariste pour lutter contre le réchauffement climatique peut néanmoins être bénéfique pour notre économie, même dans une période budgétaire tendue, dans la mesure où cet engagement permet de faire émerger des filières industrielles compétitives ; d) l'extension, à l'échelle de l'Union, du marché européen de quotas d'émissions de GES à l'ensemble des combustibles fossiles (produits ou importés), qui ne nécessite pas l'unanimité mais une simple décision à la majorité qualifiée, pourrait y contribuer.

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1174

N° 180 juin 2010**« La lutte contre la déforestation dans les « États fragiles » : une vision renouvelée de l'aide au développement »**

Le partenariat mondial pour la protection des forêts tropicales, officialisé à la conférence d'Oslo sur le climat et la forêt le 27 mai 2010, s'est traduit par la consolidation de l'engagement financier des pays donateurs (Norvège, États-Unis, France, Allemagne, Royaume-Uni, Australie, Japon, Suède, Danemark) en faveur des États forestiers du Sud. Cette aide allouée au financement de programmes de lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts s'élève à 4 milliards de dollars sur la période 2010-2012. Toute la question est désormais de savoir comment utiliser ces fonds REDD de la manière la plus efficace pour infléchir les politiques publiques de lutte contre la déforestation dans des États forestiers qui, pour la grande majorité d'entre eux, sont dits « fragiles », c'est-à-dire conjuguant un faible niveau de performance socioéconomique et de gouvernance. À cet égard, les expériences de l'aide au développement sont riches d'enseignements.

- a) Le principal défi de la lutte contre la déforestation consiste à ne pas devoir arbitrer entre croissance économique et préservation de l'environnement. Pour ce faire, il faut engager des réformes dans d'autres secteurs que le secteur forestier lui-même, la séquence de ces réformes étant primordiale.
- b) Sur le plan des actions à mener, et avec l'assentiment des pays récipiendaires, il conviendrait que les pays du Nord puissent allouer des fonds sous réserve d'une mise en œuvre de programmes ciblés et de réformes dans différents secteurs :
 - agricole (investissement dans une agriculture écologiquement intensive centrée sur les exploitations familiales, subventionnement de semences sélectionnées et d'innovations adaptées, etc.) ;
 - forestier (régulation de l'exploitation forestière, clarification des régimes fonciers en proposant dans un premier temps une cartographie des droits sur les espaces forestiers, sujet particulièrement sensible dans nombre d'États fragiles) ;
 - juridique (réhabilitation du système judiciaire permettant de réduire la corruption).
- c) Les aides proposées pourraient également combiner l'investissement dans de nouvelles pratiques productives avec des engagements contractuels sur la réduction de la déforestation et associer davantage les populations locales en les aidant à mettre en œuvre des alternatives au déboisement.

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1188

N° 182, juin 2010**« Pour des investissements agricoles responsables »**

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1198

Voir point 2.2.

N° 188, juillet 2010**« Les supercalculateurs, un impératif scientifique et industriel »**

Les supercalculateurs actuels réalisent en un jour une tâche qu'un ordinateur de bureau mettrait 150 ans à accomplir. Leur puissance, traduite en opérations par seconde (flops), double presque chaque année. Elle est, en 2010, de l'ordre de 2 pétaflops. De nombreux domaines scientifiques et techniques, comme l'aéronautique, l'astrophysique, les matériaux, la chimie quantique, la santé, l'environnement, ou encore la fusion nucléaire, sont aujourd'hui

dépendants des capacités de calcul intensif. Les supercalculateurs constituent donc un outil stratégique de compétitivité pour les États et les entreprises. L'Europe et la France, qui s'étaient laissé distancer, ont consacré d'importants efforts depuis 2007 pour revenir dans la course mondiale. La mise en place d'une structure (GENCI), chargée de développer les moyens de calcul nationaux, a permis en 3 ans de multiplier par 30, en France, la puissance de calcul. Dans le cadre de l'initiative européenne PRACE (*Partnership for Advanced Computing in Europe*), un supercalculateur de 0,8 pétaflops est désormais opérationnel à Jülich en Allemagne et accessible à tous les scientifiques européens depuis le 1er juin 2010. La France devrait bénéficier prochainement de deux nouveaux outils : en 2010, pour ses besoins de défense, elle disposera de Tera 100 (puissance d'au moins 1 pétaflops) et en 2011 du Très Grand Centre de calcul (TGCC), d'une puissance supérieure à 1 pétaflops (dans le cadre de la participation à PRACE). Ces outils au service de la défense, de la recherche et de la compétitivité industrielle demandent de l'Europe - seul échelon pertinent compte tenu de l'explosion des coûts - et de la France un engagement dans la durée pour accompagner le développement du calcul intensif et préparer les générations futures de supercalculateurs.

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1225

N° 195, septembre 2010

« Fret et changement climatique »

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1245

Voir point 2.2.

N° 202, novembre 2010

« Les nouvelles mobilités. Comment adapter l'automobile aux territoires et aux modes de vie de demain ? »

Voir point 2.2.

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1284

N° 203, décembre 2010

« Un enjeu de Cancun »

Au sommet de Copenhague, les États-Unis et les pays émergents se sont associés à la lutte mondiale contre le changement climatique sans pour autant s'astreindre à des objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) fixés par la communauté internationale. De ce fait, l'accord de décembre 2009 inaugure une nouvelle forme de coopération : à l'opposé du protocole de Kyoto, qui assignait aux pays partenaires des quotas de réduction d'émissions de GES, le texte appelle les signataires à formuler leurs propres engagements. Chacun est désormais libre de ses efforts, mais un désaccord est cependant apparu entre les États-Unis et les pays émergents, en particulier la Chine, sur l'évaluation des efforts des différents pays : les premiers souhaitent généraliser les procédures de comptes rendus et d'audits conduits par des panels d'experts internationaux déjà obligatoires pour les signataires de l'Annexe I de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), les seconds refusent que les experts internationaux empiètent sur leur souveraineté nationale en contrôlant leurs émissions et la mise en œuvre de leurs engagements. Pour dépasser ce blocage, les négociateurs réunis à Cancun doivent revenir sur le sens à donner aux vérifications internationales. À défaut d'un système garantissant que la hausse de la température moyenne du globe ne dépassera pas 2°C, la CCNUCC doit pouvoir estimer les conséquences de nos émissions actuelles sur le climat en fin de siècle, afin d'être en mesure de demander à tous les pays d'intensifier leurs efforts, si nécessaire. Pour cela, elle a besoin d'un inventaire fiable et de prévisions robustes sur les émissions mondiales, ce qui nécessite de connaître les trajectoires

des pays. À Cancun ou à Durban en 2011, l'enjeu est de restaurer la confiance nécessaire à l'établissement d'une véritable coopération post-Kyoto.

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1296

2.2. Rapports et Documents

La sécurité gazière de l'Europe De la dépendance à l'interdépendance

Rapports et Documents n° 26

Rapport de la commission présidée par Christian Stoffaes
La Documentation française, avril 2010, 166 pages

La sécurité gazière de l'Union européenne a atteint un niveau critique. À l'horizon 2025, ses importations de gaz, qui représentent actuellement 60 % de sa consommation, pourraient augmenter sensiblement et atteindre un taux voisin de 80 %. Les ruptures d'approvisionnement sont certes des événements exceptionnels, mais la dépendance gazière se situe ailleurs : elle est dans les esprits et constitue un point de fragilité, générateur d'un malaise durable et de divergences de vue entre les États membres, qui trouvent leurs racines dans les références historiques de chacun d'eux. Ce qui inquiète, ce n'est pas tant le poids de la Russie dans l'approvisionnement de l'Europe – un quart seulement, avec un éventail de fournisseurs convenablement diversifié – que les difficultés économiques et sociales qui découleraient d'une coupure prolongée. La récession économique et le développement de ressources gazières non conventionnelles ont récemment conduit à une détente du marché. Mais ce répit ne doit pas faire illusion. La Commission européenne nouvellement installée aura donc pour tâche de rechercher un consensus entre les 27 États membres, en conciliant les attentes des pays de l'est et de l'ouest. Il lui appartiendra également de définir une politique visant à assurer, sur le long terme, la sécurité gazière de l'Union. Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, cette politique doit conduire à réduire la consommation de gaz de l'UE et lui permettre de passer d'une dépendance à l'égard de ses principaux fournisseurs à une interdépendance mutuellement bénéfique en construisant avec ces pays des partenariats stratégiques gagnant/gagnant sur le long terme. Il est essentiel que l'UE parle d'une seule voix, tout particulièrement dans les moments de crise, comme elle a su le faire lors de la crise géorgienne. Encore faut-il qu'elle puisse s'appuyer sur des instruments d'action efficaces et crédibles. Au-delà des mesures envisagées par la Commission à l'été 2009, la constitution de partenariats stratégiques avec les pays producteurs, la mise en place d'autorisations européennes imposant aux fournisseurs de gaz des règles similaires résultant des enjeux de sécurité gazière (constitution de stocks, réalisation d'infrastructures, etc.) et la création d'une centrale européenne d'achat de gaz autorisant la construction de nouvelles voies d'accès, seraient un premier pas.

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1152

Les cessions d'actifs agricoles dans les pays en développement

Rapports et Documents n° 29

Rapport de la mission présidée par Michel Clavé
La Documentation française, juillet 2010, 127 pages

Alors que les émeutes de la faim de l'année 2008 sont encore dans les esprits, l'importance croissante des investisseurs étrangers dans le secteur agricole des pays en développement (PED) inquiète. En Afrique, en Amérique latine, en Asie et en Europe de l'Est, des gouvernements font le choix de vendre ou de louer terres, exploitations, récoltes. Le Pakistan a

ainsi l'intention d'allouer le dixième de ses surfaces arables, une stratégie critiquée par ceux qui rappellent qu'un quart de la population pakistanaise souffre de malnutrition. Ces transactions ont pris une ampleur inédite avec l'implication croissante des États les plus dépendants des importations alimentaires et de nouveaux investisseurs. Les institutions internationales débattent actuellement de plusieurs principes de régulation. Mal préparées et mal conduites, les implantations peuvent en effet entraîner de graves dommages sociaux et environnementaux - ainsi que la paupérisation d'une partie de la population rurale - et contrevenir à la sécurité alimentaire du pays hôte. Une certitude cependant : un apport de capital massif dans les filières agricoles des pays du Sud est indispensable pour nourrir huit milliards d'êtres humains en 2030. Ces investissements sont donc nécessaires et doivent bénéficier, à ce titre, d'un environnement propice à leur réalisation : ils ne seront cependant acceptables que s'ils sont réalisés de manière responsable.

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1196

Le fret mondial et le changement climatique

Rapports et Documents n° 30

Rapport de la commission présidée par Michel Savy
La Documentation française, septembre 2010, 138 pages

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) recommande de limiter l'élévation de la température moyenne mondiale à 2°C à la fin du siècle et, pour ce faire, de diviser par un facteur 2 d'ici à 2050 les émissions mondiales de gaz à effet de serre. Si les tendances se poursuivent, les émissions du transport mondial de marchandises pourraient cependant être multipliées par trois à cette date. Ce secteur se doit de participer à l'effort collectif en proposant des améliorations dans la conception des matériels, lors de leur exploitation, mais aussi dans l'organisation même des transports. Les mesures proposées actuellement devraient conduire au mieux à stabiliser les émissions mondiales liées au transport de marchandises d'ici à 2050. Même si cet objectif, qui sera pourtant difficile à atteindre, ne répond pas aux ambitions du GIEC, il convient d'engager sans tarder les actions nécessaires, tout en réfléchissant à d'autres solutions.

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1243

Les nouvelles mobilités

Rapports et Documents n° 32

Rapport de la commission présidée par Olivier Paul-Dubois-Taine
La Documentation française, décembre 2009, 134 pages

Longtemps symbole de liberté et de réussite sociale, l'automobile semble, en quelques années, avoir déserté l'imaginaire des jeunes générations – au point que sa possession ne constituerait plus une priorité. Ainsi à Tokyo, seuls 25 % des 20-30 ans déclaraient vouloir posséder une voiture en 2007, alors qu'ils étaient encore 50 % en 2000 ! En 2009, 79 % des Européens et 62 % des Français considéraient que la possession d'une voiture était devenue une contrainte. Confrontés à de multiples enjeux (changement climatique, renchérissement des prix de l'énergie, équité sociale, etc.), nous devons repenser la place de l'automobile dans notre société. Il s'agit d'inventer de nouvelles formes de mobilité et de retrouver les dimensions de liberté et de plaisir qui doivent être associées à nos déplacements. Au-delà du nécessaire développement des transports collectifs, il nous faut désormais promouvoir les petits véhicules légers (à deux, trois ou quatre roues), les véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont la part ne devrait cependant pas dépasser 10 % à 15 % des ventes à l'horizon 2020, l'automobile partagée, la redécouverte du vélo (avec assistance électrique si besoin), l'information en temps réel de l'utilisateur...

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1284

2.3. Organisation de colloques et séminaires

15 juin 2010 – Atelier fermé, bilingue français-anglais

« Aide, déforestation et États fragiles » en partenariat avec le CIRAD et l'IIED

La déforestation serait responsable de 12 à 15 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre liées aux activités humaines. Entre 2010 et 2012, ce sont près de 4 milliards d'euros qui devront être utilisés dans des programmes de lutte contre la déforestation, notamment dans les pays en développement, premiers touchés par le phénomène. La question se pose donc de savoir comment utiliser au mieux ces fonds dans ces États « fragiles ».

D'une part, cet atelier a apporté un éclairage sur le processus de mise en place des réformes dans ces États, au vu des succès et échecs de l'aide au développement. En effet, près des trois quarts des forêts mondiales se trouvent dans des États dits « fragiles » ou susceptibles de le devenir, qui peinent bien souvent à appliquer des lois et à faire prévaloir l'intérêt général sur les intérêts particuliers. Ainsi, l'aide et les politiques financées par l'aide doivent être séquencées de manière appropriée, tout en gardant à l'esprit que les objectifs et les ambitions doivent être modestes : si 30 % de l'aide au développement est aujourd'hui destinée aux États fragiles, seuls une poignée d'entre eux sont parvenus à sortir de leur état de fragilité chronique. L'appropriation des réformes est aussi un élément essentiel de la réussite des programmes. Ainsi, plutôt que de parler de « conditionnalité » de l'aide, il serait préférable d'utiliser le terme de « coresponsabilité ». D'autre part, ce séminaire a permis de mener une réflexion sur les réformes à mettre en place dans ces programmes : la déforestation étant étroitement liée au développement économique, elles devront inclure des politiques dans le secteur forestier, mais aussi dans d'autres domaines, tels que le secteur agricole, la gouvernance ou les droits fonciers, tout en introduisant une dimension d'économie politique. Derrière le terme d'intensification écologique se trouve l'idée que dorénavant les innovations agraires doivent permettre de produire plus, tout en intégrant les questions environnementales.

2.4. Auditions et participation à des colloques, séminaires et groupes de travail

Participation à des Conseils

- Membre du Conseil d'administration de l'Institut de la gestion déléguée
- Membre du Conseil d'administration de la Caisse nationale des autoroutes
- Membre associé de la section « Technologie et Société » du Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGIET)
- Secrétaire général du Comité français de l'Union radio-scientifique internationale (URSI-France), placé sous l'autorité de l'Académie des sciences

Présentation des travaux du DDD :

- 18 mai 2010 – Présentation du **Rapports et Documents n° 23**, *Le pari de l'éolien*, au Club des Collectivités Locales.
- 28-29 octobre 2010 – Présentation du rapport *France 2025: Conférence Franco- russe "Economie, politique et société: nouveaux défis et perspectives"*, organisée à Moscou le 28-29 Octobre 2010 par l'ambassade de France et l'École des hautes études en sciences économiques, Université d'État (Higher School of Economics -HSE).

- Juin 2010 – Loi NOME : Commission du développement durable du MEDEF
- 12 février 2010 – Négociations climatiques mondiales : cours d'économie de l'École polytechnique

Participation à des groupes de travail :

- Participation au comité « Emplois de la croissance verte » de la filière « Eau, assainissement, déchets, air », dans le cadre du plan de mobilisation nationale des territoires et des filières sur le développement des métiers de la croissance verte lancé par Valérie Létard, secrétaire d'État auprès du ministre chargé de l'écologie, de septembre 2009 à janvier 2010.
- Participation aux ateliers du think tank « Transit City », programme de réflexions prospectives sur la ville et les modes de vie.
- Participation au groupe de travail de la Direction générale de l'énergie et du climat sur les scénarios énergétiques 2030.

1 ■ Présentation générale des travaux

Le département Travail-Emploi (DTE) est chargé de l'analyse du marché du travail au regard des mutations économiques et des mobilités professionnelles. À ce titre, il travaille en complémentarité avec le Conseil d'orientation pour l'emploi.

Il suit également les questions relatives aux politiques du travail et de l'emploi, aux pratiques de ressources humaines, aux revenus et à la formation tout au long de la vie, afin d'alimenter la réflexion et le débat sur les réformes des relations de travail et d'emploi. Il traite des questions relatives à l'enseignement supérieur.

Il assure l'animation du travail de prospective des métiers et des qualifications avec l'ensemble des acteurs de l'expertise dans le domaine du service public de l'emploi, les partenaires sociaux et les collectivités territoriales.

Les travaux du DTE se sont inscrits en 2010 dans un double contexte : la sortie de crise financière et économique et la persistance de l'impact social de la crise ; l'agenda politique et social des réformes législatives et des négociations interprofessionnelles dans les domaines d'étude du département.

Deux travaux illustrent particulièrement la volonté de tenir compte de ce double contexte :

- d'une part, un travail d'analyse de la situation des ménages en termes de pouvoir d'achat à mi-2010 (en lien avec le DEF) ;
- d'autre part, un important travail d'analyse du système français d'indemnisation du chômage (au regard des évolutions passées et récentes et au regard des modèles étrangers), en vue des négociations de la nouvelle convention d'assurance chômage (la note d'analyse est parue en janvier 2011, avant l'ouverture des négociations).

Les autres travaux se sont principalement organisés autour de quatre grandes thématiques.

1.1. Préparer l'après-crise : prévisions et prospective sur le travail, l'emploi, les métiers et les qualifications

Le DTE a poursuivi, mené ou entamé en 2010 un certain nombre de travaux importants de prévision et de prospective afin de contribuer à la préparation des politiques de travail, d'emploi et de formation pour l'après-crise, notamment à moyen et long termes.

En premier lieu, à la demande des ministres en charge de la prospective et de l'emploi, un groupe de travail, piloté par le CAS, a débuté en septembre 2010 un important travail prospectif, qui s'achèvera en 2011, sur *Le travail et l'emploi dans vingt ans*. Il s'agit de dresser un panorama très vaste des évolutions des dernières décennies, des tendances à l'œuvre pour les prochaines années et de bâtir quelques scénarios à l'horizon 2030. Ce travail permettra de fournir un cadre d'analyse sur une grande partie du champ de compétences du département. L'approche qualitative est privilégiée par rapport aux travaux quantitatifs, réalisés par ailleurs à

d'autres horizons temporels (cf. *infra*). L'approche concrète des évolutions du travail est également préférée aux approches théoriques ou macroéconomiques.

Parallèlement, le DTE poursuit l'actualisation de ses travaux de *Prospective des métiers et des qualifications* (PMQ). Après le rapport CAS-DARES *Les métiers en 2015*, paru en 2007 (**Rapports et Documents n° 6**), un nouvel exercice a été lancé en 2009 et poursuivi en 2010. PMQ est un projet interministériel pluriannuel piloté par le DTE qui vise à dresser un panorama des évolutions possibles des métiers à l'horizon 2020. Il doit fournir un matériau essentiel aux décideurs publics pour adapter les politiques d'emploi aux enjeux des prochaines années, mais aussi aux acteurs de l'orientation professionnelle. Du fait de l'ampleur du projet et de la nécessaire articulation avec les projections réalisées par d'autres organismes, les résultats de cette étude prospective ne seront finalisés et rendus publics que fin 2011 (et le rapport complet publié en 2012). Toutefois, outre les travaux préparatoires (réunions du comité d'orientation associant les partenaires sociaux, réunions du comité technique, élaboration des scénarios macroéconomiques, etc.), des travaux intermédiaires ont été réalisés en 2010. Il s'agit notamment de la note « Les métiers en 2009 », produite par le DTE en lien avec la DARES et Pôle emploi, qui permet de faire un point sur l'évolution des métiers durant la crise. Parallèlement, le département a continué à assurer la communication des résultats du précédent exercice PMQ (*Les métiers en 2015*) dans diverses enceintes.

L'expertise du DTE sur les métiers et les qualifications a permis de réaliser des travaux en lien avec d'autres départements du CAS :

- la note et le rapport sur l'impact de la croissance verte sur l'emploi et les métiers (avec le département Économie-Finances) ;
- une contribution au **Rapports et Documents n° 28**, *Vieillir ensemble plus longtemps*, coordonné par le département Questions sociales, analysant l'impact du vieillissement de la population française sur l'emploi et les métiers.

L'approche « métiers » a été complétée par des travaux de prévision d'emplois par secteur, à un horizon de cinq ans (2010-2015). La note d'analyse « Les secteurs créateurs d'emplois à court-moyen terme après la crise », réalisée avec le DEF, fournit ainsi des éléments importants aux décideurs publics et aux partenaires sociaux pour orienter les politiques d'emploi et de formation, notamment au niveau des branches, dans les prochaines années.

Enfin, ces prévisions d'emploi à court terme se sont accompagnées d'un exercice de modélisation à plus long terme, dans la suite des travaux sur la croissance verte et le rapport Cohen sur les nouveaux modèles de croissance (**Rapports et Documents n° 22**, *Sortie de crise. Vers l'émergence de nouveaux modèles de croissance*). Lancé en juillet 2010, en collaboration avec le laboratoire Érasme de l'École centrale de Paris, mobilisant le modèle macroéconométrique multisectoriel *Nemesis*, cet exercice envisage la sortie de crise et les contraintes qui pèsent sur la croissance (en termes d'ajustement budgétaire et d'ajustement de l'emploi) avant de scénariser les leviers d'un renouvellement ou d'un ralentissement durable de la croissance à 2030. Ses résultats seront disponibles en 2011.

1.2. Emploi - Formation continue - Formation initiale (professionnelle et supérieure) : croiser les approches pour mieux analyser l'insertion professionnelle des jeunes

La mise en œuvre de la réforme des universités, insistant notamment sur la dimension « insertion professionnelle » des étudiants ainsi que le constat de la sur-réaction du chômage des jeunes à la crise économique ont amené le DTE à travailler sur l'emploi et la formation des jeunes.

Il est notamment apparu intéressant de croiser les expertises en matière d'emploi, de formation professionnelle continue et de formation initiale (enseignement professionnel et enseignement supérieur), au-delà des champs de compétences des différents ministères. Deux notes publiées en 2010 illustrent cette approche :

- « L'avenir de la formation professionnelle des jeunes », qui dresse un large panorama de la formation professionnelle des jeunes en France, intégrant à la fois l'alternance (apprentissage et professionnalisation) et l'enseignement professionnel dans les lycées professionnels ;
- « Les difficultés d'insertion professionnelle des docteurs : les raisons d'une "exception française" », qui formulait des propositions pour l'enseignement supérieur, au regard d'une analyse de l'emploi des jeunes docteurs.

Il s'agissait aussi, après les analyses faites en 2009 sur la réaction conjoncturelle de l'emploi durant la crise et sur les outils de politique de l'emploi mis en place dans le cadre du plan de relance, de revenir à l'examen de facteurs plus structurels.

1.3. Innovations et évolutions dans le champ des relations du travail

Malgré la crise, ses conséquences sociales et la persistance d'un chômage de masse (depuis trente ans, même s'il avait fortement baissé avant la crise), le DTE a continué à mettre l'accent sur le champ « travail », parfois occulté au profit des préoccupations en matière d'emploi.

Dans le champ des relations individuelles de travail, le DTE a fait un point d'étape sur une importante et récente innovation en matière de droit du travail : la rupture conventionnelle, qui constitue un nouveau mode de rupture du contrat de travail. Cette note a mis en évidence l'intérêt de ce dispositif instauré par les partenaires sociaux (par l'accord national interprofessionnel de janvier 2008 relatif à la modernisation du marché du travail), tout en relevant les points de vigilance à suivre.

Dans le champ de relations collectives de travail, la piste du « syndicalisme de services » a été analysée, en faisant un point de la situation actuelle en France, au regard de l'histoire du syndicalisme français et des exemples étrangers, et en traçant des perspectives pour l'avenir.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre des réflexions du département sur les innovations et évolutions en matière de relations du travail, qui seront poursuivies en 2011.

1.4. Les salariés dans l'entreprise : de nouveaux enjeux pour les employeurs

Depuis plusieurs années, de nombreux experts en gestion des ressources humaines évoquent (travaux transversaux) un risque de désengagement des salariés au sein de l'entreprise, du fait, sinon d'une crise du travail, du moins d'une forme de crise managériale. Parallèlement, et plus largement, la société exprime de nouvelles attentes vis-à-vis des entreprises, y compris en matière éthique et de nature plus « sociétale ». Ces sujets constituent aussi des enjeux de compétitivité pour les entreprises, au travers de l'efficacité du capital humain.

Dans ce contexte, et dans celui, plus récent, de la sortie de crise (qui a sans doute accru ces phénomènes), le DTE a souhaité travailler sur ces thématiques. D'abord, dans la suite des travaux de 2009 sur le partage de la valeur ajoutée et les dispositifs de participation financière, le CAS a publié une note d'analyse et un rapport sur la gouvernance des entreprises et la participation des salariés au sens large (participation financière et non financière, c'est-à-dire les modes d'association des salariés à la prise de décision, aux différents niveaux de l'entreprise).

Enfin, le CAS a publié un rapport, réalisé par le cabinet Deloitte, sur les politiques de promotion de la diversité en entreprise. Ce rapport a donné lieu à un séminaire de présentation et d'échanges.

2 ■ Liste des travaux

2.1. Notes d'analyse

N° 164, janvier 2010

« La croissance verte : quels impacts sur l'emploi et les métiers ? »

Comment les objectifs environnementaux modifient-ils le niveau et la structure des emplois par secteurs et par métiers ? Le concept de croissance verte suggère la montée de nouveaux besoins et la réalisation d'investissements spécifiques favorables à l'éclosion de nouveaux marchés. Ce surcroît potentiel de dépenses ne constitue pas un moteur inconditionnel de créations nettes d'emplois pour l'ensemble de l'économie. La croissance verte étant, dans cette note, entendue de manière extensive au sens de renouvellement de l'ensemble de l'économie, son impact net sur l'emploi dépendra notamment des politiques qui seront mises en œuvre, des capacités de financement des acteurs privés et publics et de l'ampleur de la diffusion du progrès technique, ouvrant la voie à une scénarisation des impacts. Dans tous les cas, les processus de réallocation inter- et intrasectoriels seront de forte ampleur, nécessitant une adaptation des compétences dans un large spectre de secteurs et de main-d'œuvre, et non seulement dans certaines filières ou métiers spécifiques. La nécessité de reconversions dans certains bassins d'emploi et l'acquisition nécessaire de compétences transversales imposent dès lors une adaptation substantielle des dispositifs de formation.

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1134

N° 169, mars 2010

« L'avenir de la formation professionnelle des jeunes »

En fixant l'objectif de 800 000 contrats en alternance, voire un million, contre 600 000 aujourd'hui, les pouvoirs publics donnent la priorité aux deux voies de l'apprentissage et de la professionnalisation pour élargir l'accès des jeunes à la qualification et à l'emploi. Les lycées professionnels accueillent cependant encore plus de la moitié des jeunes en formation professionnelle initiale. L'approche intégrée de l'organisation, du financement et des effectifs de cet ensemble composite permet de mieux éclairer ses enjeux et ses perspectives. S'agit-il de redistribuer les effectifs entre les trois voies, d'y accueillir au total davantage de jeunes ou encore d'encourager leur rapprochement ? L'analyse montre que, sous certaines conditions, développement de l'alternance et revalorisation de l'enseignement professionnel peuvent se conjuguer pour réduire substantiellement le nombre des jeunes entrant dans la vie active sans diplôme ni qualification. Dans le cadre scolaire, la rénovation passe en particulier par le développement des différentes voies de formation professionnelle au sein des lycées professionnels, par l'encouragement aux retours en formation et par de réelles perspectives d'accès à l'enseignement supérieur. Le développement de l'alternance appelle quant à lui de multiples actions : rapprocher au mieux les deux contrats de travail en alternance au bénéfice de leurs usagers (jeunes et entreprises) ; inciter les entreprises à développer leurs capacités d'accueil et d'accompagnement des jeunes en formation alternée ; garantir la qualité de l'offre de formation en alternance. Enfin, pour l'ensemble des voies de formation, il conviendra de mieux réguler l'offre et de réduire l'éventail des spécialités en début de cursus.

www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/NoteVeille169.pdf

N° 177, juin 2010**« Accroître la performance économique de l'entreprise en améliorant sa gouvernance et la participation des salariés »**

Les trois grands modes de participation des salariés à la bonne marche de l'entreprise (participation aux résultats ; information et consultation des salariés ; participation à la prise de décision stratégique) sont globalement assez développés en France. Ils n'en présentent pas moins des insuffisances, car ils ne sont ni pleinement exploités ni suffisamment articulés entre eux : participation financière parfois plus conçue comme un transfert de risque que comme un dispositif d'incitation à l'effort ; procédures d'information-consultation mises en œuvre de façon trop formelle ; prédominance dans les modèles de gouvernance du seul critère d'indépendance des membres des conseils d'administration. L'état des lieux de ces dispositifs, ainsi que les apports d'une approche organisationnelle analysant le fonctionnement interne de l'entreprise, font apparaître que, au nom même de l'amélioration de la performance économique de l'entreprise, une plus grande association des salariés, sous toutes ses formes, aurait un effet positif. Afin de promouvoir la complémentarité entre ces trois formes de participation des salariés et d'accroître ainsi la performance des entreprises, douze propositions sont formulées, avec trois axes : l'amélioration du fonctionnement des conseils d'administration, autour des principes d'évaluation, de professionnalisation (formation et accès à l'information) et de diversité des profils des administrateurs (notamment *via* la présence d'administrateurs salariés et d'actionnaires salariés) ; l'amélioration des dispositifs de participation aux résultats et de l'actionnariat salarié (attribution d'actions gratuites, renforcement ou ciblage des incitations fiscales en faveur de l'épargne longue et/ou des PME, distinction entre les critères de l'intéressement et de la participation) ; l'amélioration de l'information des entreprises et des salariés (code de bonnes pratiques, séminaires de formation, renforcement de la crédibilité des institutions représentatives du personnel).

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1181

N° 189, juillet 2010**« Les difficultés d'insertion professionnelle des docteurs : les raisons d'une "exception française" »**

Si l'insertion des diplômés en France augmente avec le niveau de formation, il existe depuis le début des années 2000 une césure au niveau du diplôme le plus élevé de la formation universitaire : alors qu'en 2007 les jeunes diplômés de niveau Master ont un taux de chômage de 7 %, celui des titulaires d'un doctorat s'élève à 10 %. Or, les docteurs constituent une ressource humaine essentielle dans le secteur de la recherche, donc un élément de compétitivité croissant dans les économies de la connaissance. L'analyse comparative avec les autres pays de l'OCDE, qui enregistrent des taux de chômage des docteurs très faibles, montre que cette situation n'est pas due à une surproduction de diplômés. En France, malgré le développement important des emplois en entreprise (mais largement sur des fonctions hors recherche, ce qui témoigne aussi de l'intérêt des recruteurs au-delà du champ de la recherche), c'est surtout le sous-investissement en recherche-développement du secteur privé et, dans une moindre mesure, la préférence donnée aux ingénieurs pour les postes de recherche qui pèsent sur l'insertion professionnelle des titulaires de doctorats, notamment dans certaines disciplines. Enfin, si le faible taux de chômage des docteurs dans les pays de l'OCDE s'accompagne d'une plus grande proportion des emplois en CDD, celle-ci reste également importante en France.

Le Centre d'analyse stratégique a fait cinq propositions pour une meilleure régulation de l'offre de formation doctorale et un renforcement de l'accompagnement des docteurs.

Dans les prochaines années, l'augmentation des recrutements de docteurs par le secteur privé, qui devra davantage investir dans la recherche, ne dispensera pas d'agir sur les autres leviers, notamment la régulation de l'offre doctorale, l'amélioration du taux de financement des thèses ou la reconnaissance des docteurs par le monde professionnel.

- Proposition n° 1 : Améliorer l'information des établissements et des étudiants, notamment en associant davantage les acteurs privés à la production de données régulières, par disciplines, sur les besoins de recrutements et sur l'insertion professionnelle des docteurs.
- Proposition n° 2 : Réaffirmer le rôle central des Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) dans la coordination et la régulation de l'offre de formation doctorale, notamment en favorisant le transfert au PRES de la compétence de délivrance des diplômes et des moyens de financement des contrats doctoraux.
- Proposition n° 3 : Associer davantage les grandes écoles aux formations doctorales, pour permettre à davantage d'ingénieurs de préparer un doctorat.
- Proposition n° 4 : Améliorer la proportion de thèses financées, notamment par les entreprises : d'une part, en fixant un objectif aux universités dans le cadre de leur contractualisation avec l'État ; d'autre part, en imaginant un dispositif permettant à une entreprise de financer une thèse en contrepartie d'un engagement du doctorant à demeurer quelques années dans l'entreprise après son embauche.
- Proposition n° 5 : Reconnaître le doctorat dans les conventions collectives, notamment les grilles salariales.

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1230

N° 190, août 2010

« Le syndicalisme de services : une piste pour un renouveau des relations sociales ? »

Le syndicalisme de services connaît en France un développement récent, plus ou moins assumé, sans doute lié au nouveau contexte issu de la réforme de la représentativité en 2008, en relation avec la lutte contre la désyndicalisation. Ce type de syndicalisme est souvent considéré comme un moyen de revitaliser la relation syndicale : d'une part, en favorisant la syndicalisation – et donc les ressources qui permettraient aux syndicats de mieux s'engager dans le dialogue social – et, d'autre part, en assurant une plus grande convergence entre les intérêts des salariés et l'action de ceux qui les représentent. Le « modèle » nordique ou de Gand, régulièrement évoqué et mis en exergue, incarnerait un syndicalisme de services responsable et répondant aux aspirations des salariés, alors que le syndicalisme hexagonal favoriserait un syndicalisme de militants voire idéologique, plus éloigné des préoccupations de la plupart des salariés. Un tour d'horizon international montre pourtant que le syndicalisme de services constitue un label qui présente de multiples facettes, au-delà du seul « modèle » nordique. Une approche historique permet, *a contrario*, de rappeler que le syndicalisme de services n'est pas étranger aux préoccupations françaises. Ces éléments de réflexion permettent d'avancer quelques pistes dont pourraient se saisir les organisations syndicales, afin d'approfondir la construction d'un modèle français déjà en gestation et d'aller vers un « syndicalisme à bases multiples ».

Les propositions du Centre d'analyse stratégique :

- Proposition n° 1 : Ne pas se limiter, si les organisations syndicales investissent de nouveaux domaines d'action, au seul champ professionnel (en proposant des services répondant aux préoccupations concrètes des salariés, comparables à ceux rendus par les comités d'entreprise, par exemple).
- Proposition n° 2 : Mutualiser les moyens des organisations syndicales pour rendre directement certains services spécifiques.
- Proposition n° 3 : S'appuyer sur la participation à la gestion d'organismes paritaires ou tripartites pour s'impliquer davantage dans l'élaboration des dispositifs collectifs d'accompagnement des parcours professionnels.

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1232

N° 198, octobre 2010**« La rupture conventionnelle du contrat de travail »**

Appelés à négocier en 2007 sur la modernisation du marché du travail, les signataires de l'accord national interprofessionnel (ANI) de janvier 2008 ont créé un mode inédit de séparation à l'amiable, la « rupture conventionnelle », destiné à faciliter les mobilités choisies et, avec elles, les performances du marché du travail. En outre, tout en s'en remettant à la libre volonté des parties, ils ont voulu la prémunir contre de possibles abus en la soumettant à l'homologation de l'administration du travail, sous le seul contrôle du juge prud'homal. Ils entendaient ainsi sortir « par le haut » du long débat français sur la protection de l'emploi et ses possibles effets sur le niveau du chômage et la fluidité du marché du travail. Deux ans après sa traduction législative, on constate d'abord une montée en charge spectaculaire - quelque 400 000 ruptures homologuées à ce jour - au moment même où la crise faisait reculer démissions et licenciements pour motif personnel. Le second constat est celui d'une spécificité confirmée : au regard du profil des salariés et des emplois concernés, la rupture conventionnelle ne se résume ni à une démission améliorée, ni à un licenciement déguisé. Tout en mordant sans doute sur l'une et l'autre, elle paraît bien tenir un rôle propre sur le marché du travail en servant de support à la mobilité d'actifs plutôt qualifiés des activités tertiaires. Malgré un contentieux pour l'instant très réduit, l'importance d'une régulation efficace de ce nouveau mode de rupture se confirme. En effet, eu égard aux risques de dérive identifiés par la doctrine, et dans une certaine mesure confirmés par l'administration du travail (vices de procédure ou du consentement, soupçons de contournements et de collusions...), l'allègement des tâches administratives liées à la procédure d'homologation permettrait à l'administration du travail de se concentrer sur le fond des dossiers, et d'améliorer ainsi l'effectivité de son contrôle.

Les propositions du Centre d'analyse stratégique :

- Proposition n° 1 : Améliorer la procédure d'homologation, notamment en développant une procédure numérisée d'accusé de réception, en mettant en place une procédure souple de rectification des dossiers incomplets et en généralisant l'homologation implicite.
- Proposition n° 2 : Améliorer la connaissance statistique du dispositif, notamment en complétant la demande d'homologation d'une information sur la situation prévue du salarié après la rupture, au regard de l'emploi.
- Proposition n° 3 : Mieux accompagner les demandeurs d'emploi inscrits suite à une rupture conventionnelle : accès rapide à l'indemnisation chômage, accompagnement adéquat par Pôle emploi, autres mesures spécifiques à négocier dans les branches.

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1262

DARES Analyses N°069, octobre 2010**« Les métiers en 2009 : seuls quelques métiers résistent à la dégradation du marché du travail »**

Note, sous format DARES Analyses, réalisée avec la DARES et Pôle emploi.

En 2009, la crise économique a provoqué une forte baisse de l'emploi dans de nombreux secteurs et une chute générale des tensions sur le marché du travail. Quelques métiers ont bien résisté, essentiellement des métiers de service ; d'autres au contraire ont très fortement subi la crise mais ont rebondi, notamment les métiers industriels ; enfin, certains n'ont pas encore connu de rebond fin 2009. Ces évolutions conjoncturelles sont à mettre en regard des tendances structurelles mises en exergue par les travaux de prospective des métiers et des qualifications : tertiarisation, féminisation des emplois, polarisation des qualifications et élévation du niveau de formation. La crise n'a pas remis en cause les principales tendances projetées à l'horizon 2015 mais a pu les amplifier ou les atténuer temporairement. Les

évolutions observées dans les métiers de l'aide à la personne, de l'intérim et du BTP viennent illustrer ces éléments.

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1259

N° 200, novembre 2010

« Les secteurs créateurs d'emplois à court-moyen terme après la crise »

Note réalisée avec le département Économie-Finances, cf. p. 22.

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1274

2.2. Rapports et Documents

La croissance verte : quels impacts sur l'emploi et les métiers ?

Février 2010, 69 pages

Voir les travaux du département Économie-Finances, section 2.2.

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1139

Améliorer la gouvernance d'entreprise et la participation des salariés

Rapports et Documents n° 27

Rapport remis à Nathalie Kosciusko-Morizet le 1^{er} juin 2010

La Documentation française, juillet 2010, 154 pages

Comment l'entreprise peut-elle mieux associer les salariés à la prise de décision stratégique ? Comment peut-elle redistribuer davantage les bénéfices tout en améliorant ses performances ?

L'actuel modèle de gouvernance de l'entreprise traverse une évidente crise de légitimité. La place des salariés dans les conseils d'administration des entreprises reste faible. Et si la participation des salariés aux résultats de l'entreprise est en revanche nettement plus développée, elle reste trop souvent le privilège des grandes structures.

La question d'une plus grande association des salariés à la marche et au développement des entreprises est donc aujourd'hui posée. Mais sa mise en œuvre se heurte à la confrontation classique entre droits des salariés et exigences de performance. Elle soulève d'évidentes interrogations :

- comment concilier une meilleure performance économique avec une plus grande démocratie sociale ?
- peut-on tirer davantage de bénéfices des dispositifs de participation aux résultats en les combinant avec d'autres formes de participation des salariés ?

Ce rapport propose de sortir des discours idéologiques opposant dirigeants et salariés. Il trace des pistes de réforme pour améliorer la gouvernance des entreprises et la participation des salariés en vue d'une meilleure performance des entreprises.

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1177

La promotion de la diversité dans les entreprises : les meilleures expériences en France et à l'étranger

Rapport CAS / Deloitte, juin 2010, 125 pages
Rapport remis à Eric Besson le 13 juillet 2010

Le Centre d'analyse stratégique avait confié au Cabinet Deloitte une étude sur les meilleures pratiques des entreprises en matière de diversité en France et à l'étranger. Ce rapport évalue également l'efficacité des politiques publiques concernant l'accès à l'emploi des minorités au prisme de quatre populations en particulier : les personnes issues de l'immigration, les travailleurs handicapés, les seniors et les femmes.

www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_Diversite_Deloitte20101.pdf

www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/Synthese_rapport_Diversite.pdf

Vivre ensemble plus longtemps

Rapports et Documents n° 28

Travaux coordonnés par Virginie Gimbert et Clélia Godot

Chapitre 3 : « Le vieillissement : quels impacts sur l'emploi et les métiers ? »

Voir point 2.2.

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1204

2.3. Organisation de colloques et séminaires

1^{er} juin 2010 – Séminaire

« Améliorer la gouvernance d'entreprise et la participation des salariés »

Le 1^{er} juin 2010, Vincent Chiqui, directeur général du Centre d'analyse stratégique, a remis à Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'État à la Prospective et au Développement de l'Économie numérique le rapport *Améliorer la gouvernance d'entreprise et la participation des salariés*. Après leurs interventions, complétée par celle d'un praticien, Stéphane Bergeret, directeur des relations sociales d'Eiffage, le séminaire a permis un échange avec la presse et avec les experts invités à réagir.

L'actuel modèle de gouvernance de l'entreprise traverse une évidente crise de légitimité. La place des salariés dans les conseils d'administration des entreprises reste faible. Et si la participation des salariés aux résultats de l'entreprise est en revanche nettement plus développée, elle reste trop souvent le privilège des grandes structures. La question d'une plus grande association des salariés à la marche et au développement des entreprises est donc aujourd'hui posée. Mais sa mise en œuvre se heurte à la confrontation classique entre droits des salariés et exigences de performance. Elle soulève d'évidentes interrogations : Comment concilier une meilleure performance économique avec une plus grande démocratie sociale ? Peut-on tirer davantage de bénéfices des dispositifs de participation aux résultats en les combinant avec d'autres formes de participation des salariés ?

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1177

13 juillet 2010 – Séminaire

« La promotion de la diversité dans les entreprises : les meilleures expériences en France et à l'étranger »

Vincent Chriqui, directeur général du Centre d'analyse stratégique a remis le 13 juillet à Eric Besson, ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire, un rapport sur « La promotion de la diversité dans les entreprises : les meilleures expériences en France et à l'étranger ».

La remise du rapport a été l'occasion d'organiser un séminaire présentant les meilleures pratiques de promotion de la diversité dans les entreprises françaises, au regard de six expériences étrangères (Allemagne, Suède, Royaume-Uni, Pays-Bas, Canada-Québec, États-Unis).

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1215

2.4. Auditions et participation à des colloques, séminaires et groupes de travail

Auditions parlementaires, participation à des colloques ou des séminaires :

Les chargés de mission du DTE ont participé en 2010 à plusieurs auditions parlementaires et sont intervenus dans de nombreux séminaires ou colloques (au titre de la valorisation de travaux publiés par le CAS ou plus largement au titre de leur expertise).

Dans le cadre de son expertise sur les métiers et les qualifications, le DTE est intervenu sur le thème des emplois de demain dans diverses enceintes :

- dans le cadre des ateliers de l'apprentissage et de l'alternance (rapport produit par le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi) ;
- à l'invitation de l'observatoire des missions et des métiers du ministère de l'Agriculture ;
- aux 10^e rencontres sur la prospective des métiers co-organisées par la Revue *Management & avenir*, l'Essec et IAE de Caen ;
- aux rencontres annuelles de l'association régionale des missions locales d'Aquitaine ;
- devant l'Observatoire prospectif des transports et de la logistique.

À la suite des travaux sur l'impact de la croissance verte sur l'emploi et les métiers, le DTE a présenté ses réflexions :

- dans le séminaire organisé par le Commissariat général au développement durable autour de l'étude conduite par les cabinets Syndex et Alpha ;
- à la DGEFP au cours d'un séminaire interne destiné à sensibiliser cette direction aux questions liées aux emplois verts ;
- dans un séminaire sur la croissance verte organisé par l'association Entreprises territoires et développement (ETD) ;
- dans une conférence sur la croissance verte organisée par la Caisse des dépôts et consignations, ETD et l'OCDE ;
- auprès des agences d'urbanisme à Paris et à Marseille dans le cadre de sessions organisées par la FNAU (Fédération nationale des agences d'urbanisme) autour de la croissance verte, en présence d'élus locaux, des Oref et des agences de l'emploi ;

- auprès de certaines antennes syndicales (union régionale CFDT IDF) sensibilisées au « verdissement » des métiers ;
- dans le groupe de travail sur le raffinage associant les partenaires sociaux et piloté par le Commissariat général au développement durable, mis en place suite aux fermetures annoncées de raffineries ;
- dans le cadre de l'examen de la France par l'OCDE ;
- dans le cadre des OPEN DAYS organisées par les Régions européennes à Bruxelles au cours d'une session pilotée par la DG emploi sur les projets financés par le Fonds social européen (FSE) dans le cadre de la croissance verte.

L'expertise du DTE et ses travaux dans le champ de la formation professionnelle ont également pu être valorisés en 2010 :

- Mai 2010 – Présentation de la note d'analyse sur la formation professionnelle des jeunes à une matinée du club RH de l'AEF sur l'alternance ;
- 4-5 octobre 2010 – Intervention à la conférence organisée par la Présidence belge de l'UE à Gand sur le thème « Flexicurity benefiting workers : strengthening positive transitions » : présentation du DIF français ;
- 27 octobre 2010 – Intervention sur le thème de « La réforme de 2009 et les acteurs de la formation professionnelle : Mise en responsabilité ou mise sous tutelle ? » à la conférence des bureaux régionaux de l'UNIFAF (OPCA de l'économie sociale).

Les thématiques de la gouvernance et de la participation des salariés ont également intéressé parlementaires et experts :

- 16 juin 2010 – Intervention au Sénat lors d'un colloque organisé par le Club de l'Europe sur le thème « Éthique et bonne gouvernance : la gestion financière des entreprises en question(s) » ;
- 16 juin 2010 – Audition au Sénat par Marie-Hélène Des Esgaulx, rapporteur de la commission des lois sur la proposition de loi n° 223 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, et la proposition de loi n° 291 relative aux mandats sociaux dans les sociétés anonymes et à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance ;
- 1^{er} juillet 2010 – Audition devant la Délégation à la prospective du Sénat par les rapporteurs Joël Bourdin, sénateur de l'Eure et président de la Délégation à la prospective, et Patricia Schillinger, sénatrice du Haut-Rhin, dans le cadre d'une étude prospective sur le thème du « pacte social dans l'entreprise » ;
- 22 septembre 2010 – Présentation et débat à la « matinale de l'IFA » (Institut français des administrateurs) organisée autour du **Rapports et Documents n° 27** du Centre d'analyse stratégique, *Améliorer la gouvernance et la participation des salariés* ;
- 2 novembre 2010 – Participation à un colloque dans le cadre de la « journée de l'économie » de l'Université libano-française. Intervention et débat sur le thème « La participation des salariés : un levier pour la performance de l'entreprise ? » suivi de la discussion des rapporteurs scientifiques de l'université ;
- 29 novembre 2010 – Participation au colloque « L'avenir de l'épargne salariale » organisé par l'université de la Méditerranée, Aix-Marseille II, avec le soutien notamment de la Banque Postale et de Fondact.

Enfin, l'expertise du DTE a été sollicitée plus ponctuellement sur beaucoup d'autres sujets :

- 21 octobre 2010 – Présentation sur « L'évolution du recours aux différents statuts d'emploi » dans le cadre du cycle 2010-11 de l'Institut des hautes études en protection sociale (IHEPS) ;
- 26 novembre 2010 – Présentation et débat, lors d'une session de formation interne (organisée par l'Agence CampusFrance) de sensibilisation aux enjeux de la mobilité académique, destinée au personnel de la zone Europe du MAEE (attachés de coopération universitaire, attachés scientifiques et responsables des Espaces CampusFrance), sur la « Place de la France dans les classements universitaires internationaux » ;
- le rapport *Le développement du télétravail dans la société numérique de demain*, publié par le Centre d'analyse stratégique en novembre 2009, a suscité une intervention en 2010 dans un séminaire du cabinet Génie des lieux sur les évolutions des espaces de travail ;
- 27 janvier 2010 – Présentation de la note sur « Les difficultés d'insertion professionnelle des docteurs » lors du séminaire « Enseignement supérieur » à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS). Cette note a également été présentée par son co-auteur, membre de l'OCDE, lors d'un colloque organisé les 28 et 29 octobre 2010 dans le cadre de l'année croisée France-Russie, à Moscou, à l'École des hautes études en sciences économiques, Université d'État.

Participation régulière à des structures extérieures ou des groupes de travail :

- Participation depuis mars 2009 aux réunions mensuelles du Groupe de recherche « Genre, emploi et politiques publiques » (réunissant économistes, sociologues, juristes, psychosociologues, politologues, historiens, etc.). Organisation en décembre 2010, dans ce cadre, du cycle de séminaires sur la question des inégalités homme/femme en matière d'insertion et d'orientation professionnelle, en collaboration avec le CNAM et le CEE.
- Dans la suite du rapport de Daniel Cohen (**Rapports et Documents n° 22, *Sortie de crise. Vers l'émergence de nouveaux modèles de croissance***), participation à un groupe de travail interministériel dans le cadre du PIPAME sur l'économie de l'usage.
- Fort investissement en 2010 dans l'Observatoire national des emplois et des métiers de la croissance verte du plan de mobilisation pour le développement des métiers liés à la croissance verte : animation de l'atelier sur les impacts de la croissance verte sur l'emploi. Membre du comité interministériel des métiers de la croissance verte, le DTE a participé à la mise en place et au suivi du plan de mobilisation gouvernemental.
- Participation au groupe de travail lancé le 15 septembre 2010 et organisé par la confédération des SCOP (Sociétés coopératives et participatives) sur le thème « La modernisation du statut des SCOP ».

Participation régulière en tant que personne qualifiée :

- à la Commission de l'évaluation du Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie (CNFPTLV) ;
- au Comité scientifique d'évaluation du programme opérationnel FSE (DGEFP).

1 ■ Présentation générale des travaux

Le département Questions sociales s'attache dans ses travaux à aborder tant l'analyse des risques sociaux que la question de la cohésion sociale et du « vivre ensemble ». Au cours de l'année 2010, une attention particulière a été portée à trois priorités de l'action publique : l'évaluation et le renouvellement des outils de la cohésion sociale, l'évolution des dépenses de santé et des marges d'efficience, le vieillissement de la population et ses conséquences sur l'ensemble des politiques sociales.

Les travaux prennent la forme de notes d'analyse, de rapports, de séminaires et de colloques. On a veillé à la mise en cohérence des différents travaux d'une part en mettant en place des cycles de séminaires, dans le domaine de la cohésion sociale et dans le domaine de la santé ; d'autre part en inscrivant la question du vieillissement dans une perspective de travail transversal avec les autres départements du centre, afin de mutualiser les expertises sociales et économiques.

La dimension internationale a été intégrée dans l'ensemble des productions, tant en ce qui concerne la participation aux journées d'études et colloques, que dans les illustrations fournies dans les productions écrites et le choix des contributeurs extérieurs.

1.1. Renforcer la cohésion sociale : de la théorie à la pratique

La réflexion prend pour point de départ les constats répétés de la Cour des comptes et de l'Inspection générale des affaires sociales sur les politiques visant à promouvoir la cohésion sociale. Sont ainsi régulièrement mis en évidence : les difficultés d'identification et de généralisation des « bonnes pratiques », un trop faible recours à l'expérimentation, le déficit d'appropriation des outils d'évaluation, la prépondérance des approches individuelles sur les approches collectives ou préventives.

Le département Questions sociales a développé un partenariat avec la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) pour dresser un bilan des politiques de cohésion sociale et dessiner des perspectives d'évolution de ses instruments : la recherche-action, l'expérimentation, la prévention précoce. Ce partenariat prend la forme d'un cycle de séminaires accompagné de productions des deux institutions. Il sera poursuivi en 2011.

Le deuxième axe de travail portait sur la politique du logement. Des séminaires accompagnés de notes d'analyse ont mis en évidence les perspectives d'évolution de l'appareil statistique et abordé la délicate question des « ghettos », afin de déterminer si l'usage de ce terme constituait dans le contexte français un abus de langage ou une réalité.

1.2. Évaluer la performance des politiques de santé publique

Quinze ans après la mise en œuvre des lois de financement de la sécurité sociale et du pilotage des dépenses de santé grâce à un objectif national des dépenses d'assurance maladie (ONDAM), le département a conduit au cours de l'année une série de travaux destinés

à déchiffrer les dépenses de santé et à identifier les marges d'efficience dans les principaux postes de dépenses.

Une série de séminaires accompagnés de notes d'analyse ont ainsi traité plusieurs thèmes : le consentement des Français au financement de la santé ; le coût et les bénéfices de l'investissement dans la prévention ; les marges d'efficience à l'hôpital et enfin les nouveaux enjeux de la médecine de ville.

Par ailleurs, un rapport s'est intéressé aux nouvelles approches de la prévention en santé publique par l'utilisation des sciences comportementales et cognitives. Ces travaux permettent de mettre en évidence le potentiel offert par de nouvelles stratégies de communication, notamment en ce qui concerne la lutte contre l'obésité ou le tabagisme.

1.3. Relever le défi du vieillissement

En 2005, un individu sur cinq était âgé de 60 ans ou plus en France métropolitaine ; ce sera un sur trois en 2050, selon les projections de l'INSEE. Ce vieillissement va transformer profondément la société en modifiant sa structure d'âge. Si ce processus, qui constitue avant tout une bonne nouvelle, est inéluctable, ses conséquences peuvent être infléchies. Les travaux du département abordent le défi du vieillissement comme une opportunité pour repenser notre pacte social.

Le **Rapports et Documents n° 28** *Vivre ensemble plus longtemps* traite ainsi les multiples dimensions liées au vieillissement afin de formuler un ensemble cohérent de recommandations, touchant à la fois les politiques de santé, les politiques du logement et le marché du travail.

Parallèlement, le département a étudié deux questions spécifiques posées par le vieillissement de la population. D'une part, celle des aidants familiaux, dont le rôle est essentiel tant en termes de bien-être de la personne aidée qu'en termes de réduction de l'impact de la dépendance sur les finances publiques. D'autre part, celle des grands parents actifs professionnellement, qui invite à un renouvellement de la conciliation de la vie professionnelle, familiale et sociale.

2 ■ Liste des travaux

2.1. Notes d'analyse

N° 163, janvier 2010

« La contribution de la statistique aux politiques du logement : quels axes d'amélioration ? »

Quelles sont les connaissances nécessaires au pilotage des politiques du logement ? La récente crise immobilière a rappelé le besoin d'informations cohérentes en matière de suivi conjoncturel des marchés de l'immobilier et de la construction. Cet effort de connaissance pose notamment la question des rôles respectifs de la statistique publique et des acteurs privés, ainsi que des modalités de leur partenariat. Les tensions sur le marché du logement renvoient également à un désajustement structurel de l'offre et de la demande. Une meilleure connaissance des aspirations et des comportements des ménages pourrait permettre d'adapter la production de logements et de mieux orienter les dispositifs d'aide. Les évolutions sociodémographiques récentes, liées notamment au vieillissement, à la mobilité

professionnelle et à la complexification des séquences conjugales et familiales, ont en effet des conséquences durables sur les manières d'habiter.

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1132

N° 166, mars 2010

« Lutte contre l'obésité : repenser les stratégies préventives en matière d'information et d'éducation »

Face à l'ampleur des coûts et à la multiplicité des risques que fait peser l'obésité, les stratégies préventives en matière d'information et d'éducation gagneraient à être améliorées. De nouvelles connaissances scientifiques peuvent contribuer à remodeler les messages sanitaires pour en optimiser la clarté et favoriser des changements comportementaux. Qu'il s'agisse des bandeaux sanitaires apposés au bas des publicités, des informations nutritionnelles sur les emballages, de la promotion de l'activité physique ou des supports éducatifs à l'attention des enfants, les différents aspects des stratégies de communication peuvent bénéficier des apports des neurosciences comportementales.

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1143

N° 167 – mars 2010

« Vaut-il toujours mieux prévenir que guérir ? Arguments pour une prévention plus ciblée »

La France jouit d'indicateurs généraux d'état de santé globalement positifs. Toutefois, deux problèmes persistent : la mortalité prématurée est parmi les plus élevées de l'Union européenne et les inégalités de santé entre catégories sociales sont importantes. Face à ces difficultés, la prévention est souvent présentée comme une réponse à la fois universelle (elle serait efficace pour l'ensemble des individus) et peu coûteuse (elle permettrait même de faire des économies). En réalité, la prévention peut certes permettre d'améliorer à coût raisonnable la santé des populations, mais à condition de sélectionner les stratégies les plus efficaces, à savoir celles qui ciblent au plus près les groupes à risque.

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1143

N° 171 – avril 2010

« Combien les Français sont-ils prêts à consacrer aux dépenses de santé ? Démocratie sanitaire et consentement au financement de la santé »

Des positions très divergentes existent quant au niveau optimal de dépenses de santé. Entre cibles basses (limitation de la part des dépenses dans le PIB à un niveau proche du niveau actuel), et cibles hautes (près de 30 % du PIB dans certains scénarios), la question du niveau optimal de dépenses ne peut être envisagée indépendamment des modalités de leur financement. Allocation des ressources à la santé plutôt qu'à d'autres politiques publiques, part de l'assurance obligatoire, des assurances complémentaires et « reste à charge » des ménages... Qui doit décider et comment ? Si les développements récents de la science économique visent à mieux éclairer les choix des décideurs en matière de santé, face à des arbitrages essentiellement politiques, la qualité du débat public sur la santé est indispensable. Pour éviter notamment que les décisions ne soient prises implicitement, par une accumulation de dispositifs « techniques », renforcer la démocratie sanitaire en consolidant les instances de débat sur la santé est un objectif à privilégier.

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1155

N° 178 – juin 2010**« Des "ghettos" français : abus de langage ou réalité ? Le débat sur la ségrégation à l'heure de la réforme de la politique de la ville »**

Selon certains analystes, une partie des quartiers populaires de banlieue, en dépit des interventions dont ils font l'objet depuis plus de trente ans, aurait évolué vers une forme de ghettoïsation. Le constat ne porte pas seulement sur leur paupérisation et la surreprésentation des immigrés et de leurs descendants en leur sein. Il vise à alerter sur les effets du renfermement de ces quartiers sur eux-mêmes, effets d'ailleurs moins sensibles sur la collectivité que sur les destinées individuelles de leurs habitants (perte de chances), leurs attentes (subculture et rejet des institutions) et leurs sociabilités quotidiennes (brutalisation et racialisation des rapports sociaux), particulièrement pour les plus jeunes. S'il ne s'agit en aucun cas de postuler que les quartiers populaires de banlieue seraient désormais les égaux des ghettos noirs américains, l'usage français du terme, pour l'essentiel métaphorique ou dérivé, peut néanmoins poser problème. Au-delà de la querelle de lexique, ce recours induit un risque de stigmatisation qui ne serait pas sans effets pervers ; plus encore, la focalisation sur l'hypothèse d'un « effet quartier » risque de faire oublier les autres mécanismes générateurs d'inégalités. Ces discussions, pour l'essentiel académiques, sont d'un grand intérêt dans le contexte de préparation d'une réforme de la politique de la ville, souhaitée par le gouvernement à l'horizon 2011. Elles contribuent à éclairer les arbitrages à venir et à définir la part souhaitable de la rénovation urbaine et de l'objectif de mixité ; celle des politiques d'investissement social territorialisées ; l'adaptation de la géographie prioritaire, en tant qu'instrument d'action publique, à de nouvelles formes de précarisation territoriale ; l'échelle pertinente d'intervention selon les priorités en présence.

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1186

N° 179 – juin 2010**« Le vieillissement cognitif, un enjeu pour les politiques publiques. Cognition, promotion de l'emploi des seniors et bien vieillir »**

Les tendances démographiques conjointes d'un vieillissement de la population globale et active expliquent l'intérêt porté aux politiques de promotion de la santé cognitive et plus spécifiquement à la question des âges au travail. Si tous les individus connaissent une évolution de leurs capacités mentales (concentration, mémorisation, résolution de problèmes, vitesse de traitement, etc.) au fil des années, ils ne sont pas tous atteints de façon équivalente et irréversible. Ainsi, chacun peut espérer influencer sur la « réserve cognitive » dont il dispose. L'analyse des données empiriques dessine quelques axes en faveur d'une stratégie de promotion en santé cognitive conçue à chaque période de la vie. Dès l'enfance, favoriser l'accès à une éducation de qualité permet d'entrer dans une spirale vertueuse de prévention en santé cognitive et de lutte contre les inégalités sociales de développement. Par suite, la promotion d'un mode de vie actif doit se faire à tous les âges, en s'intensifiant à partir de la quarantaine. Dans la sphère professionnelle, la pénibilité n'est pas seulement physique et certains travaux récents ont identifié des facteurs de protection et de risque pour l'efficacité cognitive à long terme. Engager des efforts en matière d'organisation du travail, de formation tout au long de la vie et de prise en compte de l'expérience professionnelle des seniors, conditionne un vieillissement réussi dans et par l'emploi. Au grand âge, il s'agit fondamentalement de promouvoir une meilleure compréhension de la personne vieillissante, dans la société comme au sein des familles et des établissements, en informant mieux sur la spécificité des remaniements et des déclin cognitifs, leur prévention et la détection des éventuels troubles pathologiques. Valoriser la spécificité du travail d'aide auprès des personnes âgées, en incluant plus qu'aujourd'hui la psychologie et la cognition dans les formations, favoriserait l'attractivité de ces emplois, guettés par la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Enfin, il s'agit de lutter contre l'isolement et le confinement au domicile, en considérant notamment l'apport potentiel des technologies de l'information et de la communication.

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1187

N° 181 – juin 2010**« Y a-t-il encore des marges d'efficience à l'hôpital ? »**

Le chef de l'État a fixé à tous les hôpitaux publics un objectif de retour à l'équilibre financier d'ici à 2012. Cette perspective impose une forte contrainte d'efficience aux établissements hospitaliers, en particulier aux grands centres comme ceux de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP). Cette contrainte sera exacerbée par la nécessité de s'adapter à l'évolution des besoins de santé de la population (vieillesse, augmentation des pathologies chroniques, démographie médicale en baisse). Le plan Hôpital 2012 lancé en 2007 ainsi que la loi Hôpital, patients, santé, territoires (HPST) du 21 juillet 2009 s'inscrivent déjà dans cette recherche d'efficience accrue. On est fondé à penser qu'ils ne seront pas suffisants au vu des contraintes qui pèsent sur les hôpitaux. Des travaux sur les évolutions françaises passées et des expériences menées à l'étranger dessinent cependant des pistes. La redéfinition du périmètre de l'hôpital et l'évitement des hospitalisations non pertinentes (développement des alternatives à l'hospitalisation, du secteur médicosocial, meilleure régulation des urgences) ainsi qu'une conduite raisonnée des recompositions hospitalières permettraient de conjuguer qualité des soins et économies. Ces éléments mériteraient d'être confortés par des études et données complémentaires. Sur le plan organisationnel, même s'il est encore tôt pour identifier l'impact des réformes récemment engagées sur l'efficience, on pourrait :

- déterminer le mode de développement souhaité pour la chirurgie ambulatoire ;
- améliorer la permanence des soins (par exemple en encourageant la pratique de l'exercice regroupé des professionnels de santé) afin de désengorger les urgences hospitalières ;
- mettre en place des outils de pilotage des recompositions hospitalières
- conditionner la conduite des fusions hospitalières à l'existence d'un projet médical fort et explicite ;
- préciser les conditions de coordinations entre les ARS et les Conseils généraux dans le domaine médicosocial ;
- encourager le développement à l'hôpital de modes d'organisation accueillants pour les personnes âgées.

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1192

N° 185 – juillet 2010**« Vivre ensemble plus longtemps : enjeux et opportunités pour l'action publique du vieillissement de la population française »**

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1205

N° 186 – juillet 2010**« Modèles de carrière et logiques de fin de vie active : quelles leçons de la comparaison européenne ? »**

La soutenabilité du système de retraite français est l'un des enjeux majeurs liés au vieillissement de la population. La solution aujourd'hui affichée est de maintenir plus longtemps les seniors dans l'emploi. Or, malgré les réformes effectuées depuis le début des années 2000, le taux d'emploi des seniors reste relativement en berne en France par rapport à la plupart de ses voisins européens. Dans cette perspective, l'étude des différents modèles de carrière en Europe se révèle instructive pour le cas français, permettant d'analyser les raisons de la réussite de certains de nos voisins dans ce domaine. On constate ainsi que les dispositifs d'incitations financières au maintien dans l'emploi ou ceux limitant les possibilités de départ anticipé peuvent être contre-productifs (phénomène de précarisation, augmentation des inégalités, faible augmentation du taux d'emploi au profit du chômage ou de l'invalidité) s'ils ne

s'accompagnent pas de politiques visant à améliorer la situation des seniors sur le marché du travail (lutte contre l'obsolescence des qualifications, la pénibilité du travail, le chômage, les discriminations, etc.). En outre, les dispositifs les plus efficaces en matière d'emploi semblent être ceux qui s'adressent non à une catégorie d'âge spécifique (ici, les seniors) mais à l'ensemble des salariés. Augmenter le taux d'emploi des seniors en France suppose donc une refonte des politiques de l'emploi qui leur sont adressées. Cela implique la valorisation de dispositifs non plus systématiquement compartimentés par tranche d'âge, mais orientés dans une perspective de cycle de vie professionnel, prenant en compte des critères tels que l'état de santé, la situation sur le marché du travail, etc. Ces dispositifs peuvent être complétés, lorsque nécessaire, par des politiques spécifiquement dédiées aux seniors.

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1206

N° 187 – juillet 2010

« Comment soutenir efficacement les « aidants » familiaux de personnes âgées dépendantes ? »

Depuis une vingtaine d'années, la prise en charge des personnes dépendantes est inscrite à l'agenda politique dans la plupart des pays de l'Union européenne. En France, le débat s'est longtemps focalisé sur la question de la prestation à accorder aux aidés, clé de voûte du dispositif de prise en charge des personnes âgées dépendantes, ce qui a contribué à occulter la question des aidants familiaux. De plus, habituellement posé sous l'angle de la prise en charge des jeunes enfants, le problème de la conciliation entre vie professionnelle et tâches familiales est resté largement ignoré dans sa dimension relative à la prise en charge des aînés dépendants. Anticipant l'ouverture d'un chantier gouvernemental sur la dépendance qui devrait aboutir à une réforme en 2011, notre analyse, étayée par des exemples étrangers, identifie quatre enjeux majeurs d'une politique d'appui aux aidants des personnes âgées en perte d'autonomie : la reconnaissance d'un statut juridique et de droits sociaux, la conciliation de la vie professionnelle et du rôle d'aidant, l'allègement des tâches administratives et domestiques et le développement de structures ou de services permettant des moments de répit et de loisirs.

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1207

N° 199 – novembre 2010

« La « grand-parentalité active », un triple enjeu de solidarité, de conciliation travail/hors travail et d'emploi des seniors »

L'allongement de l'espérance de vie confère aux seniors une place croissante dans la solidarité intergénérationnelle, ce qui ne va pas sans modifier les rôles respectifs de la famille, des acteurs publics et du secteur privé. En matière de solidarité ascendante, les politiques publiques s'articulent aux aides familiales (soutien des aidants d'aînés dépendants). Mais les Réflexions sont plus modestes sur les solidarités familiales descendantes, alors que la garde grand-parentale (grands-parents gardant leurs petits-enfants) est l'aide intergénérationnelle la plus régulière. En France métropolitaine, elle représente un volume hebdomadaire de l'ordre de 23 millions d'heures, équivalent à celui des assistantes maternelles¹. La garde grand-parentale joue un rôle important dans la conciliation vie familiale/vie professionnelle des enfants adultes de ces seniors, complémentaire des modes de garde collectifs. Elle concerne un grand nombre de seniors actifs (environ 30 % des 55-59 ans sont grands-parents et en emploi)². Or, avec l'allongement potentiel des carrières, se posera avec plus d'acuité le problème de la conciliation travail/hors travail pour les seniors, mobilisés par l'aide à leurs parents et à leurs petits-enfants. La « grand-parentalité active » (grands-parents seniors actifs gardant leurs petits-enfants) pourrait sembler marginale au regard des enjeux d'emploi des seniors. Mais elle s'intègre bien aux dispositifs d'aménagements horaires développés récemment par les entreprises pour favoriser et allonger l'emploi des seniors. L'État pourrait soutenir le rôle de

l'employeur en matière d'aménagements horaires tout au long de la vie pour favoriser les solidarités intergénérationnelles au coeur de notre système de retraite.

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1272

N° 201 – novembre 2010

« Jeux vidéo : quelle régulation des contenus et des pratiques ? »

L'industrie du jeu vidéo est aujourd'hui l'un des secteurs culturels les plus dynamiques dans le monde, séduisant un public croissant par la variété de son offre. Les 38,8 millions de jeux écoulés en 2009 en France seulement traduisent cet engouement. Les Français sont parmi les Européens les plus adeptes de ce loisir : 38 % déclarent s'y être adonnés lors des six derniers mois. Loin des stéréotypes, les joueurs sont âgés en moyenne de 35 ans et sont pour moitié des utilisatrices. Le jeu vidéo est ainsi devenu en l'espace de quelques décennies un phénomène de société, offrant des perspectives prometteuses dans nombre de domaines. Ce loisir suscite aussi des inquiétudes. En premier lieu, la pratique de certains jeux, jugés violents ou choquants, par des jeunes - publics sensibles et fragiles - pose question. Ces contenus sont d'autant plus problématiques qu'ils font souvent l'objet d'une consommation solitaire, fragmentée, répétée et active, qui favoriserait une imprégnation plus forte et l'induction de comportements agressifs. En second lieu, certains redoutent que l'intensification des pratiques ne débouche sur des formes d'addiction. Si l'existence d'une dépendance aux jeux vidéo est débattue, celle d'usages déraisonnés et excessifs fait en revanche consensus. Ces situations, qui demeurent très rares, peuvent avoir des retentissements au niveau psychologique, familial, scolaire, professionnel, etc. En France, les données chiffrées manquent pour évaluer l'ampleur de la demande clinique et élaborer les réponses à y apporter. Face à l'essor des jeux vidéo, la question de la régulation de leurs contenus et de leurs pratiques se pose donc de manière grandissante. Entre systèmes informatifs et dispositifs contraignants, les mesures les plus efficaces sont celles qui misent sur la responsabilisation des acteurs familiaux, de l'enfant aux parents, mais également des professionnels du secteur, du créateur aux distributeurs. Un important travail de sensibilisation à ces enjeux reste à entreprendre.

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1275

N° 204 – décembre 2010

« Médecine de ville : quelles nouvelles pratiques pour quels gains d'efficacité ? »

Dans un contexte marqué par l'importance croissante des maladies chroniques, par la modification des attentes des patients et des nouvelles générations de médecins, et par des tensions accrues sur les finances sociales, la régulation des dépenses en médecine de ville est au coeur des enjeux. Elle implique avant tout un encadrement équilibré des pratiques des professionnels de santé. Par ailleurs, on constate que l'assurance maladie se positionne de plus en plus comme un accompagnateur pour le professionnel de santé, mais aussi pour le patient. Cela pose la question des modalités de coopération optimales entre assureurs (public et privé) et professionnels. Enfin, la réorganisation de l'offre de soins elle-même peut permettre d'accroître l'efficacité globale des dépenses de santé, comme en témoignent plusieurs expérimentations à l'étranger. Il convenait donc d'examiner dans quelle mesure elles peuvent nourrir les réflexions sur l'avenir du système français en matière de médecine de ville.

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1302

N° 205 – décembre 2010**« La prévention précoce : entre acquis et controverses, quelles pistes pour l'action publique ? »**

Cinq ans après la publication controversée de l'expertise collective de l'INSERM sur les troubles de conduite chez l'enfant et l'adolescent, quel bilan peut-on tirer des actions visant à prévenir de façon précoce les risques de vulnérabilité sociale et psychologique¹ ? Certaines études, essentiellement anglo-saxonnes, indiquent que la mise en place de politiques de prévention dès le plus jeune âge, avant que ne surviennent des risques identifiés, serait efficace sur le long terme du point de vue de la santé, de la réussite scolaire, voire des incivilités. Ces politiques permettraient d'éviter des interventions curatives plus coûteuses pour la collectivité et aux résultats parfois incertains. Elles viendraient s'ajouter aux dispositifs de prévention à vocation universaliste (accueil de tous les publics), moins efficaces pour les publics les plus fragiles. De nombreux professionnels invitent toutefois à aborder avec précaution la question d'un plus grand ciblage des dispositifs de prévention précoce, voire émettent des réserves sur le principe même de leur mise en œuvre. Faut-il vraiment prévenir dès le plus jeune âge la survenue de risques dont rien n'assure qu'ils se réaliseront dans les faits ? Où placer la limite entre la prévention et le contrôle ? En d'autres termes, le remède n'est-il pas pire que le mal ? La vigueur de ce débat moral s'explique en partie par la confusion entre des objectifs de développement cognitif (afin de garantir la meilleure insertion sociale et économique possible aux publics vulnérables) et une perspective centrée sur la prévention de la délinquance (qui vise la réduction de facteurs de risques identifiés dans l'environnement des individus). Dans les faits, de nombreux programmes expérimentaux se sont développés en France ces dernières années, à partir de méthodologies principalement issues des États-Unis et du Québec. Il importe de déterminer si ces programmes innovants parviennent à concilier critères d'efficacité et principes éthiques. Cette démarche requiert avant tout l'étude du contenu de ces actions, de leurs modes opératoires (identification des publics cibles, modes de coordination entre professionnels, contenu des programmes) et des évaluations disponibles.

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1309

2.2. Rapports et Documents

Nouvelles approches de la prévention en santé publique L'apport des sciences comportementales, cognitives et des neurosciences

Rapports et Documents n° 25

*Travaux coordonnés par Olivier Oullier et Sarah Sauneron
Rapport remis à Nathalie Kosciusko-Morizet le 16 mars 2010
La Documentation française, mai 2010, 191 pages*

Les messages de prévention en matière de santé rencontrent aujourd'hui des limites. Qu'il s'agisse d'obésité ou de tabagisme, les campagnes destinées au grand public ont souvent permis d'éveiller les consciences mais elles peinent à modifier les comportements à risque. Or certains problèmes prennent des proportions alarmantes. Ainsi 15 % des enfants entre 5 et 11 ans sont aujourd'hui en surpoids et 4 % sont obèses ; un chiffre qui ne cesse d'augmenter depuis dix ans. La cigarette reste quant à elle la première cause de mortalité évitable en France avec 66 000 décès par an.

Face à de tels phénomènes, allant de pair avec un creusement constant du déficit de la sécurité sociale, il apparaît nécessaire d'affiner les stratégies de prévention pour les rendre plus efficaces. C'est dans cette perspective que Nathalie Kosciusko-Morizet, secrétaire d'État à la Prospective et au Développement de l'Économie numérique a demandé au Centre

d'analyse stratégique de s'intéresser aux apports des sciences comportementales et des neurosciences cognitives dans les stratégies de prévention.

Plusieurs pistes existent pour améliorer les stratégies de communication en santé publique. Ainsi, faire appel à la raison, la peur, la surprise, la responsabilité, le plaisir ou le dégoût n'a pas la même efficacité selon que l'on s'adresse à des jeunes ou des personnes âgées, des fumeurs ou des personnes en surpoids. En étudiant le fonctionnement cérébral du consommateur conjointement aux travaux sur son comportement, nous pouvons mieux comprendre comment un individu réagit à un message ou une image utilisés dans le cadre d'une campagne de prévention. Car il s'agit désormais de dépasser la prise de conscience des risques pour atteindre des changements réels de comportements.

Réalisé par le Centre d'analyse stratégique, en collaboration avec des chercheurs français et internationaux en marketing, neurosciences, psychologie et économie comportementale, ce travail révèle la nature des stratégies jugées les plus efficaces pour dissuader les comportements à risque. Il ouvre des perspectives et propose de nombreuses mesures simples, efficaces et à un coût raisonnable.

Ce rapport s'inscrit dans le cadre du programme « Neurosciences et politiques publiques » et fait suite aux réflexions menées en matière de santé mentale.

Trois exemples, qui bénéficient à l'heure actuelle d'un grand intérêt sociétal, politique et médiatique, sont plus particulièrement développés ici : l'apport des sciences comportementales dans la lutte contre le tabagisme, les empoisonnements accidentels domestiques et l'obésité.

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1145

***Vivre ensemble plus longtemps
Enjeux et opportunités pour l'action publique du vieillissement
de la population française***

Rapports et Documents, n° 28

Travaux coordonnés par Virginie Gimbert et Clélia Godot,
Rapport remis à Nathalie Kosciusko-Morizet le 6 juillet 2010
La Documentation française, octobre 2010, 306 pages

Le vieillissement des sociétés est un phénomène mondial, mais il présente dans chaque pays des singularités. Entre mini baby-boom, maintien de sa population active et papy-boom, la société française présente des atouts et des vulnérabilités spécifiques. Sans négliger les enseignements de la comparaison avec l'étranger, il s'agit de formuler une réponse originale aux défis du vieillissement dans le cas de la France.

L'équation sociodémographique française se compose d'abord d'un processus accéléré de vieillissement « par le haut » (augmentation du nombre de personnes âgées) dans les quinze ans à venir :

- l'espérance de vie moyenne a dépassé les 80 ans depuis 2004 ;
- les générations nombreuses du baby-boom franchissent le seuil des 60 ans depuis 2006 (avec un passage de 12,8 à 20,9 millions de 60 ans et plus d'ici à 2035) ;
- le nombre de personnes dépendantes devrait atteindre un premier pic dès 2020-2025 (1,2 million en 2020) et se maintenir à un niveau élevé jusqu'en 2050-2060.

Simultanément, la société française présente le taux de fécondité le plus élevé en Europe (presque 2,1 enfants par femme). C'est incontestablement une chance pour le futur mais nous

serons, plus que d'autres, soumis à un stress de « prise en charge » dans les 15 années à venir, avec le cumul des besoins de la petite enfance et d'une population âgée dépendante en probable augmentation. Ce point illustre une perspective plus globale sur le pacte social : nos choix collectifs devront concilier les aspirations et les besoins de non plus trois, mais quatre générations, en distinguant les seniors et les aînés (au-delà de 75 ans).

Le scénario « au fil de l'eau » du vieillissement de la société française peut comporter des risques économiques (croissance faible) ou sociaux (conflits entre générations). Mais le présent rapport fait l'hypothèse qu'un vieillissement maîtrisé est à notre portée, à condition de ne pas différer plus longtemps un ensemble de réformes structurelles. Vivre ensemble plus longtemps nous incite à actionner plusieurs leviers, notamment :

- promouvoir la carrière professionnelle « durable » avec la valorisation de dispositifs intervenant tout au long du cycle de vie professionnel dans une logique préventive (formation, amélioration des conditions de travail, nouvelle gestion des âges dans l'entreprise) afin d'avancer vers un vieillissement réussi à la fois au travail et par le travail ;
- réorienter les dépenses sociales des prestations en espèces et des avantages sociaux-fiscaux vers les prestations en nature, pour financer la montée en nombre et en gamme des professionnels des services à la personne et améliorer la qualité de vie des aînés en difficultés. L'opportunité de créer des emplois est réelle - on pourrait compter presque 1 million d'emplois associés au vieillissement en 2025 (soit un doublement en vingt ans pour le nombre d'intervenants à domicile et une croissance de 25% sur la même période pour les postes en établissements pour personnes âgées) ;
- continuer à faire évoluer le marché du travail des services à la personne sans créer de barrières à l'égard des moins qualifiés, mais en cherchant à lever celles existant aujourd'hui entre les publics (enfance, handicap, dépendance) et les lieux d'exercice (domicile ou établissement).

En répondant aux besoins des seniors et des aînés, qu'il s'agisse de niveau de vie, de santé, d'habitat ou de sécurité, les politiques publiques peuvent contribuer à améliorer le bien-être de tous et fonctionner comme un « multiplicateur » de solidarités privées-familiales qui risqueraient sinon de s'épuiser... À condition toutefois de s'organiser, par un *policy mix* inédit, en phase avec une société où les individus vivront plus longtemps.

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1204

2.3. Organisation de colloques et séminaires

21 janvier 2010 – Séminaire fermé n° 1

**Cycle de séminaires « Nouveaux enjeux pour la politique du logement »
« Améliorer la statistique du logement. Une mise en perspective des acteurs, des outils et des usages »**

Le Centre d'analyse stratégique a tenu en 2010 un cycle de séminaires relatifs aux « nouveaux enjeux pour la politique du logement ». Le premier événement avait pour objet de mieux définir les besoins de connaissance nécessaires au pilotage des politiques du logement.

On ne rappellera jamais assez le besoin d'information cohérente en matière de suivi conjoncturel des marchés de l'immobilier et de la construction. C'est pourquoi il faut définir les rôles respectifs de la statistique publique et des acteurs privés dans cet effort de connaissance, ainsi que les modalités de leur partenariat.

Les tensions sur le marché du logement renvoient également à un désajustement structurel de l'offre et de la demande. Une meilleure connaissance des aspirations et des comportements

des ménages pourrait permettre d'adapter la production de logements et de mieux orienter les dispositifs d'aide. Les évolutions sociodémographiques récentes, liées notamment au vieillissement et à la mobilité professionnelle accrue, ont en effet des conséquences durables sur les manières d'habiter.

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1096

7 avril 2010 – Séminaire fermé n° 1

Cycle de séminaires « Déchiffrer la dépense de santé »

« Le consentement au financement de la santé. Combien les Français sont-ils prêts à consacrer aux dépenses de santé ? »

Le Centre d'analyse stratégique a tenu en 2010 un cycle de séminaires ayant pour ambition d'analyser la dépense de santé, en distinguant ses différentes composantes et en esquissant ses scénarios d'évolution à moyen et long terme. Il s'agissait de mettre en évidence l'impact des nouveaux défis sanitaires (maladies chroniques et « de société », polyopathologies du vieillissement, progrès technique toujours plus coûteux) sur l'allocation des ressources au et dans le système de santé. Il s'agissait également d'identifier les modalités concrètes de rationalisation de la dépense dans ses dimensions organisationnelles et de pilotage de la politique de santé.

Le premier séminaire s'est attaché aux enjeux de financement de la santé. Alors que les dépenses de santé sont considérées à la fois comme une charge (dans une perspective de soutenabilité des finances publiques) et comme un moteur de croissance (dans une société des services et de la connaissance), la détermination d'un niveau optimal de dépenses ne fait pas consensus. Cette discussion renvoie directement à la répartition des rôles entre l'assurance maladie, les complémentaires santé et les ménages dans le financement de la santé. Leurs parts respectives ont évolué sans que cette inflexion découle d'un choix explicite et débattu. Or, celle-ci pourrait traduire un changement de logique du système, d'un modèle de solidarité « horizontale » vers un modèle de redistribution plus « vertical ». Le Centre d'analyse stratégique a souhaité ouvrir un espace de débat sur le système de santé, un des domaines clés du pacte social.

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1147

10 mai 2010 – Séminaire n° 2

Cycle de séminaires « Déchiffrer la dépense de santé ? »

« Comment bien dépenser pour la prévention ? »

Le deuxième séminaire était consacré aux politiques de prévention. « La » prévention est souvent présentée comme une réponse à la fois universelle (elle serait efficace pour l'ensemble des individus) et peu coûteuse (elle permettrait même de faire des économies). À ce titre, elle constituerait une solution « miracle » qui permettrait de concilier maîtrise des dépenses de santé et performances sanitaires. En réalité, la prévention peut certes permettre d'améliorer à coût raisonnable la santé des populations, mais uniquement sous certaines conditions : sélectionner les stratégies les plus efficaces, ne pas augmenter les inégalités de santé, cibler au plus près les groupes à risque.

Ces préalables théoriques étant posés, il s'agit d'examiner les conditions de mise en œuvre des politiques de prévention ainsi définies. La vision transversale nécessaire à l'appréhension des stratégies de santé publique nécessite de repenser des processus de décision souvent trop séquentiels. Une réflexion sur l'organisation du système de soins (organisation des soins de premier recours, outils d'« empowerment » du patient) est également essentielle.

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1161

7 juin 2010 – Séminaire fermé n° 2

Cycle de séminaires « Nouveaux enjeux pour la politique du logement » « Des ghettos français : abus de langage, réalité ou terme écran ? »

Longtemps récusée comme une réalité étrangère à la société française, l'idée de « ghettos français » connaît une fortune nouvelle dans le débat public. Les travaux s'accordent pourtant à reconnaître que la seule concentration spatiale des difficultés socioéconomiques ne suffit pas à transformer des quartiers en « ghettos ».

Le concept de ghetto est plus complexe et ne saurait en tout cas se substituer aux notions de « quartiers populaires » ou « sensibles » : le ghetto suppose un double processus, d'une part de mise à l'écart alliant la ségrégation ethnique et la relégation spatiale, d'autre part d'affirmation d'une « contre-société ». Quelle terminologie faut-il privilégier en France au regard des évolutions récentes de ces territoires ? Quel bilan dresser de la politique de la ville et de la rénovation urbaine ?

Les quartiers « sensibles » sont aussi étroitement dépendants des évolutions sociales et structurelles qui affectent les autres territoires (ville centre, espaces périurbains). En ce sens, quels rôles jouent les différents groupes sociaux et faut-il parler de séparatisme ? Les débats sur la ségrégation spatiale ne doivent pas occulter le fait que la part la plus importante de la population réside dans des espaces peu polarisés socialement, dits « moyens-mélangés ». Peut-on en tirer des leçons pour redéfinir les contours d'une mixité sociale plus pragmatique ?

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1170

8 juin 2010 – Journée d'étude

« Le vieillissement cognitif. Quelles caractéristiques ? Quelles stratégies préventives ? Quels enjeux pour les politiques publiques ? »

Le Centre d'analyse stratégique a mené en 2010 une réflexion sur les enjeux posés par le vieillissement de la population française. L'objectif de ces travaux était de mettre en évidence les modifications majeures dont est porteuse la « révolution de la longévité », qu'elles soient constatées ou à venir, et d'un point de vue social, économique, politique, sanitaire et culturel. Dans ce cadre, le Centre d'analyse stratégique organise un séminaire sur la thématique du vieillissement cognitif. Quelles sont les évolutions des capacités cognitives avec l'âge ? Tous les individus sont-ils atteints de la même manière ? Quels sont les facteurs de protection identifiés ? Est-il possible de ralentir voire de contrecarrer ses effets ? Existe-t-il des caractéristiques communes entre le vieillissement normal et le vieillissement pathologique ? Ces interrogations se posent avec une acuité croissante dans une société caractérisée par l'allongement de l'espérance de vie et où l'accroissement du nombre des maladies neurodégénératives contribue à la crainte partagée de voir ses capacités cognitives décliner.

Les connaissances scientifiques actuelles en matière de vieillissement ne cessent de progresser et permettent de mieux cerner les impacts de l'avancement en âge sur les performances cognitives, qui ne relèvent pas seulement de la pathologie ou de la perte homogène. L'objet de cette journée d'études était de déterminer la nature de l'évolution cognitive liée à l'âge, qu'elle soit naturelle ou pathologique, et d'évaluer l'efficacité de différentes stratégies pour assurer un vieillissement cognitif optimal. Des experts en psychologie cognitive, gériatrie, psychiatrie, neurologie, endocrinologie et des spécialistes des nouvelles technologies ont été conviés à partager les avancées de leurs travaux et à débattre.

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1210

23 juin 2010 – Séminaire fermé n° 3**Cycle de séminaires « Déchiffrer la dépense de santé »****« Quinze années de réformes plus tard... y a-t-il encore des marges d'efficience à l'hôpital ? »**

Le Centre d'analyse stratégique a tenu en 2010 un cycle de séminaires ayant pour ambition d'analyser la dépense de santé, en distinguant ses différentes composantes et en esquisant ses scénarios d'évolution à moyen et long terme. Il s'agissait de mettre en évidence l'impact des nouveaux défis sanitaires (maladies chroniques et « de société », polyopathologies du vieillissement, progrès technique toujours plus coûteux) sur l'allocation des ressources au et dans le système de santé. Il s'agissait également d'identifier les modalités concrètes de rationalisation de la dépense dans ses dimensions organisationnelles et de pilotage de la politique de santé. Le troisième séminaire était consacré aux politiques de rationalisation hospitalière, ce secteur ayant une place prédominante au sein des dépenses de santé dans tous les pays européens. À ce titre, les efforts publics se sont logiquement concentrés sur l'hôpital, depuis une quinzaine d'années en France, plus précocement dans d'autres pays. Aujourd'hui, y a-t-il encore des marges d'efficience à l'hôpital ? Certains observateurs soulignent que d'importants gains de productivité ont déjà été dégagés et que le « curseur » aurait été poussé trop loin dans cette direction, au regard de la faible régulation de la médecine de ville. D'autres affirment au contraire les potentialités de rationalisation, passant notamment par la redéfinition d'un périmètre pertinent pour l'hôpital, alors même que la loi Hôpital, patients, santé, territoires (HPST) n'a pas encore livré ses résultats. Les attentes concernent l'évitement des hospitalisations non pertinentes : développement des alternatives à l'hospitalisation, du secteur médicosocial, meilleure régulation des urgences. Le vieillissement de la population accentue la nécessité de remédier à la prise en charge inadéquate des personnes âgées à l'hôpital. Il peut être vu comme un des leviers pour recentrer l'hôpital sur ses missions. Enfin, concernant les activités ayant vocation à demeurer à l'hôpital, il s'agit de revenir sur le bilan des recompositions hospitalières afin de cerner une « taille optimale » des établissements.

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1182

27 septembre 2010 – Séance de lancement**Cycle de séminaires « La cohésion sociale par ses instruments. Quelle actualité des approches et des méthodes dans le champ social ? »****« De l'action sociale à la cohésion sociale, vers un nouveau modèle d'intervention publique ? »**

Depuis les années 1990, le terme de « cohésion sociale » tend à se substituer à ceux de « solidarité » ou d'« action sociale » comme objectif ou titre de politique publique. Ce mouvement est commun aux organismes internationaux, à l'Union européenne, et, en France, aux ministères et administrations (en témoigne la création en janvier 2010 d'une Direction générale de la Cohésion sociale qui a notamment repris les anciennes attributions de la Direction générale de l'Action sociale).

La formulation renouvelée des finalités de l'action publique appelle nécessairement discussion. Est-ce plus qu'une affaire de mots ? Entraîne-t-elle également une redéfinition des enjeux et des priorités ? À l'échelle des sociétés européennes, le Conseil de l'Europe désigne la diversité ethnique et culturelle et les écarts de richesse comme les principaux défis et promeut une conception opérationnelle de la cohésion sociale comme « capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, à minimiser les disparités et à éviter la polarisation ». Dans le contexte français, le recours à la cohésion sociale se réfère à une prise en compte des besoins sociaux supposée plus large que le périmètre traditionnel de l'action sociale (lutte contre l'exclusion, prise en charge du handicap, des personnes âgées, aide aux familles vulnérables), intégrant le « vivre-ensemble » et la citoyenneté. Partant, et concrètement, est-ce que la cohésion sociale induit un renouvellement du modèle d'intervention publique ? Aux côtés des

dispositifs de réparation et de compensation, sont ainsi de plus en plus envisagés ou mis en œuvre des approches plus préventives ou d'intérêt collectif, des dispositifs d'activation des parcours individuels et de participation des usagers, ainsi que des processus d'innovation sociale (recherche-action, expérimentation, évaluation, etc.) visant à mieux rapprocher les interventions des « nouveaux » besoins. Ces approches et méthodes démontrent-elles une cohérence d'ensemble ? Sont-elles appropriées par les acteurs, dont les associations, les professionnels ou les usagers ? Un renouveau de l'intervention publique n'a de sens que s'il est porteur d'une meilleure réponse aux attentes et aux besoins des destinataires, ce qui pose nécessairement la question de l'efficacité des politiques, de leur évaluation, de la diffusion des innovations et de la modernisation des instruments.

Porté conjointement par la Mission analyse stratégique, synthèses et prospective de la Direction générale de la Cohésion sociale et le département Questions sociales du Centre d'analyse stratégique, le séminaire « De l'action sociale à la cohésion sociale, vers un nouveau modèle d'intervention publique ? » a lancé un cycle d'événements mensuels jusqu'au printemps 2011, consacrés à « La cohésion sociale par ses instruments. Quelle actualité des approches et des méthodes dans le champ social ? ».

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1241

28 octobre 2010 – Séance n° 1

Cycle de séminaires « La cohésion sociale par ses instruments. Quelle actualité des approches et des méthodes dans le champ social ? »

« Recherche-action et recherche-innovation : innover chemin faisant ? »

La recherche-action trouve son origine dans les travaux du psychologue américain Kurt Lewin, également concepteur de la théorie de la dynamique de groupe. L'idée centrale de cette démarche est d'associer une observation sociale et une conduite du changement qui s'appuient aussi bien sur une prise en compte empirique des événements de la vie quotidienne que sur une compréhension approfondie des représentations et motivations des individus et des groupes sociaux. À distance de la recherche académique, la recherche-action revendique des spécificités : une interaction entre les responsables et les publics de l'étude, la mise en place de « chantiers de recherche » en collaboration étroite avec les professionnels du social, une finalité d'élaboration d'innovations ou de nouvelles réponses sociales. Quelle peut-être la valeur ajoutée de la recherche-action du point de vue de la recherche, de l'innovation et de la formation ? Cette séance a été l'occasion de mettre en débat les apports de la recherche-action dans le champ social où c'est aussi « chemin faisant » que parfois s'élabore la prise en compte de besoins initialement difficiles à cerner et à satisfaire.

À travers les deux exemples retenus pour cette séance, on a vu que la recherche-action se caractérise par sa capacité de prise en compte de l'évolution des problématiques sociales. Ainsi l'opération « Nouvelles qualifications » a permis, au milieu des années 1980, d'imaginer des innovations sociales en matière d'insertion des jeunes par une nouvelle approche de leur formation, tout en repensant le contenu des postes de travail au sein des entreprises les accueillant. La recherche-action en cours sur la gouvernance locale de la cohésion sociale, conduite par l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (ODAS) à la demande du Secrétariat général du Comité interministériel des villes (SG-CIV), constitue pour sa part une aide à la décision dans le pilotage des politiques locales de cohésion sociale.

Cette séance posait également la question des limites et risques d'une telle démarche afin de mieux cerner quand, comment et avec qui la recherche-action peut être mobilisée de manière pertinente. À quelles conditions peut-elle être porteuse d'une dynamique sociale qui permette d'en essaimer les résultats ? Quel est le soutien ou le cadre méthodologique nécessaire ?

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1257

23 novembre 2010 – Journée d'études « Addiction ? Induction ? Régulation »

Tour à tour présentés comme des vecteurs de divertissement, des innovations technologiques, des médias audiovisuels, voire des biens culturels, les jeux vidéo font l'objet d'un enthousiasme croissant mais suscitent également des inquiétudes.

D'un côté, leur diversité et leur complexité grandissantes offrent des perspectives prometteuses en matière de divertissement, d'apprentissage et de socialisation. De l'autre, les jeux vidéo soulèvent au moins deux types de questions. Celles qui sont liées aux risques de dépendance, qui ont donné lieu à l'émergence de termes anglo-saxons comme « cyberaddiction » ou « *hardcore gamers* ». Mais également des questions relatives aux comportements agressifs induits, au mimétisme et au risque de désocialisation. Les données disponibles, sans nier l'existence de comportements problématiques, tendent à nuancer les visions les plus alarmistes et à relativiser l'importance de l'ampleur de ces phénomènes.

Afin de tirer le meilleur profit du potentiel offert par l'essor des jeux vidéo, il apparaît aujourd'hui souhaitable d'enrichir les systèmes de régulation des contenus et des pratiques, en faisant intervenir toutes les parties prenantes (familles, industriels et pouvoirs publics).

Dans ce cadre, le Centre d'analyse stratégique a souhaité inviter des experts (en sociologie, psychologie, psychiatrie, représentants de l'industrie du jeu vidéo, etc.) à partager leurs expériences et leurs travaux lors de cette journée d'études « Jeux vidéo : Addiction ? Induction ? Régulation ».

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1267

25 novembre 2010 – Séance n° 2 Cycle de séminaires « La cohésion sociale par ses instruments. Quelle actualité des approches et des méthodes dans le champ social ? » « L'expérimentation sociale : innover par la preuve ? »

Depuis quelques années, la méthode d'expérimentation sociale est entrée dans la panoplie des instruments utilisés pour améliorer la pertinence et la performance des politiques sociales. On entend par expérimentation sociale une innovation de politique sociale initiée dans un premier temps à petite échelle dans des conditions qui permettent d'en évaluer les effets en vue d'une généralisation ou d'une extension à une échelle géographique plus large. Il faut néanmoins souligner que le terme « expérimentation » est souvent utilisé en France de façon abusive, pour désigner uniquement une initiative locale ou une mesure mise en œuvre sur une durée limitée, alors que l'on devrait, dans ce cas, simplement parler d'expérience.

Certains chercheurs anglo-saxons ont une définition de l'expérimentation sociale encore plus précise, fondée sur quatre caractéristiques : l'affectation aléatoire des bénéficiaires et d'un groupe de contrôle (*random assignment*), un dispositif de politique publique (*policy intervention*), un dispositif de suivi (*follow-up data collection*) et une évaluation (*evaluation*).

À travers deux exemples d'expérimentation sociale très différents, tant par leur objet que par le public visé et l'échelle géographique concernée, on a vu en quoi cette méthode novatrice peut faire évoluer les problématiques sociales et contribuer à renouveler le mode d'action des acteurs du champ social.

Ainsi, l'expérimentation du RSA, réalisée entre 2007 et 2009 à une échelle nationale puisqu'elle a concerné plus d'une trentaine de départements, fait aujourd'hui référence.

L'expérimentation APIPAQ (Accompagnement partenarial d'itinéraires personnalisés d'accès à la qualification), actuellement menée à l'initiative de la Mission locale de Marseille et portant sur la lutte contre le décrochage scolaire, montre que la méthode peut être mobilisée dans un contexte beaucoup plus restreint, tout en s'approchant davantage du modèle que les « pionniers » de cette approche souhaitent mettre en œuvre (randomisation par tirage aléatoire).

La démarche d'expérimentation sociale ainsi entendue, d'une pratique encore récente en France, soulève de multiples questions quant à la construction et à l'amélioration des politiques sociales. Elle apporte sans aucun doute de la rigueur dans la possibilité d'articuler innovation sociale et évaluation. Mais en même temps, la capacité à réunir, dans le champ social, toutes les conditions nécessaires pour que cette « rigueur scientifique » puisse produire ses effets ne semblent pas toujours faciles à atteindre. Se pose alors la question :

- de délimiter le périmètre et le type d'innovation sociale qui paraissent les mieux appropriés dans le recours à la méthode d'expérimentation sociale ;
- de développer des démarches d'inspiration expérimentale mieux adaptées au secteur particulier des politiques sociales ;
- d'identifier les complémentarités que la méthode d'expérimentation peut offrir avec d'autres méthodes pratiquées en matière d'amélioration des politiques sociales ;
- d'articuler le temps nécessaire à une élaboration scientifique maîtrisée avec les contraintes d'une action publique inscrite dans un calendrier politique.

Cette séance a donc posé la question des bénéfices, des limites et des risques d'une telle démarche afin de mieux cerner quand, comment et avec qui l'expérimentation sociale peut être mobilisée de manière pertinente au service de la cohésion sociale. À quelles conditions peut-elle être porteuse d'une dynamique sociale qui permette d'en essaimer les résultats ? Quel est le soutien institutionnel ou le cadre méthodologique nécessaire ?

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1271

13 décembre 2010 – Séance n° 3

Cycle de séminaires « La cohésion sociale par ses instruments. Quelle actualité des approches et des méthodes dans le champ social ? »

« La prévention précoce. Entre acquis et controverses, quelles pistes pour l'action publique ? »

Cinq ans après la publication controversée de l'expertise collective de l'INSERM sur les troubles de conduite chez l'enfant et l'adolescent, quel bilan peut-on tirer des actions mises en place pour prévenir de façon précoce les risques de vulnérabilité sociale et psychologique ? Cette troisième séance du cycle « La cohésion sociale par ses instruments » a été l'occasion de présenter les dispositifs innovants actuellement expérimentés en France et à l'étranger.

Certaines études, essentiellement anglo-saxonnes, indiquent que la mise en place de politiques de prévention dès le plus jeune âge et en amont de la survenance de risques identifiés serait efficace sur le long terme en termes de santé, de réussite scolaire, voire d'incivilités. Ces politiques permettraient d'éviter des interventions curatives plus coûteuses pour la collectivité et aux résultats parfois incertains. Pourtant, de nombreux acteurs professionnels émettent des réserves sur l'efficacité de la prévention précoce. Sont notamment soulignés la difficulté à faire adhérer et participer les parents aux programmes, les risques de « stigmatisation » qui en découlent et la frontière poreuse entre prévention et contrôle.

Quels sont les dispositifs qui existent actuellement et quelles en sont les évaluations ? À quelles conditions une telle approche peut-elle concilier efficacité et éthique ? Comment identifier les publics en situation de risques ? Et comment objectiver les effets de ces dispositifs ? Telles ont été les questions auxquelles ont répondu les intervenants de cette séance.

L'accent a été mis à la fois sur le contenu des actions entreprises, leurs modes opératoires (identification des publics cibles, modes de coordination entre professionnels, contenu des programmes) et leur efficacité. Ont été également abordées les questions éthiques posées par ces dispositifs. À l'aide d'expériences et d'apports doctrinaux, il s'est agi de déterminer dans quelle mesure et sous quelles réserves les pouvoirs publics pourraient encourager des actions de prévention précoce.

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1287

16 décembre 2010 – Séminaire fermé n° 4

Cycle de séminaires « Déchiffrer la dépense de santé »

« Médecine de ville : quelle régulation des dépenses et des pratiques pour demain ? »

De nombreuses mesures visent, depuis une quinzaine d'années, à réguler les dépenses et les pratiques de médecine de ville. Si l'objectif fait globalement consensus (diffuser les meilleures pratiques, assurer une soutenabilité financière du système), les modalités de mise en œuvre autant que les résultats obtenus font débat. Depuis quelques années, la réorganisation des soins de premier recours est présentée comme une piste prometteuse afin d'obtenir des gains d'efficacité : un premier niveau de soins mieux organisé permettrait d'éviter des recours à l'hôpital, particulièrement coûteux.

Plus largement, l'objectif de régulation des dépenses et des pratiques en médecine de ville se conjugue aujourd'hui à d'autres défis : évolutions de la demande sociale de santé dans le contexte du vieillissement de la population, démographie médicale, modifications des attentes des nouvelles générations de médecins, etc.

Comment dès lors trouver des dispositifs permettant de concilier ces différents objectifs ? Quelles bonnes pratiques peut-on identifier à l'étranger et quelles sont les solutions adoptées en France ? Quels seraient leurs impacts en termes de pratiques pour l'ensemble des professionnels de santé ? Telles sont les questions qui ont été abordées au cours de ce séminaire.

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1295

2.4. Auditions et participation à des colloques, séminaires et groupes de travail

Auditions

- Audition par le Haut Conseil de la santé publique (2010, juin) dans le cadre du **Rapports et Documents n° 25**, *Nouvelles approches de la prévention en santé publique*, Ministère de la Santé, Paris, 11 juin 2010.
- Audition par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques dans le cadre de la préparation de son rapport *Perspectives et organisation de la recherche en matière de prévention et de traitement de l'obésité*, Sénat, Paris, 12 juillet 2010.

- Audition du Centre d'analyse stratégique par Pierre Méhaignerie, Assemblée nationale, sur la dépendance, 8 décembre 2010.

Participation à des conférences et séminaires

- Conférencier plénier, Académie royale de médecine de Belgique, Bruxelles, 10 mars 2010
- Participation à la table ronde *Neuroéconomie et comportement du consommateur*, Forum des Sciences cognitives, Paris, 22 mars 2010.
- Présentation dans la session *Neuroscience and the world around us*, Future Summit, Australian Davos Connection, Melbourne, Australie, 24 mai 2010.
- Présentation du **Rapports et Documents n° 28**, *Vivre ensemble plus longtemps*, au séminaire organisé par la Direction générale de la Cohésion sociale, 3 septembre 2010.
- Intervention sur les « aidants » aux Assises sociales d'Île-de-France, 3 novembre 2010.
- Rencontre organisée par le Franco-British Council sur le thème des sciences comportementales en politiques publiques, 10 Downing Street, Londres, Grande-Bretagne, 17 novembre 2010.
- Assises de la Fondation Nestlé France, « Culture(s) alimentaire(s) française(s) : l'actualité du plaisir », 18 novembre 2010.

Participation à des rapports officiels

- Rapport *Les comportements alimentaires. Quels en sont les déterminants ? Quelles actions pour quels effets ?*, Institut national de la recherche agronomique (expert externe), juin 2010.
- Rapport *Prospective Santé 2030-Prévention 2010*, Institut national pour la prévention et l'éducation à la santé (contributeur phase 1).
- Rédaction d'une contribution pour le rapport de l'OPECST, *L'organisation de la recherche et ses perspectives en matière de prévention et de traitement de l'obésité*, sénateur Brigitte Bout, décembre 2010.
- « Santé : mieux prévenir grâce aux sciences du cerveau ? », in Halpern C. (2010), *La santé, un enjeu de société*, Paris, Éditions Sciences Humaines (reprise d'un entretien pour *Sciences Humaines*).

1 ■ Le réseau interministériel de veille et de prospective

Le réseau interministériel de veille et de prospective (RIVP) assure cinq fonctions principales :

Une fonction de coordination opérationnelle des travaux de prospective

Des échanges mensuels autour de points d'actualités des membres (événements, publications), des dispositifs de prospective et de leurs évolutions, des programmes de travail permettent d'assurer un suivi régulier de l'activité de prospective menée au sein de la sphère gouvernementale. Des coopérations et des synergies sur des thèmes d'intérêts partagés et des projets à vocation transversale sont également favorisées. Enfin, le RIVP a vocation à jouer un rôle d'intégration et de synthèse des travaux de prospective, indispensable à la compréhension globale des évolutions en cours et de leurs impacts possibles sur notre société et notre économie.

Une fonction de centre de ressources de la prospective publique

Le RIVP se positionne comme un centre de ressources de la prospective publique ainsi qu'un lieu de capitalisation et d'appui méthodologique. Il s'agit de renforcer les capacités d'anticipation et d'analyse stratégique en contribuant au développement de la démarche prospective au sein de l'État. À ces fins, il favorise la mutualisation de l'expertise disponible en matière de prospective et a en charge la constitution d'un répertoire des exercices de prospective réalisés par les membres du RIVP. Le RIVP est également amené à produire, à terme, un ou plusieurs documents méthodologiques et programmatiques sur la prospective publique.

Une fonction de veille et d'alerte sur les tendances et ruptures susceptibles d'avoir un impact sur la France et d'anticipation des problématiques à forts enjeux pour les politiques publiques

Le RIVP a pour mission de contribuer à une meilleure compréhension de la dynamique du monde contemporain à moyen et à long termes, et de ses impacts notamment dans le domaine économique et social, grâce à un système de veille prospective mutualisée. Il s'agit d'être informé en permanence des tendances lourdes (de leur confirmation et/ou de leur inflexion), de décrypter les changements porteurs d'inflexions fortes ou de ruptures, afin d'apporter aux décideurs publics des éléments de compréhension et d'alerte.

Une fonction de communication et d'information sur les réflexions à caractère prospectif et/ou stratégique

Le RIVP sera doté en 2011 d'un « portail de la prospective publique », conçu en complémentarité avec les sites Internet des dispositifs membres. Ce portail doit offrir une vision globale des compétences des différents dispositifs ministériels de prospective et de leurs thématiques de recherche. Il constituera un outil de valorisation des productions (publications, événements) qui y sont associées.

Une fonction d'animation prospective au niveau interministériel

En matière d'animation prospective, le RIVP organise la circulation et la confrontation des idées et réflexions prospectives au travers de ses réunions mensuelles et d'un espace de travail collaboratif (Intranet). Il vise également à développer le partage sur le retour d'expérience avec les acteurs de la prospective publique en France et à l'étranger ainsi qu'avec le secteur privé.

À l'extérieur, le RIVP a vocation à être partie prenante des principaux réseaux de prospective européen et internationaux.

*

En 2010, le RIVP a entamé un travail sur les conséquences du basculement de l'économie mondiale vers l'Asie. Une présentation des membres du RIVP et de ses missions s'est tenue le 26 janvier 2010 devant la Secrétaire d'État chargée de la Prospective et du développement de l'économie numérique. À cette occasion, Nathalie Kosciusko-Morizet a exprimé le souhait de voir le RIVP travailler sur les conséquences du basculement de l'économie mondiale vers l'Asie. Au regard du dynamisme dont fait preuve le continent asiatique, tout particulièrement la Chine, ce travail doit permettre aux décideurs d'anticiper les effets directs et indirects de la croissance asiatique sur le tissu économique français. L'enjeu est aussi de cerner les évolutions à moyen et long termes du développement de la classe moyenne des pays asiatiques sur la demande de biens (produits agricoles, automobile, aéronautique, luxe...) comme sur l'activité de nos services (tourisme, industries culturelles...).

Par son caractère transversal, ce thème donne ainsi l'occasion à chacun des membres du RIVP de contribuer à ce chantier commun tout en valorisant ses propres travaux. Tout au long de l'année 2010, les membres du réseau interministériel de veille et de prospective ont présenté à tour de rôle les premiers résultats de leurs travaux dans le cadre des réunions qui se tiennent chaque mois au Centre d'analyse stratégique. Ce travail commun doit aboutir, à l'automne 2011, sur la publication d'une série de fiches thématiques mise en ligne sur le site Internet du CAS avec un accès public.

Au-delà de la promotion de ses activités, le RIVP a vocation à se positionner comme un lieu de mise en débats sur l'avenir. À cette fin, plusieurs « Rendez-vous » de la prospective publique ont été organisés en 2010 pour mettre en regards, en questions et en débats les grandes transitions du XXI^e siècle et leurs enjeux pour les politiques publiques.

2 ■ Le Groupe d'analyses de la mondialisation

Le service Veille et Prospective accueille également les travaux du Groupe d'analyses de la mondialisation (GAM).

27 janvier 2010 – 17^e Rendez-Vous de la mondialisation

« La santé en crise ? »

La santé et le développement prennent une dimension particulièrement importante à l'heure des crises sanitaires. Les flux de voyageurs et les migrations, parfois vecteurs de maladies, tout comme les « maladies de civilisation » se multiplient avec l'urbanisation et les transitions épidémiologiques des pays émergents. Ils tendent à uniformiser les risques qu'aucune frontière ne peut contenir. Les échanges transfrontaliers et internationaux des biens et des services de santé apportent une dimension économique encourageante mais sont aussi porteurs de défis éthiques.

La pandémie mondiale du virus A/H1N1 nous rappelle le caractère essentiel de ces enjeux de santé dans un monde ouvert et globalisé où les risques sont partagés mais les réponses souvent nationales. Aux côtés des institutions internationales et des aides publiques au développement, de nouveaux acteurs prennent place dans ce « marché singulier » de la santé et peuvent bouleverser les schémas classiques des coopérations bilatérales. De même, de nouvelles menaces sanitaires, climatiques et environnementales notamment, apparaissent et démontrent que la santé est dépendante d'équilibres mondiaux fragiles.

Il importe dès lors de s'interroger sur la manière dont les politiques de santé nationales répondent à l'interdépendance des économies et des menaces sanitaires ; de mesurer le rôle et les objectifs des nouveaux acteurs privés aux côtés des États ; et de comprendre si le commerce international comme les stratégies des grands acteurs industriels mondiaux ont un impact sur la santé des populations et peuvent être source de nouvelles régulations.

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1097

14 avril 2010 – 18° Rendez-Vous de la mondialisation **« Dettes publiques des États de l'UE et mondialisation »**

La crise économique a creusé les déficits budgétaires et fortement alourdi les dettes publiques des pays industrialisés. Maillon faible en Europe avec une dette publique de 125% du PIB en 2009, aggravée de surcroît par le recours répété à des statistiques arrangées, la Grèce a plongé la zone euro dans la tourmente. D'autres pays de la zone ont fait l'objet d'une perte de confiance des marchés, notamment l'Espagne, moins en raison de sa dette que de ses perspectives de croissance durablement dégradées.

Cette « crise dans la crise » traduit les faiblesses de la zone euro comme le défaut de surveillance et le manque de moyens d'intervention à la disposition de l'Union. Elle pose plus généralement la question de la coordination des politiques économiques en Europe, de la solidarité entre États membres, comme celle de la souveraineté budgétaire, au moment où se mettent en place les dispositifs de gouvernance du Traité de Lisbonne. Le discours a évolué sur la nécessité d'un pilotage plus politique des politiques économiques mais le contexte de chômage de masse et de crise généralisée des finances publiques n'aide pas dans les faits à la convergence, tandis que l'Allemagne défend son modèle fondé sur les exportations et la modération salariale. Un saut qualitatif en matière d'intégration est-il encore possible ?

Ces questions ont été abordées sous les quatre angles complémentaires de l'analyse économique, des dispositions juridiques, de la gouvernance économique et des considérations politiques.

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1148

7 juillet 2010 – 19° Rendez-vous de la mondialisation **« Nouvelles institutions internationales et mondialisation »**

Les organisations internationales ont depuis 1945 exercé une influence croissante dans les relations entre États et plus généralement dans le développement des échanges internationaux, vecteur principal de la mondialisation. Mais les crises qui s'enchaînent depuis 2008 (crise financière contaminant l'économie réelle, crise de l'énergie et des matières premières, crises alimentaires) les remettent en cause. La violence de la crise financière et ses effets de contagion, les conséquences déstabilisantes des mouvements de capitaux à court terme appellent à un changement en matière de coopération internationale, dont les débats récurrents sur l'avenir du FMI se sont déjà fait l'écho, mais qui ne peut plus attendre. L'ampleur des problèmes de sécurité, de pauvreté, de dégradation de l'environnement et bien sûr la nécessité de

mettre fin aux conflits armés imposent elles aussi de mettre en place des mécanismes globaux adaptés en matière de régulation et de justice distributive, tandis que de nouvelles puissances entendent participer plus activement à la réforme de la gouvernance mondiale.

Qu'en est-il aujourd'hui des réformes annoncées ? L'Union européenne, arguant de sa singularité en tant qu'organisation régionale intégrée, entend jouer un rôle moteur au nom d'une « interdépendance durable » et d'une combinaison à inventer entre libéralisation, régulation, et solidarité. Pourra-t-elle tirer son épingle du jeu mondial ? Dans un paysage « sur-occupé », il importe de déterminer si les relations entre ces organisations évolueront vers la complémentarité ou se figeront dans le cloisonnement et la rivalité. Le G20 doit selon certains être érigé en instance principale de la coordination économique mondiale. Que deviendra le multilatéralisme ? Quelle sera alors la place des Nations Unies ?

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1193

17 novembre 2010 – 20^e Rendez-Vous de la mondialisation

« Multiculturalisme et Mondialisation »

Le multiculturalisme part du constat selon lequel il existe des différences culturelles au sein d'une société donnée et qu'il est juste et souhaitable de reconnaître ces différences. Avec la mondialisation l'ampleur des différences à appréhender augmente tout en rendant plus nette la perception des différenciations culturelles et sociales. Les sociétés démocratiques n'en ont pas fini avec cette nouvelle donne, qui pose désormais que l'autre est mon semblable dans sa différence même, après avoir été mon égal dans le système démocratique et mon inférieur selon le système aristocratique antérieur.

Ces doubles mouvements ne facilitent pas l'appréhension de la notion de « multiculturalisme ». On en est arrivé aujourd'hui à mettre sous ce vocable des notions (et des réalités) très divergentes. N'est-il pas temps, après un demi-siècle d'existence et d'expérimentations de s'essayer à reconstruire le concept ?

Une première approche de type anthropologique permet de retracer le cheminement nécessaire à l'articulation entre reconnaissance des particularismes culturels et respect des valeurs universelles. Les clés de lecture fournies par la philosophie, la science politique, le droit doivent elles aussi s'enrichir d'analyses concrètes. L'étude d'autres modèles prend ici tout son sens, même si les débats suscités par le multiculturalisme ne sont pas les mêmes d'une société à l'autre, à l'instar de ce qui s'est développé par exemple en Australie et en Nouvelle-Zélande, pays qui se sont construits par le biais d'une émigration récente. Le « cas » américain est également significatif, avec ce que l'on sait ou croit savoir de la figure de l'« *affirmative action* ».

Ces détours paraissent de nature à favoriser un questionnement plus serein sur le modèle français. Celui-ci revendique fortement son particularisme en mettant en exergue le principe républicain d'égalité. Mais qu'en est-il de la contradiction française entre idéalisme du citoyen et pragmatisme de l'individu ? Les ressorts de la transmission seraient à cultiver face à la « tyrannie » de l'information car ils peuvent grandement contribuer à un « bien vivre ensemble » par l'intermédiaire duquel toutes les composantes d'une société plurielle se reconnaissent et s'épanouissent.

www.strategie.gouv.fr/article.php3?id_article=1265

Les publications du Centre d'analyse stratégique
sont disponibles sur :
www.strategie.gouv.fr (rubrique publications)



Le *Rapport d'activité 2010*
est une publication
du Centre d'analyse stratégique

Directeur de la publication :
Vincent Chriqui, Directeur général

Directeur de la rédaction :
Pierre-François Mourier,
Directeur général adjoint

Secrétariat de rédaction :
Olivier de Broca

Dépôt légal : juin 2011

Contact presse :
Jean-Michel Roullé, responsable
de la Communication
01 42 75 61 37 / 06 46 55 38 38
jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr

Le Centre d'analyse stratégique est une institution d'expertise et d'aide à la décision placée auprès du Premier ministre. Il a pour mission d'éclairer le gouvernement dans la définition et la mise en œuvre de ses orientations stratégiques en matière économique, sociale, environnementale et technologique. Il préfigure, à la demande du Premier ministre, les principales réformes gouvernementales. Il mène par ailleurs, de sa propre initiative, des études et analyses dans le cadre d'un programme de travail annuel. Il s'appuie sur un comité d'orientation qui comprend onze membres, dont deux députés et deux sénateurs et un membre du Conseil économique, social et environnemental. Il travaille en réseau avec les principaux conseils d'expertise et de concertation placés auprès du Premier ministre : le Conseil d'analyse économique, le Conseil d'analyse de la société, le Conseil d'orientation pour l'emploi, le Conseil d'orientation des retraites, le Haut Conseil à l'intégration.

www.strategie.gouv.fr